

La jeunesse de Joseph Fourier

à Auxerre (1768-1794) : une nouvelle approche ?

Jean-Charles GUILLAUME

L'image de Joseph Fourier (1768-1830) pendant les vingt-sept premières années de sa vie est bien connue. Il naît à Auxerre, ville qui « a un aspect moyenâgeux¹ », un « air antique et triste [...] presque toute bâtie en bois² » « d'une famille pauvre, mais estimable³ », chez des parents qui « ne savent que très peu lire et écrire⁴ ». Cet orphelin à huit ou neuf ans est le fils « d'artisans pauvres et vertueux⁵ », « un vaillant jeune homme, sorti de cette classe ouvrière, laborieuse, si féconde en âmes fortes et d'une trempe vigoureuse [monté], par son seul mérite, aux premiers rangs de la société⁶ ». Plus tard, « amené sur un autre théâtre », celui de la Révolution, il est de ceux qui croient que « le meilleur moyen d'empêcher ce fleuve bienfaisant de devenir un torrent dévastateur, [c'est] que les hommes éclairés et vraiment patriotes [dirigent] son cours⁷ ». Son rôle à la Société populaire et au Comité de surveillance lui permet « d'empêcher beaucoup de mal et de faire un peu de bien⁸ », mais, un peu plus tard, celui à Orléans lui fait risquer la mort :

« J'ai éprouvé tous les degrés de la persécution et du malheur. Aucun de mes adversaires n'a connu plus de danger et je suis le seul de mes compatriotes qui ait été condamné à mort. Cependant ils ont l'injustice d'oublier la terreur que j'ai éprouvée pour parler sans cesse de celle que j'ai dit-on inspiré. »⁹

On lui reproche à la fois ses excès et sa faiblesse :

« [S'il sait] conjurer l'orage qui mena[ce] plusieurs têtes dans sa ville natale, il ne peut se soustraire lui-même à ses coups. [...] Chargé [...] d'une mission dans le département du Loiret [...], et ayant, suivant sa coutume, tempéré par l'équité et la prudence, la rigueur des mesures qu'il [a] à exécuter, il [est] mis hors la loi [...], réduit à se cacher, sans fortune, et ne repar[âit] au grand jour qu'après la révocation de la mesure arbitraire dont il [est] frappé. »¹⁰

Cette image est-elle conforme à la réalité ? N'a-t-elle pas été construite par ceux qui ont prononcé son éloge après sa mort - François Arago, à l'Académie des Sciences¹¹, et Victor Cousin¹², à l'Académie française - et par leurs relais locaux comme Gabriel Mauger en 1837, le préfet, le maire, Philibert-Joseph Roux, Gallois et Ravin lors de l'inauguration de sa statue en 1848, Ambroise Challe en 1858, Emile Duché en 1871, Charles Moiset en 1893 ?

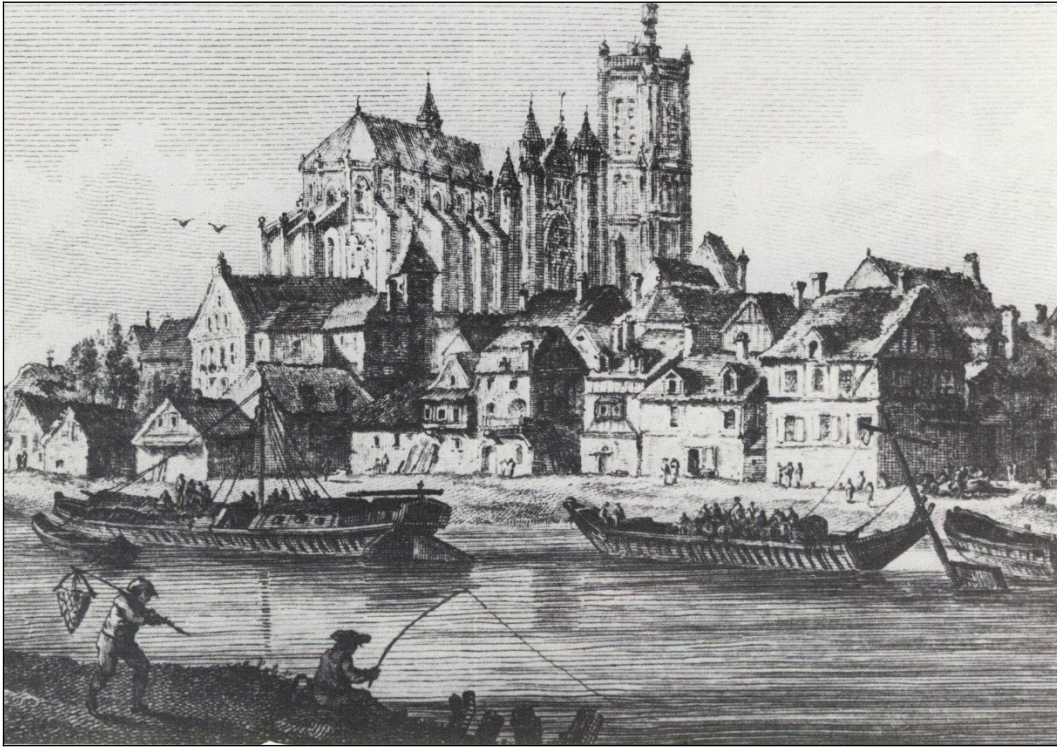
La réponse à ces questions passe par une analyse des vingt-deux premières années de la vie de Joseph Fourier, dont dix-huit passées à Auxerre, puis par celle des cinq années de la période révolutionnaire.

I. Les premières années (1768-1789)

Joseph Fourier est largement le produit de son milieu géographique, familial et relationnel et de sa formation scolaire.

A) Le milieu auxerrois

Le futur mathématicien baigne dès sa naissance dans un milieu local ouvert. Il est issu de la petite bourgeoisie en voie d'ascension aux nombreuses relations.



Dessin de Lallemand vers 1770

Le coche d'eau à la fin du XVIII^e siècle

1) Un milieu local ouvert

En 1768, Auxerre a environ 1 641 feux (7 500 habitants) enserrés dans ses remparts du XII^e siècle. Cette petite ville est située à la marge de diverses provinces : Bourgogne, Orléanais, Champagne. Elle possède deux subdélégués, l'un pour l'intendant de Dijon pour les paroisses bourguignonnes de la recette d'Auxerre, l'autre de l'intendant de Paris pour les paroisses champenoises de l'élection de Tonnerre plus rapprochées d'Auxerre que de leur chef lieu. Elle est le siège d'un comté, qui participe de la Bourgogne depuis le traité d'Arras de 1435, d'un diocèse qui fait partie de la province ecclésiastique de Sens (évêché suffragant de l'archevêché de Sens qui coiffe celui de Paris) et qui s'étend jusqu'à la Loire, de la Charité à Gien, englobant le Donzinois et la Puisaye, d'un bailliage, dont les limites sont vagues et qui englobe la Puisaye et le nord de l'actuel département de la Nièvre, d'un présidial, créé en 1551 pour connaître en dernier ressort des affaires les moins importantes et alléger ainsi la besogne des Parlements, d'une prévôté royale, d'une subdélégation du prévôt des marchands et échevins de Paris, d'une justice consulaire, d'une justice sur le fait des aides, d'une maîtrise des eaux et forêts. Elle garde donc une fonction essentiellement administrative, judiciaire, ecclésiastique.



Plan Oudin en 1713

La vigne à Auxerre au début du XVIII^e siècle

Sur les coteaux de la rivière Yonne, comme dans les vallées de la Cure et du Serein (Chablis), la vigne est une spécialité : elle couvre en 1787 la moitié du finage de la petite capitale locale. La plus grande partie de la production de vin descend l'Yonne jusqu'à Paris ou Rouen, puis gagne l'Angleterre, la Hollande et même la Russie, la Suède, le Danemark, les débits parisiens étant tenus souvent par des gens de l'Yonne émigrés (le *petit vin* d'Auxerre est le vin de cabaret de Paris et surtout de sa banlieue). Au nord de ces vallées, les plateaux de Basse-Bourgogne jouissent « d'une économie [...] relativement équilibrée » où « chacun arrive à vivre dans une certaine aisance¹³ » et se sont spécialisés dans la culture des céréales et l'élevage des moutons pour la laine. Au sud-ouest, de Pourrain à Moutiers, s'amorce la Puisaye aux terres difficiles, exigeant beaucoup du cultivateur. Leur imperméabilité, jointe à l'humidité presque constante du climat, les rend très difficile à *prendre*. Dans ce pays de bocage, « la partie la plus productible consiste en élève de bestiaux, surtout de bêtes à cornes¹⁴ » pour le lait, le trait et la viande. Les rendements sont particulièrement bas. La misère est générale. Auxerre, à la limite de ces deux France, appartient à la « France des routes pavées », celle « des fortes densités du centre et du nord du Bassin parisien », qui est « doté, dans ce domaine comme dans d'autres, d'une avance considérable¹⁵ ». Son réseau est assez dense et de type mixte, pavé et empierré en bon état. Le décloisonnement de l'espace est effectif. Mais la ville jouit aussi de

« tous les avantages de sa situation : sur une rivière navigable, au centre d'une grande route, entre Paris, Dijon et Lyon, à portée de servir d'entrepôt au commerce de l'Orléanais, du Berry, de la Touraine, du Poitou et des Provinces du couchant, avec Troyes, la Champagne, la Picardie et les autres Provinces de l'(Orient) et du Nord de la France¹⁶. »



Dessin de Lallemand vers 1770

Le port d'Auxerre à la fin du XVIII^e siècle

Le seuil de Bourgogne est depuis longtemps un point de passage obligé de la circulation qui mène de la Méditerranée à la mer du Nord. Sur l'Yonne, Auxerre est le point le plus vite atteint où la navigation est possible : l'Armançon est peu utilisable et la Seine ne l'est qu'en aval de Troyes. De plus, le transport par bateau est, à certains moments de l'année du moins, plus facile et permet des charges plus lourdes. La ville est donc bien reliée à la vallée de la Saône par diverses routes : la route des plateaux secs, par Noyers, Montbard, Saint-Seine-l'Abbaye (et sa variante pour les rouliers passant par la vallée de l'Oze en direction d'Alise-Sainte-Reine), le *grand chemin de l'Auxois* par Montbard, Sombornon et Vitteaux et la route du bord du Morvan par Avallon, Saulieu, Arnay-le-Duc, La Rochepot, Chagny et Chalon-sur-Saône. Depuis la réparation de la route en 1675, un service de diligences assure une liaison régulière entre Auxerre et Chalon-sur-Saône¹⁷.



Plan Oudin en 1713

Le port d'Auxerre au début du XVIII^e siècle

Auxerre est surtout au bord de l'Yonne. Elle bénéficie de l'avantage de la navigation descendante, rapide et peu coûteuse, par la voie d'eau, en direction de Paris. La vente à des prix rémunérateurs de produits primaires ou faiblement transformés a permis à une poignée de petits marchands de bâtir des patrimoines confortables (entre 5 000 et 10 000 livres). L'émigration, précoce, réduit la tension démographique et, en un siècle, a vidé la ville de 30% de sa population (2 331 feux en 1666, 2 544 en 1686, 2 191 en 1724-1731). La structure sociale qui résulte de cette évolution est toutefois encore très éloignée de celle de l'Angleterre à la même époque. Un tiers de la population vit encore directement du secteur primaire, notamment de la viticulture, et un autre tiers, de l'artisanat et du commerce au service de la population locale. Compagnons de rivière et charretiers comptent pour 4%, avocats, huissiers, procureurs, chirurgiens, bourgeois, pour 15%. Les autres sont insolubles (6%), exemptés de taille (5%) comme les nobles, militaires, titulaires d'offices, secrétaires du roi ou ecclésiastiques (4%).

La fréquence des échanges stimule l'initiative individuelle et le dynamisme social. Les contacts au-delà du simple cadre local sont favorisés par des réseaux de relations patiemment tissés depuis longtemps. A l'instar des Fournier, imprimeurs et voisins des Fourier, une partie des familles liées au commerce s'installe à Paris pour renforcer l'implantation locale, tandis qu'une autre reste sur place¹⁸. Les deux branches gardent entre elles des liens étroits tout au long du siècle : beaucoup sont témoins de plusieurs mariages. La capitale reste « un foyer intellectuel et culturel unique dans la France de cette époque ; c'est] là seulement que naiss[...]ent les créations littéraires et artistiques, les

découvertes scientifiques, si nombreuses à cette époque¹⁹. » Les fils des notables auxerrois viennent probablement y recevoir une éducation plus complète dans ces collèges et autres institutions secondaires, où se forge la nouvelle classe dirigeante. Les familles commencent donc à quitter les rives de l'Yonne pour s'établir en haut du coteau, près de l'église Saint-Eusèbe, puis descendent la rivière pour s'installer à Paris quand l'horizon auxerrois ne leur suffit plus et qu'elles sont attirées par le Pouvoir. La capitale est donc pour elles le prolongement de l'ascension sociale.

Auxerre, situé sur la ligne courant du Mont-Saint-Michel au Léman, appartient à la France septentrionale, celle de l'écriture. Dans les paroisses du centre-ville, en particulier dans celle de Saint-Regnobert, presque tous les hommes et la très grande majorité des femmes sont capables, d'une main plus ou moins adroite, de signer leur nom au bas de leur acte de mariage. Le maître d'école est un personnage familial. Le désir d'instruction s'exprime en maintes circonstances, et est largement partagé par les couches populaires, y compris dans les paroisses des faubourgs (Saint-Amâtre, Saint-Gervais et Saint-Martin-les-Saint-Marien) peuplées par des gens d'origine rurale plus récemment implantés. C'est le résultat de l'effort d'alphabétisation entrepris par l'Eglise catholique depuis le concile de Trente (1545-1563) avec la volonté de christianiser plus profondément les masses pour leur permettre de faire leur salut en rejetant les fausses doctrines du protestantisme.

Les élites sont gagnées aux idées des Lumières. La *Société des Sciences, Arts et Belles lettres d'Auxerre*, fondée en 1749, a pour mission de répandre dans la population le goût des choses savantes. Ses associés résidents sont bibliothécaire, professeur de philosophie, archéologue, ecclésiastiques, avocats, docteurs en médecine, maître apothicaire, pharmacien, subdélégué de l'intendant de Bourgogne. Ses associés honoraires, correspondants ou libres sont bibliothécaires, historiens, hommes de lettres, professeurs d'histoire, de mathématiques, de médecine, d'histoire naturelle, géographes... Citons parmi les plus prestigieux Antoine Ferrein, Albert de Haller, Philippe Buache de Verpont, Louis Jean Marie Daubenton. Elle admet en son sein le 17 août 1767 comme associé correspondant M. de Livry, puissant personnage, premier commis du ministère de la Maison du Roi. Elle fonde une bibliothèque dotée d'ouvrages scientifiques récents, travaux de Réaumur, Nollet, Lemonnier, etc... et ouvrant en juillet 1749 chaque mercredi, de 14 à 17 h 00 chez Me Chardon, notaire rue de la Croix-de-Pierre (rue de Paris). Elle fait de même à la même date avec un cabinet de physique. Le Docteur Berryat, nommé le 14 janvier 1750 correspondant d'Antoine Ferrein, obtient un grand succès en présentant pour la première fois à Auxerre le fonctionnement d'une machine électrique. François Pasumot, professeur de physique au collège d'Auxerre, donne en séance publique le 10 janvier 1769 l'altitude d'Auxerre d'après des calculs effectués à l'aide d'un baromètre à mercure. Dès sa parution, en 1786, Auxerre compte six abonnés à l'encyclopédie Panckoucke et, en l'an III, son cabinet de lecture possède quelques livres techniques.

Ainsi Auxerre est pour Fourier un milieu ouvert aux idées nouvelles et favorable au dynamisme social et à l'initiative individuelle. Il a près de chez lui et bientôt dans la famille de sa seconde femme l'exemple des Fournier, imprimeurs, dont les contacts au-delà du simple cadre local sont favorisés par des réseaux de relations patiemment tissés depuis longtemps.

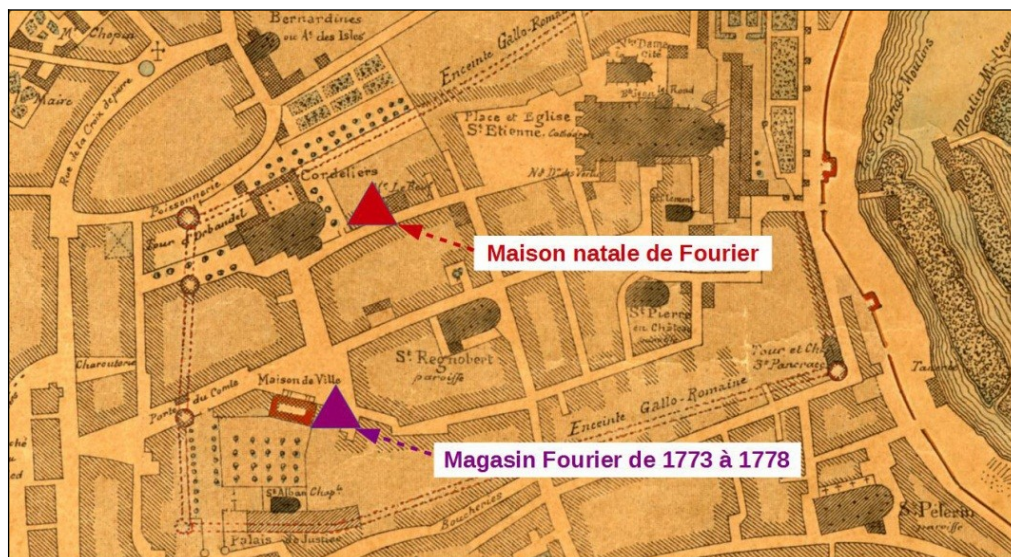
2) Un milieu familial de petite bourgeoisie en voie d'ascension

Jean Baptiste Joseph Fourier naît le 21 mars 1768. Son père Joseph Fourier, fils d'un journalier²⁰, de Lunéville (Lorraine), s'installe à Auxerre vers 1750²¹. Il travaille chez Jean Santambien (v.1697-1858), maître tailleur d'habits. Il épouse le 22 avril 1751 Marie Colombat (v.1721-1857), cousine et filleule de la femme de son patron nommée aussi Marie Colombat (v.1699-1758). Veuf, il se remarie le 23 janvier 1759 avec Edmée Germaine Lebègue (v.1735-1777).



<http://home.nordnet.fr/~ajuhel/Fourier/Fourier.html>

La maison natale de Joseph Fourier. Etat actuel



Plan Oudin en 1713

Le centre d'Auxerre au début du XVIII^e siècle

Joseph père est de condition très modeste : à son premier mariage, il n'est qu'un simple garçon tailleur d'habits et n'apporte que 150 livres. Mais sa belle-famille est plus aisée : son épouse, couturière, « apporte la somme de 800 livres provenant de ses seules épargnes » et reçoit des Sentambien la

« maison [...] rue Notre-Dame où ils font leur demeure consistant en cave voûtée, chambre basse, boutique devant allée commune, cour, cuisine, cabinet, petite vinée, chambres hautes, grenier dessus, aisances et dépendances [...] sous la réserve de l'usufruit au profit des donateurs pendant leurs vies et jusqu'au décès du dernier mourant de l'un d'eux²². »

Jean Sentambien accorde à son « cousin » par alliance 50 livres de rentes au principal de 1 000 livres après la mort de sa filleule le 7 février 1757 et celle de sa femme le 1^{er} mars 1758²³, et peu avant la sienne le 5 décembre 1758. Malgré les disparitions, les liens avec les Colombat se maintiennent :

Fourier père est témoin au mariage de son beau-frère Jean Baptiste Colombat le 9 janvier 1759 ; ce dernier est témoin à son mariage et à celui de son neveu Etienne Joseph Fourier le 16 juin 1778.

Joseph est vite promu « tailleur »²⁴ ; il est en mesure d'accorder à sa seconde femme un douaire de 500 livres. Mais son ascension est lente : il n'est encore que « tailleur » lorsqu'il se remarie, et son apport dans la communauté reste modeste : une somme de 200 livres composée de ses meubles et effets mobiliers provenant tant de ses épargnes que de ses droits dans la communauté formée avec la défunte Marie Colombat²⁵. Sa nouvelle belle-famille est d'une situation sociale bien supérieure à la sienne. Le grand-père maternel était lieutenant de bailliage de Quenne. L'arrière-grand-père paternel Claude Lebègue avait été bourgeois d'Auxerre à son mariage le 18 octobre 1706. Le grand-père, Joachim Lebègue (v.1676-1748), avait été hôte de la Bouteille et maître de poste, puis receveur des amendes de la maîtrise des Eaux-et-Forêts d'Auxerre. Le père, Joachim Lebègue (v.1707-1762), est « employé dans les affaires du roi »²⁶, puis « bourgeois » d'Auxerre. Les apparentés sont prêtre (Gabriel Paintandre), prêtre chanoine (Louis Blonde), maître de musique (Edme Gautherin), notaire (Alexandre Thomas), maître perruquier (Jean Gendot), marchands (Nicolas Rapillot, Antoine François Blonde), marchand épicier (François Blonde), marchand maître vinaigrier (Edme Chindé), voiturier par eau et capitaine de bourgeoisie (Louis Maujot), procureur au bailliage d'Auxerre (Charles Yon), employé dans les affaires du Roy (Nicolas Gaboré).

Grâce à l'appui de la famille Lebègue, le couple gravit alors rapidement les échelons de la hiérarchie sociale. La femme hérite de « tout ce qui lui revient de la succession » du grand-père paternel Lebègue²⁷, puis d'une partie des biens de la grand-mère maternelle Guinier²⁸. Le mari est qualifié de « maître tailleur d'habits » dès la fin de l'année de son remariage²⁹. Sa boutique compte

« un grand établi sur des pieds de bois, quatre planches en rayon, deux porte-manteaux, un tabouret en bois, un fourneau de fonte, trois carreaux³⁰, une paire de gros ciseaux ».

Elle emploie trois garçons tailleurs (Breton, Robin et Petit), un garçon de comptes (Boury dit Languedoc)³¹ Elle a même pris un apprenti en 1768³². Les fournisseurs de marchandises sont les marchands d'étoffes ou de draps : Rémond, Chardon, Guiot, Ducatel, Petit.

L'aisance se traduit d'abord par l'existence de plusieurs pièces dans la maison : boutique, chambre de parents, cabinet attenant, cour, allée, cuisine au fond de la cour, lavoir, grenier, vinée, chambre au dessus de la vinée, cabinet sur la cuisine, cave sous la maison. Elle est confirmée par l'emploi d'une domestique, qui couche sans doute sur la couchette paillasse du cabinet sur la cuisine, et par l'importance des *meubles meublants* estimés à 1 000 livres :

meubles (un vieux bahut, une vieille maie, une table à pied tourné et une autre en bois de chêne, garnies chacune d'un tiroir, une commode en bois de noyer à quatre tiroirs, une armoire en noyer à deux battants...), tapisserie de Bergame autour de la chambre, deux rideaux en croisée d'indienne, miroirs (un de toilette, un à cadre à bois doré de 15 pouces sur 19) et argenterie (gobelets et timbales en argent, deux salières en cristal...). A lui tout seul, le lit des parents, avec couchette, paillasse, traversin de plumes, matelas de laine, couverture de laine blanc, deux draps de toile commune, courtpointe d'indienne, vaut 120 livres. La vinée abrite trois feuilletes pour aller en vendange, un hottereau, quatre paniers à vendange, et la cave sous la maison, trois chantiers, dix feuilletes futailles, douze feuilletes de vin rouge de la dernière récolte, deux de la récolte précédente, et il est dû 36 livres à un certain Gravereau pour façon de vigne.

La famille achète de la viande et du pain et est en mesure de financer des travaux de menuiserie³³. La réussite est telle que le couple s'installe en 1774 sur la place centrale de la ville dans une maison jouxtant l'Hôtel-de-ville et consistant au rez-de-chaussée en une boutique, cuisine, chambre basse derrière, à l'étage, en deux chambres hautes, grenier dessus, cave voûtée³⁴.



Carte postale vers 1910

La maison Fourier de 1773 à 1778, à côté de la Maison de Ville

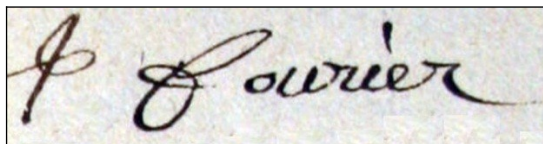
Le niveau culturel des parents Fournier est inégal : la mère et sa famille savent bien signer actes et contrats ; le père, qui avait déclaré à son premier mariage ne pas savoir signer, apprend à le faire très vite et paraphe désormais tous les actes officiels. Il parvient aussi à maîtriser - au moins partiellement - les règles comptables puisqu'il tient un livre de comptes composé de dossiers répartis en liasses et « étiquetés du nombre de quittances que chacun d'eux contient » et un « livre couvert de parchemin servant à inscrire ceux qui doivent sur les ouvrages de la boutique ». Les ouvrages imprimés se limitent à une vingtaine de livres de dévotion³⁵.

Signature de Joseph Fourier père le 3 mars 1753

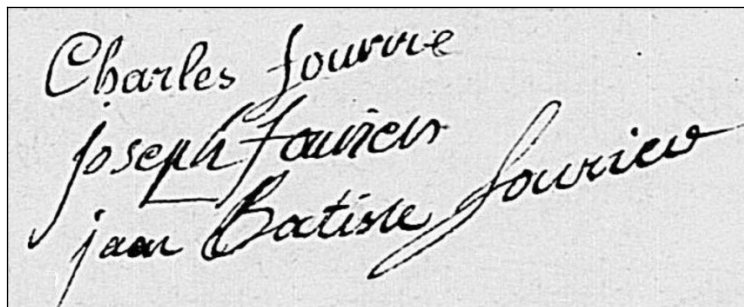
Signature de Marie Colombat le 22 avril 1751

Signature de Germaine Lebègue le 26 janvier 1756

Fourier père a trois fils avec sa première femme, treize (cinq filles et huit garçons) avec sa seconde. Trois meurent à la naissance ou dans les quatre premiers mois. Les autres sont placés en nourrice soit à Auxerre, soit dans une paroisse rurale. Sept enfants meurent (une fille à Auxerre en 1770) ou disparaissent, mourant probablement dans la paroisse d'accueil³⁶. La mise en nourrice est une pratique courante dans les milieux bourgeois et aristocratiques³⁷. Elle ne signifie pas que les parents se désintéressent de l'éducation de leurs enfants. Elle laisse entendre que la mère travaille à la boutique. Les six rejetons qui atteignent l'âge adulte, un du premier lit, et cinq du second, habitent avec leurs parents. Les cinq présents en janvier 1774 ont le choix entre les trois lits et les deux petites couchettes de la chambre située au-dessus de la vinée du sieur Deschamps : la literie est sommaire car chaque lit est estimé 20 ou 25 livres et chaque couchette 16 livres³⁸. Leur éducation est une préoccupation des parents : une des liasses de l'inventaire de 1774 consiste en quittances concernant des dépenses faites à l'occasion de l'éducation du fils aîné du premier lit. La qualité de leurs signatures prouve qu'Etienne Joseph et ses demi-frères sont tous allés à l'école assez tôt.



Signature d'Etienne Joseph Fourier âgé de 25 ans à son mariage le 16 juin 1778



Signatures de Jean Baptiste, 14 ans, Charles, 12 ans et Joseph, 10 ans, au mariage de leur demi-frère Etienne Joseph Fourier le 16 juin 1778

L'horizon des relations sociales s'élargit : la cousine germaine de sa femme épouse le 22 avril 1760 Nicolas Augustin Edme Rétif, garçon imprimeur chez François Fournier ; les parrains ou maris des marraines de ses enfants sont procureurs au bailliage (Claude Symonneau, Joseph Deschamps), bailli de l'élection de Vézelay et secrétaire du ministre d'Etat de Noailles (Guillaume Courtot), greffier au bailliage (Pierre Nicolas Deschamps).

Fourier père meurt début avril 1778. D'après l'inventaire du 7 avril, la maison semble au premier abord avoir été habitée récemment par une famille.

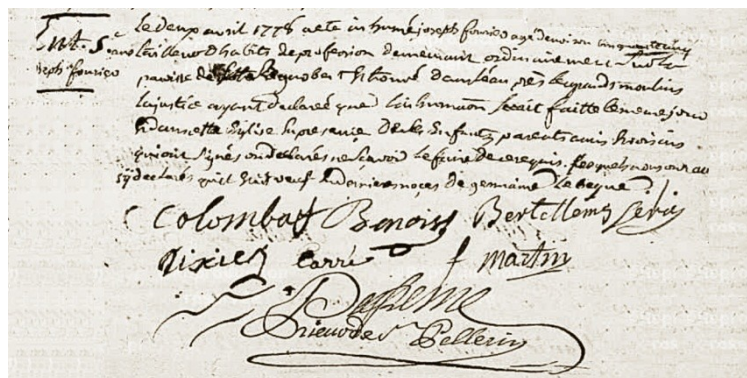
Hormis les 3 carreaux (fers à repasser), les équipements de la boutique sont les mêmes que quatre ans plus tôt. Quatre lits sont présents : celui des parents, dans la chambre basse, composé de sa couchette, paillasse, traversin de plumes, deux couvertures de laine, rideau pour le ciel à baldaquin, est estimé 45 livres ; les trois des enfants, dans l'entresol sur la vinée, sont plus rudimentaires : celui composé seulement d'une couchette et paillasse est estimé 3 livres, les deux autres avec lit de plumes, courtpointe..., 15 et 24 livres. Les effets recensés sont à l'usage du père (10 vieilles chemises d'hommes, 3 paires de vieux bas de coton et 1 de laine, 1 habit de drap gris, 1 veste de drap de fil, 1 vieille culotte de drap noir avec une paire de bas de laine noire avec deux vieux manchons d'étoffe), de la mère (4 chemises de femme, 1 capote de femme en camelot gris, deux bagues, une petite en argent et une en or) et des enfants mineurs (16 chemises).

Mais d'autres signes militent en faveur du départ des membres de la famille. Des étrangers occupent les deux autres chambres (un certain Barthélémy Fourmont réside dans la petite sur la cour). La cave ne contient plus que trois feuilletes de vin rouge. Que signifie la présence des 110 paires de sabots d'enfants dans le passage et dans la vinée ? S'agit-il d'une reconversion ? La boutique avec 47 aunes de drap rouge d'enfant de chœur et des pièces d'étoffes et coupons, le tout appartenant à différents particuliers, sert-elle de lieu de stockage ? Ou les étoffes sont-elles travaillées à façon ? De toute façon, l'absence de dettes actives ou passives prouve que toute activité commerciale a cessé depuis quelque temps déjà³⁹.

Fourier père s'est en réalité suicidé. On s'en doutait depuis longtemps : il avait disparu dans la nature après avoir placé ses deux derniers fils à l'Hôtel-Dieu de la ville trois jours seulement après le décès de sa femme le 26 octobre 1777 et en laissant 348 livres 12 sols en espèces (dont 4 louis d'or) dans une petite boîte en sapin placée dans une armoire à deux battants en bois de noyer fermée à clef. Ses cinq enfants encore mineurs, issus du second lit, avaient dû être placés sous tutelle.

Mais Robert Timon a apporté la preuve de ce suicide en trouvant l'acte de sépulture parmi les actes de la paroisse Saint-Pèlerin :

Acte de sépulture de Joseph Fourier père daté du 2 avril 1778



État civil, BMS, Saint-Pèlerin, vue 137, Archives départementales de l'Yonne en ligne

Cet acte précise en effet que le corps « a été retrouvé dans l'eau [c'est-à-dire dans l'Yonne], près des Grands Moulins » et que l'inhumation a été faite « à la demande de la justice »⁴⁰.

La situation financière du veuf, déjà inquiétante en 1774, l'est encore plus en 1778. Certes, son actif déclaré s'élève à 3 275 livres 3 sols⁴¹, dont 644 livres de créances actives, et les *meubles meublants* de la maison de la place de l'Hôtel-de-Ville, les mêmes que ceux de la maison de la rue Notre-Dame, sont estimés à un montant comparable à celle de janvier 1774 : 1 380 livres 12 sols. Mais les dettes s'élèvent à 3 730 livres⁴², notamment 1 227 livres envers Boury dit Languedoc pour argent prêté et pour son temps de travail depuis douze ans. De plus, la prise à bail de la maison de la place de l'Hôtel-de-Ville s'est faite au prix de 225 livres de rente foncière au capital de 4 500 livres⁴³. Duché, plus précis que Mauger, a raison d'écrire : « Ses parents [sont] morts pauvres⁴⁴. »

3) Les amis et connaissances de la famille

A la mort des parents Fourier, les cinq enfants mineurs, dont Joseph, âgé de dix ans, sont placés sous l'autorité de deux tuteurs, Jean Benoist et Edme Gendot, tous deux maîtres perruquiers et cousins de Germaine Lebègue. Le second est le fils d'Edme Gendot et de Jeanne Bernon qui a épousé le 8 février 1751 à Saint-Amâtre Marie Picard, fille de Claude Picard et d'Edmée Mignon. Quant à Jean Benoist, il est le fils d'un chirurgien de Laduz dépendance de Guerchy, et de la fille d'un maître perruquier de la paroisse Saint-Eusèbe. Il s'est installé après son mariage le 21 février 1751 dans la paroisse Saint-Regnobert à côté de la boutique de tailleur des Fourier. Germaine est marraine d'un enfant Benoist le 26 janvier 1756. Les liens entre les deux familles se maintiennent après l'installation des Benoist vers 1757 dans la paroisse de Saint-Pierre-en-Château. Joseph père est parrain d'un autre enfant Benoist le 29 juillet 1767. Jean Benoist est témoin au mariage d'Etienne Joseph Fourier, demi-frère de Joseph, le 16 juin 1778. Les autres parrains ou époux de marraines sont bourgeois, maître vinaigrier, marchand épicier, contrôleur au bureau des diligences, greffier des eaux et forêts, greffier à la subdélégation des prévôts des bourgeois de Paris, maître de pension.

Par ailleurs, le couple Fourier-Lebègue entretient les meilleurs liens avec le chapitre d'Auxerre. Un de leurs parents, Louis Blonde (1700-), y est prêtre chanoine et y occupe une place éminente : il a en effet protesté en décembre 1741 à la nomination de Jean André Mignot, vicaire général, à la charge d'officiel du chapitre d'Auxerre, jugeant les deux fonctions incompatibles⁴⁵.

B) La formation

La formation de Joseph Fourier se fait essentiellement à Auxerre, d'abord chez un « maître d'humanités », Joseph Pallais, puis à la toute jeune école royale militaire qui commence à fonctionner en 1777. Elle est complétée par deux séjours de deux ans à l'extérieur, l'un à Paris de 1782 à 1784⁴⁶, l'autre à Saint-Benoît-sur-Loire de la fin 1787 à la fin 1789⁴⁷.

1) Les premiers rudiments fournis par Joseph Pallais

Joseph Pallais donne au jeune garçon les premiers rudiments de français et de latin⁴⁸. Arrivé à Auxerre en 1734 comme organiste à la cathédrale⁴⁹ (il y reste jusqu'en 1790), il tient une pension dans une grande maison située dans la même paroisse et acquise en 1744 dans la rue descendant de Saint-Regnobert à la Boucherie, au coin de la rue des Lombards⁵⁰ (elle est adjudgée 8 000 livres en 1791⁵¹).

2) Le passage au collège – école royale militaire

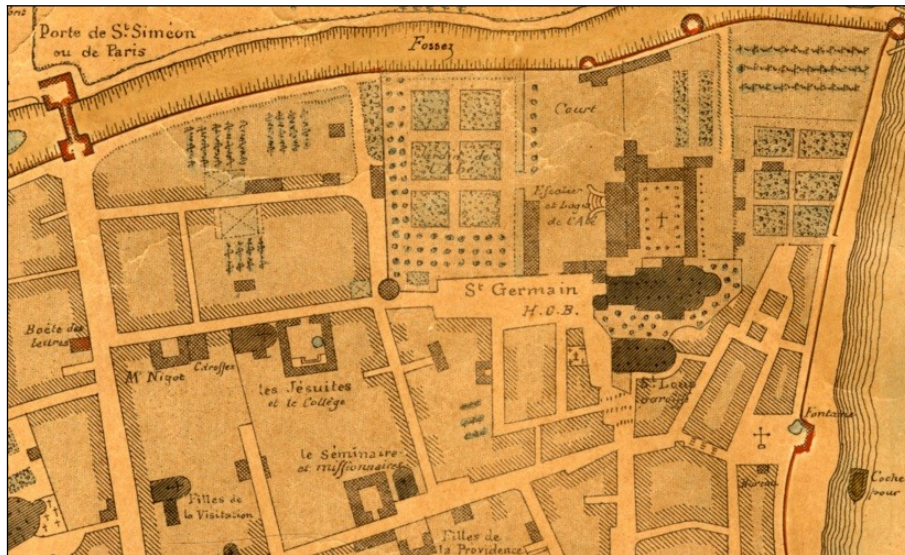
A la disparition de son père en 1777, un an après celle de sa mère, le jeune orphelin est pris en charge par quelques « personnes généreuses [...] touchées de la figure aimable et des heureuses dispositions du jeune orphelin », notamment par « une dame respectable de cette ville », Madame Moiton⁵², née Anne Baudoin (1723-1797)⁵³, une lointaine parente⁵⁴. La dame qui a remarqué « la gentillesse de ses manières et ses heureuses dispositions »⁵⁵, le recommande à l'évêque d'Auxerre, Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé (1725-1805), frère de Jérôme, archevêque de Bordeaux et garde des sceaux en 1789, et obtient, sans doute avec l'aide de Joseph Pallais, fort de ses relations avec le clergé local (deux de ses fils, Claude Alexandre⁵⁶ et Laurent, sont chanoines), une place à l'École militaire d'Auxerre⁵⁷. Cette entrée est – dit-on – aussi facilitée par la parenté de Joseph avec le Lorrain saint Pierre-Fourier (1565-1640)⁵⁸. Le souvenir de ce lointain grand-oncle qui a fondé en 1598 une école pour filles à Mattaincourt, dans le diocèse de Toul, est en effet entretenu depuis 1644 dans le diocèse d'Auxerre par les religieuses enseignantes de la Congrégation de Notre-Dame à Donzy⁵⁹. L'histoire de sa vie fait partie des livres de saints présents dans les bibliothèques des monastères et des couvents⁶⁰.



La cour d'honneur du lycée Jacques Amyot. Etat actuel.

A l'époque de Fourier, cet ensemble en *U* comprenait : au centre, la cour des classes ; au rez-de-chaussée, dans le bâtiment de gauche, 6 salles de classes ; dans celui de droite, la salle des externes et, au fond, le réfectoire. Dans le bâtiment du fond : au rez-de-chaussée, de part et d'autre du grand escalier, à gauche, un office et un bûcher, et à droite, une chambre à farine et un four, puis une cuisine ; au premier étage, bluterie, chambre du boulanger, chaufferie et poêle ; au second étage, à gauche, la bibliothèque, et à droite, 4 chambres.

Joseph est scolarisé sans doute dès l'automne 1778. Il fait donc partie des premières promotions de la nouvelle école. Il est d'abord externe, logeant en ville, probablement à la pension Pallais et sous la surveillance d'Anne Moiton-Baudoin. Il est ensuite admis « par charité⁶¹ » comme pensionnaire à titre gratuit⁶². La gratuité de l'enseignement, héritage du concordat conclu longtemps auparavant entre la ville et les jésuites, a été reprise par la ville après l'expulsion des Pères, puis par les Bénédictins de Saint-Maur en 1776⁶³. Elle est donc de plein droit deux ans plus tard au moment de l'entrée de Fourier comme externe. Il peut sembler curieux qu'elle soit élargie au pensionnat alors que la congrégation l'interdit dans son règlement de 1779⁶⁴. Elle est exceptionnelle : en 1788, sept enfants seulement en bénéficient⁶⁵. Ce régime particulier est-il dû à la « merveilleuse aptitude » et à la vive intelligence » du jeune élève⁶⁶ ? à l'importance de ses protections ?



Plan Oudin en 1713

Collège et abbaye Saint-Germain à Auxerre au début du XVIII^e siècle

Le collège sort d'une longue période de décadence : les effectifs n'ont cessé de fondre depuis 1658⁶⁷. En effet, les jansénistes, avec l'appui de nombreux officiers de justice (la majorité du bailliage d'Auxerre, par exemple) ont tenté d'anéantir l'œuvre des jésuites, en les réduisant au silence, en détruisant leur congrégations et en persuadant les familles de ne plus confier leurs fils à leurs collèges⁶⁸. Le contexte a commencé à changer avec la prise de possession le 2 mars 1761 de Champion de Cicé. Le nouvel évêque d'Auxerre n'a pas pu empêcher le 1^{er} avril 1762 l'expulsion des Jésuites de la ville, à la plus grande joie des pouvoirs locaux, tous aux mains des jansénistes (bailliage, municipalité, chapitre cathédral)⁶⁹. Il a toutefois obtenu du gouvernement en 1776 la transformation du collège en école royale militaire.

Les conditions de travail des élèves sont plutôt bonnes, grâce à des recettes importantes (82 000 livres en 1788)⁷⁰ et au prix, il est vrai, d'une pension élevée (92 pensionnaires sur 106 paient 700 livres par an)⁷¹. En 1783, lorsque Dom Rousseau remplace Dom Rosman au principalat, l'établissement ne manque de rien. Les bâtiments sont en bon état et bien meublés. De gros travaux au prix de 83 300 livres de dettes ont en effet été réalisés en 1778 : construction d'une nouvelle cuisine, réparation du réfectoire et du dortoir, création d'une salle de danse et sablage de la cour d'exercices, deux équipements spécifiques à une école militaire, réhabilitation des chambres des professeurs, de l'infirmerie, de la lingerie et de la boulangerie, plantation d'arbres⁷².

DEO ET PATRIAE. GYMNASIUM	POUR DIEU ET LA PATRIE COLLEGE
<i>JACOBI AMYOT AUTISSIODORENSIS EPISCOPI MUNIFICENTIA CONDITUM ANNO M. D. XCV QUOD IN REGIUM MILITARE EREXIT OPTIMUS PRINCEPS LUDOVICUS XVI ET CONGREGATIONI SANCTI MAURI CREDITIT ANNO M. DCC. LXXVII RELIGIO, LITTERAE, ARTES AMICO FOEDERE SOCIANTUR.</i>	<i>FONDE GRÂCE A LA MUNIFICENCE DE JACQUES AMYOT, EVÊQUE D'AUXERRE L'AN 1595 LE MEILLEUR DES ROIS, LOUIS XVI L'A ERIGE EN ECOLE ROYALE MILITAIRE CONFIEE A LA CONGREGATION DE SAINT-MAUR L'AN 1777. LA RELIGION, LES LETTRES, LES ARTS S'UNISSENT EN UNE AMICALE ALLIANCE.</i>

<http://www.jacques-amyot.org/histlyce.htm>

Inscription latine gravée dans la pierre placée à l'entrée de la cour d'honneur
de l'actuel lycée Jacques Amyot et sa traduction en français

L'équipe enseignante est nouvelle. Les anciens professeurs ayant été évincés le 31 octobre 1776⁷³, les nouveaux sont désormais pour la plupart des Bénédictins de Saint-Maur⁷⁴. Or les Mauristes sont d'un bon niveau intellectuel. Ils ont mis au point des cours de philosophie, de théologie, de droit canon, d'Écriture sainte, de langues grecque et hébraïque dans chacune des provinces de la Congrégation⁷⁵. Ils ont distribué ces matières dans différentes abbayes et évité ainsi de transformer l'une d'entre elles en une sorte de collège supérieur⁷⁶, ce qui les oblige à changer périodiquement de résidence, en principe à l'intérieur de chaque province⁷⁷. Ils font profession en faisant une déclaration manuscrite établie selon un questionnaire précis (une réponse erronée ou malhonnête entraînant ipso facto la nullité de la profession)⁷⁸. Ils poursuivent leurs études deux années au-delà de la profession et ont ainsi une meilleure intelligence de l'Écriture Sainte⁷⁹. Rien d'étonnant à ce qu'ils soient salués dans l'Encyclopédie, pourtant plutôt généralement hostile aux religieux, comme :

« Une savante congrégation qui ne paraît point déchu de son ancienne ardeur pour le travail, qui rend à la littérature de vrais services par ses ouvrages et donne à l'Église et aux autres ordres religieux un exemple bien digne d'être imité⁸⁰. »

Ces congréganistes sont « des hommes d'étude, de prière et de mortification⁸¹ », « de l'ordre religieux le plus éclairé⁸² », qui, contrairement à leurs prédécesseurs, présentent depuis leur fondation en 1618 un « esprit de corps [...] dont les maîtres isolés sont presque toujours dépourvus⁸³ ». Ils s'inscrivent aussi dans la politique générale de la royauté qui entend instaurer une continuité éducative et permet à leurs supérieurs chargés de la desserte de collèges de plein exercice de rester dans leurs fonctions au-delà de six ans⁸⁴. Ils sont « partiellement gagnés par l'esprit du temps. [...] Certains sont obsédés par le problème de leur utilité. D'autres retrouvent presque les accents philosophiques pour s'indigner des vocations forcées, en rappelant que la liberté est le bien le plus précieux de la vie⁸⁵ ».

Les moines n'ont pas, pour la plupart, une très longue expérience de l'enseignement. Antoine Crenière débute en cinquième en 1783 à l'âge de vingt-deux ans⁸⁶. Pourtant, en 1788, Louis-Marie Vincent, chargé de la troisième, a vingt-huit ans et Jean-Baptiste Laporte (1753-1828), professeur de philosophie, 35 ans⁸⁷. Ce dernier, né à Hauterive, dans l'actuel département de l'Ain, est arrivé à Auxerre en 1780 pour exercer la charge de professeur de seconde à Auxerre. Il avait fait ses études à Saint-Benoît-sur-Loire et sa profession à Dijon en 1774⁸⁸.

L'équipe de direction est dominée par deux fortes personnalités complémentaires. Charles-Marie Laporte (v.1750-1829), né à Ambourneuf, dans le diocèse de Lyon, profès en 1772, arrive au collège en 1778. D'abord professeur, il excelle comme sous-principal :

« Sa moralité est irréprochable. Ses talents pour diriger la jeunesse très connus lui [concilient] la confiance et l'estime de tous. »⁸⁹

« Sa douceur et son aménité, ayant leur origine dans un cœur tendre, le [fait] aimer des élèves, dont nous savons que tous [gardent] de lui un souvenir attendri. »⁹⁰

Il peut compter sur son cousin⁹¹ Jean-Baptiste, qu'il a fait venir deux ans après son arrivée⁹².

Le principal Dom Henri Rosman (1742-1799) est, à 48 ans, moins un administrateur expérimenté⁹³ qu'un « pédagogue averti des besoins du temps, d'une remarquable sagacité pour ce qui concerne le choix des professeurs et l'éducation de la jeunesse⁹⁴ ». Ce fils d'un cabaretier d'Hesdin dans le diocèse de Saint-Omer, a prononcé ses vœux à l'abbaye de Jumièges (dans l'actuel département de Seine-Maritime) en 1761, est arrivé en 1770 à Auxerre comme prieur de l'abbaye Saint-Germain, et a conduit la transformation du collège en école militaire à partir de 1777⁹⁵. Il a des vues sur la réorganisation de l'école et envisage même une rénovation complète des études⁹⁶.

D'autres professeurs sont des laïcs comme Claude Louis Bonard (1757-1819), maître en mathématiques. Ce fils d'un huissier à la chancellerie de Besançon a obtenu un certificat de fin d'études du collège de Besançon en 1774 :

« Monsieur Claude Louis Bonard, de Besançon, jeune homme d'un excellent naturel, a suivi ses deux années de Philosophie avec une singulière piété, une assiduité, une modestie, une attention et une progression méritoires ; qu'après examen il a obtenu de passer en première classe de Physique⁹⁷. »

Il arrive au collège d'Auxerre en 1780⁹⁸ dans des circonstances qui nous sont largement inconnues et s'intègre très vite à l'équipe nouvelle dirigée par Rosman dès 1777.

A « l'école royale militaire », la dynamique succède à la décadence, surtout sous le premier principalat de Dom Rosman de 1777 à 1783, c'est-à-dire pendant les études de Fourier. Grâce aux pensionnaires, dont l'accueil est une grande nouveauté, et aux boursiers du roi (enfants de noblesse bien installée dont la pension de 700 livres est payée par le roi), les effectifs retrouvent un haut niveau : 129 élèves (56 boursiers, 55 pensionnaires, 30 externes) vers 1780⁹⁹, 151 en 1787 (respectivement 45, 61 et 45) en 1787¹⁰⁰, 164 (54, 66 et 44) en 1788¹⁰¹. De plus, l'origine sociale des élèves est à la fois élitiste et assez diversifiée¹⁰². Le prix de la pension est en effet élevé et quatre degrés de noblesse sont exigés pour être boursier du roi. La proportion nobiliaire globale est 49,6% en 1787 (74 des 151 élèves) grâce aux boursiers du roi. Elle est de 69,8% chez les seuls pensionnaires (externes exclus), supérieure à celle des écoles de Sorèze (46,8%) et de La Flèche (54,6%) et Pontlevoy (55,7%), mais inférieure à celle des écoles de Tournon 71,3%, Rebaix 75,8%, Brienne 76,5%, Effiat 83%, Vendôme 85,2%¹⁰³. En 1788, les parents des seuls pensionnaires sont militaires (32%), nobles titrés aux revenus fonciers assez confortables (21%), titulaires d'offices (25%), membres des professions libérales (8%) ou marchands-artisans (14%)¹⁰⁴. En définitive, les enfants des serviteurs de l'Etat dominant, et non les petits notables ruraux¹⁰⁵. Quant aux origines géographiques, elles sont diverses. Peu d'enfants sont originaires d'Auxerre, davantage du diocèse (plusieurs de Clamecy et de Gien) et des environs proches (dont six de Joigny, trois de Tonnerre, plusieurs du Nivernais). Près d'un cinquième provient de Bourgogne et de Bresse, très peu de Champagne, tandis que Paris et Versailles fournissent un petit contingent et que le reste est issu de provinces plus lointaines (Poitou, Normandie, Auvergne, Languedoc)¹⁰⁶. L'aire de recrutement est plus large que celle de l'ancien collège jésuite et que celle du collège d'Avallon : elle s'étend de 100 à 150 km autour d'Auxerre, jusqu'à Dijon et Paris¹⁰⁷.

L'établissement a certes pour but de préparer au concours de l'école militaire de Paris (18 boursiers du roi d'Auxerre réussissent à y entrer de 1778 à 1788¹⁰⁸), de celle du génie de Mézières ou de celle de l'artillerie. Mais il dispense surtout un enseignement général au point que le terme *militaire* dans son appellation pourrait disparaître¹⁰⁹. Il est aussi - et surtout - le lieu où s'expérimente une véritable révolution scolaire. Le principal Dom Rosman qui en est le promoteur constate bien plus tard :

« Le système présent de l'institution publique est né parmi les erreurs et les préjugés de nos pères. Il les a trop longtemps propagés. A mesure que l'esprit humain a reculé ses bornes, l'éducation qui devait suivre ses progrès, est demeurée immobile. De grandes réformes sont donc nécessaires et l'une d'elles est le relèvement de la profession d'instituteur¹¹⁰. »

Son but est clair :

« Que les écoliers de quelques talents et de bonne volonté possèdent bien, au sortir du collège, les éléments des sciences de longue haleine et aient acquis une méthode sûre pour suivre, sans s'égarer, les développements des sciences, quand ils seront abandonnés à leurs propres efforts¹¹¹. »

La fin de l'omniprésence de la langue latine libère des heures de classe au profit des autres disciplines.

« On suit encore dans tous les collèges l'ancienne routine et les préjugés du XV^e siècle. Il fallait employer dix ans de la jeunesse. On n'avait rien à lui enseigner puisqu'on ne savait rien. Le latin était alors la langue de tous les pays. On partageait la science du latin en dix cours. On en aurait fait vingt si la jeunesse avait eu ce temps à perdre. [...] Je ne prétends pas proscrire des classes la langue latine. [...] Mon dessin est au contraire d'en faire aimer l'étude, d'en faciliter l'intelligence par une méthode plus prompte, plus courte et plus naturelle. Cette méthode, établie par l'expérience, économise six heures par une étude suivie de la langue française et celle des nations qui nous avoisinent, de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des mathématiques¹¹². »

Le vœu de Saint-Germain est ici beaucoup mieux réalisé qu'à Pontlevoy¹¹³.

La religion reste la partie essentielle de l'éducation et la tâche la plus noble, mais sa place dans l'horaire est réduite :

« La religion [...] s'efface au fil des ans, remplacée dans l'horaire des classes par les mathématiques, la géographie et l'histoire, [...] la littérature, la fortification (en fait du dessin appliqué) et l'étude d'une langue étrangère (allemand ou anglais)¹¹⁴. »

En revanche, les mathématiques gagnent une place éminente :

« L'étude des mathématiques doit tenir un rang distingué dans l'éducation. Cette science est le plus puissant levier de l'esprit humain. Elle présente au génie un aliment éternel. [...] Les sciences mathématiques sont les bienfaitrices des nations. A ce titre, elles doivent fixer les regards des législateurs. [...] Il importe aussi qu'elles entrent dans l'éducation des particuliers, parce qu'elles ont une influence marquée sur les progrès et les usages des autres connaissances¹¹⁵. »

La pédagogie, fruit d'une évolution de longue durée, fait son entrée :

« On prend soin de ne pas aborder trop tôt les études abstraites. On distingue de la grammaire proprement-dite des *leçons préliminaires à la grammaire française*. A huit ans, on introduit la géographie. [...] On a eu soin de renvoyer à neuf ans les premières études de mathématiques et de grammaire latine, et enfin de placer, de onze à quinze ans, les études qui demandent le plus de maturité d'esprit¹¹⁶. »

L'échec scolaire est donc de la faute du professeur :

« Si les élèves qui commencent l'étude des sciences éprouvent un épuisement de l'esprit qui les décourage et les ennuie, c'est presque toujours la faute du professeur. Il serait absurde de recourir aux punitions. Il faut changer de maître¹¹⁷. »

Ainsi Francis Mollard, inspecteur de l'enseignement primaire, peut conclure en 1930 :

« Si nous ajoutons quelques éléments de sciences physiques et naturelles et si nous remplaçons le mot religion par le mot philosophie, nous aurions un programme contemporain. Nous sommes loin, en tout cas, de l'enseignement donné dans les collèges un demi-siècle plus tôt¹¹⁸. »

Il n'existe aucune classe de mécanique, d'astronomie, de physique, de chimie, d'histoire naturelle. L'enseignement scientifique se limite donc aux seules mathématiques. Elles « sont restreintes à ce qu'il est nécessaire qu'on en sache pour l'intelligence des différentes parties de l'art militaire¹¹⁹ », mais

leur enseignement n'a rien à envier à celui dispensé dans un collège aussi prestigieux que celui des Godrans de Dijon. Il commence à partir de la troisième année passée au collège à raison d'une heure par classe et d'une heure d'étude sur les huit heures de travail quotidien. Le programme des exercices de 1781 donnent des explications sur les sujets abordés :

« Les mathématiques ont pour objet de comparer ensemble les grandeurs, c'est-à-dire de trouver la relation que plusieurs quantités d'une même espèce ont entre elles. [...] On nomme fractions des parties de l'unité. On fait sur les fractions les mêmes opérations que sur les nombres entiers et par les mêmes principes¹²⁰. »

On apprend en arithmétique, les quatre types d'opérations, la règle de trois, les progressions arithmétique et géométrique, les puissances et les racines, mais aussi les logarithmes ; en géométrie, les triangles et polygones, les figures semblables, les surfaces, les plans, les solides, de la trigonométrie et du nivellement ; en algèbre, la résolution des équations du premier et du second degré. On termine par l'étude des lignes courbes, c'est-à-dire les sections coniques, ellipses, hyperboles et paraboles¹²¹. L'important est de « savoir calculer une trajectoire, et donc avoir une utilité pour l'artillerie¹²² ». Le professeur de mathématiques est le mieux payé (1 400 livres par an), devant celui de dessin (1 100), de musique vocale (1 000), de langue française (800), d'allemand (500)¹²³.

Par rapport aux moyennes de l'établissement, l'entrée de Joseph Fourier à l'âge de dix ans est conforme mais la durée de son cursus (quatre ans) est inférieure d'un an¹²⁴. Cette brièveté s'explique par ses excellents résultats scolaires. Ses études littéraires sont brillantes¹²⁵ : il est « toujours à la tête de sa classe, et cela presque sans effort¹²⁶ ». Il se livre très tôt « à l'étude des sciences exactes¹²⁷ » : avec les mathématiques, il devient appliqué et se livre « à l'étude avec un zèle et une constance remarquables¹²⁸ », y compris la nuit¹²⁹. A la fin de son année de rhétorique en 1782, il obtient divers prix : 1^{er} prix de version latine et de musique vocale, 2^e prix d'amplification¹³⁰ latine et de versification latine.

Comment le futur mathématicien découvre-t-il les sciences à Auxerre ? On sait qu'« avant l'âge de quatorze ans, il connait à fond les sept volumes du cours de mathématiques d'Etienne Bézout (1730-1783)¹³¹ », dont il suit plus tard les avancées. Mais quels autres ouvrages consulte-t-il ? Il a à sa disposition ceux de la bibliothèque du collège. Elle ne contient plus qu'une partie de « tous les livres essentiels à l'instruction en matière de religion, d'histoire, de physique et de saine littérature » rassemblés par les Jésuites, car nombre des 2 478 ouvrages jugés dépareillés, mal conditionnés, voire pourris et hors de service, ont dû être mis au rebut en 1777¹³². Elle a heureusement reçu le 8 mars 1771 par le don de Mgr de Livry, une soixantaine d'ouvrages¹³³ « dont, depuis un demi-siècle, le domaine de la science s'est enrichi¹³⁴ ». L'éventail est large. Citons¹³⁵ :

- Christian Huyghens (1629-1695) : *Le Traité de la lumière*, avec un *Discours de la cause de la pesanteur*, Leyde, 1690, et des *Œuvres variées*, 4 tomes, Leyde, 1724 à 1728 ;
- Daniel Bernoulli (1700-1783), *Hydrodynamique*, Strasbourg, 1738. Cet ouvrage, avec celui de son père Jean Bernoulli (1667-1748), fixe les bases de l'hydrodynamique ;

- Isaac Newton (1643-1727), *Découvertes philosophiques*, Paris, 1749 ; *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, 3 tomes, Vienne, 1760 (parution en deux volumes à Paris, 1759) ;
- Guillaume Jacob's Gravesande (1688-1742), *Eléments de physique démontrés mathématiquement et confirmés par des expériences* ou *Introduction à la philosophie newtonienne*, Leyde, 1746 (2 exemplaires). Cet ouvrage, traduit du latin, a été publié dans sa version originale à Leyde en 1742.
- *Élément de physique ou Introduction à la philosophie newtonienne*, Leyde, 1746, et Pierre Sigorgne, chanoine, *Institutions newtoniennes* ou *Introduction à la philosophie de Newton*, Paris, 1769 (la 1^{ère} édition date de 1747) ;

- Alexis Claude Clairaut (1713-1765), *Théorie du mouvement des comètes dans laquelle on a égard aux altérations que leurs orbites éprouvent par l'action des planètes, avec l'application de cette théorie à la comète observée dans les années 1531, 1607, 1682 et 1759*, M. Lambert, Paris, [vers 1760].

- Pierre-Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759) : *Compte-rendu de l'expédition en Laponie*, Paris, 1738 ; *Degré du Méridien entre Paris et Amiens déterminée par la mesure de M. Picard, observation de Maupertuis, Clairaut Camus et Le Monnier*, Paris, 1740.
- Pierre Bouguer (1696-1758), *La figure de la terre déterminée par les observations de Messieurs Bouguer & de La Condamine [...] envoyés par ordre du Roy au Pérou pour observer aux environs de l'équateur*, Paris, 1749.

- André Tacquet (1612-1660) : *Géométrie du père Tacquet*, Milan, 1740 ; *Géométrie pratique*, 1741 ; *Arithmétique du père Tacquet*, Milan, 1741. Cet auteur publia à partir de 1650 des manuels élémentaires en latin fort utilisés dans les collèges jésuites.
- Alain Manesson Mallet (1630-1706), *La géométrie pratique*, Paris, 1702 (2 exemplaires) : ouvrage représentant une vieille tradition du XVII^e siècle utilisant les ressources des éléments d'Euclide, mais ne faisant pas jouer la trigonométrie ou les tables numériques ;
- Bernard Lamy (1640-1715), *Éléments de mathématiques ou Traité de la grandeur en général qui comprend l'arithmétique, l'algèbre, l'analyse et les principes de toutes les sciences qui ont la grandeur pour objet [...]*, Paris 1741.
- Nicolas-Louis, abbé de La Caille (1694-1758) : *Leçons élémentaires de mécanique ou Traité abrégé du mouvement et de l'équilibre*, Paris, 1756, 1757 et 1765 (la 1^{ère} édition est de 1743).

- Alexis Claude Clairaut (1713-1765) : *Théorie de la figure de la terre, tirée des principes de l'hydrostatique*, Paris, 1743 ; *Éléments de géométrie*, Paris, 1753 (1^{ère} édition en 1741, réédition jusqu'au XX^e siècle). Manque toutefois dans cet inventaire l'ouvrage *Éléments d'algèbre* publié dès 1746.
- D'Alembert (Jean), *Traité de l'équilibre et du mouvement des fluides*, Paris, 1770 (la 1^{ère} édition date de 1764).

En juin 1784, les 56 volumes des œuvres de Buffon sont acquis par l'établissement pour 112 livres¹³⁶. Fourier peut en prendre connaissance dès son retour du collège de Montaigu.

La bibliothèque municipale d'Auxerre, dont l'histoire a été mouvementée¹³⁷, a encore actuellement des ouvrages scientifiques antérieurs à la Révolution :

- le *Recueil de traités de mathématiques à un Gentilhomme pour servir sur Terre et sur Mer*¹³⁸ de Paul L'Hoste, professeur royal des mathématiques à Toulon, un « mathématicien habile¹³⁹ » ;
- le *Cours de mathématiques à l'usage des gardes du Pavillon de la Marine* d'Etienne Bézout, Paris, 1781, 3 volumes ;
- deux ouvrages de Colin MacLaurin (1698-1746), le *Traité des Fluxions* de 1749, et le *Traité de l'Algèbre et de la Manière de l'appliquer* de 1753 ;
- l'*Encyclopédie méthodique, Mathématiques*, de d'Alembert éditée en 1784.
- Manque à cette liste les ouvrages de Nicholas Saunderson (1683-1739) : le *Traité des fluxions* (en anglais), paru en 1742, et traduit en français par le P. Pézenas en 1749, et le *Traité d'algèbre*, traduit par Lecoziac, paru en 1753.

Entre 1784 et 1788, Fourier écrit des mémoires et a « un goût exclusif pour ce genre de recherche¹⁴⁰ ». Il a alors incontestablement accès à certains de ces derniers ouvrages. Sa curiosité pour le théorème de Descartes est éveillée par Colin MacLaurin. Sa passion pour la résolution des

équations algébriques est attisée par la lecture de l'Encyclopédie de d'Alembert. Pourtant, au cours de l'été 1788, il écrit à son ancien professeur Louis Bonard :

« Si vous avez occasion de parler à M. de Guistiniani¹⁴¹, il pourrait vous montrer deux passages très curieux aussi et du théorème de Descartes : l'un dans l'algèbre de MacLaurin, l'autre dans celle de Saunderson. Je vous prierai alors dans la suite de me les envoyer à vos moments perdus. Si toutefois cela pouvait se faire commodément car ils sont plus curieux que nécessaires. Je les ai vus chez lui. Je les avais lus auparavant à Paris mais en anglais. Vous pourriez aussi parcourir rapidement la théorie et équations de Bézout afin de me marquer où il a laissé cette théorie des éliminations dont il s'est beaucoup occupé »¹⁴².

Fourier découvre donc les « passages très curieux » de MacLaurin et Saunderson en anglais à Paris. Il ne semble n'avoir jamais parcouru la théorie des éliminations de Bézout pourtant contenue dans l'édition de 1779, donc dans celle de 1781 encore à la bibliothèque municipale. On peut toutefois aussi imaginer qu'il en a pris connaissance à Auxerre avant son départ, et qu'après avoir progressé dans sa réflexion, il éprouve le besoin de s'y replonger. N'est-ce ce qu'il sous-entend lorsqu'il écrit :

« J'ai encore travaillé ces méthodes d'élimination. Il n'est pas difficile de reconnaître combien celles dont on fait l'usage sont défectueuses, mais il l'est beaucoup de leur en substituer de meilleures. Vous voyez bien qu'il faudrait que j'eusse sous les yeux l'ouvrage de M. Bézout sur le même sujet » ?¹⁴³

Fourier semble connaître l'ouvrage de son maître et éprouver le besoin de le consulter à nouveau.

Clairaut et Bézout sont donc bien des compagnons des veilles studieuses de Fourier. Le premier « fait montre d'un talent de didacticien et refuse la voie axiomatique et purement déductive d'Euclide. » Il donne à l'élève « un sens du concret et de l'application ». Le second, à la fois algébriste novateur et enseignant de terrain, le prépare à acquérir l'exposé dogmatique pour ultérieurement lui permettre d'atteindre la « méthode d'invention » sur laquelle il réfléchira tant¹⁴⁴.

Fourier a donc profité de la relative richesse des bibliothèques de sa ville natale. Il n'aura pas la même chance à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire :

« Je manque de livres comme vous le savez, en sorte que je cours [le] risque de trouver ce qui l'a été il y a deux ou trois siècles. » (lettre de l'été 1788)

« Un malheur bien plus sensible pour moi, c'est le manque de livres. N'est-ce pas être condamné à l'ignorance que ne pouvoir lire d'autres ouvrages que les siens ? C'est une privation dont toute la philosophie ne peut consoler. » (lettre du 22 mars 1789)



La bibliothèque du lycée Jacques Amyot. Etat probable à l'époque de Fourier

Quant au laboratoire de physique du collège, il compte en 1777 :

« Une machine pneumatique, un récipient à boîte, un moulinet de fer blanc, la fontaine de compression, balance hydrostatique, le fuseau philosophique avec son plan incliné, machines de mécanique avec les leviers des trois genres, fourneau chimique avec lampe de fer blanc, entonnoir magique, petite grue de trois pieds de hauteur, machine pour la force centrifuge, une sphère de Ptolémée, un globe terrestre, une sphère de Copernic neuve, machine à équation, graphomètre avec son pied, machine à mesurer la pluie comprenant cinq pièces, plusieurs autres machines de peu de valeur »¹⁴⁵.

Il est mieux équipé qu'en 1772¹⁴⁶, mais moins que celui d'Avallon avec ses 55 instruments et machines¹⁴⁷.

Au collège, Fourier côtoie des élèves d'autres milieux que le sien. On ne sait rien de ses relations avec eux. On sait seulement que d'après le règlement concernant les nouvelles Ecoles royales militaires du 28 mars 1776 :

« L'intention de Sa majesté étant de leur procurer (aux boursiers élèves du roi) le plus précieux avantage de l'éducation publique, celui de ployer les caractères, d'étouffer l'orgueil que la jeune noblesse est trop aisément disposée à confondre avec l'éducation, et d'apprendre à considérer sous un point de vue plus juste tous les ordres de la société¹⁴⁸. »

« Quoique le collège d'Auxerre soit destiné par Sa Majesté à recevoir des élèves de son Ecole royale militaire, il n'en est pas moins ouvert aux différentes classes de citoyens qui voudront y placer leurs enfants¹⁴⁹. »

L'élève Fourier côtoie de près l'élite, surtout après être devenu pensionnaire. Il suit des leçons communes avec les boursiers du roi comme Victor-Jérôme Auboutet de la Puiserie¹⁵⁰ et leur donne plus tard des cours comme à Joseph Louis Nogerée¹⁵¹ : le nombre de salles de classe, limité à six, ne permet pas de dédoubler les cours ; lors de la cérémonie de remise des prix qui clôt chaque année scolaire, les exercices proposés au public sont communs à toutes les catégories d'élèves. S'est-il créé une « phalange d'amis » ? Il est peu probable que lui, d'extraction modeste et d'un naturel secret, noue de vraies relations d'amitié avec les enfants de la bonne bourgeoisie dont il retrouvera plus tard une partie à la Société d'Emulation. Citons :

Simon Philippe Chaudé (né en 1771), futur directeur du Mont-de-Piété et auteur d'un ouvrage sur Herculaneum, fils d'un maître en chirurgie ;

Jean-Joseph-Prix Deschamps (v.1772-1856), futur ordonnateur, fils d'Edme-prix Deschamps et de Marie Anne Robin ;

Georges Bénigne Liégeard (1768-1857), futur secrétaire général du département de Loir-et-Cher (1811), puis préfet des Hautes-Alpes (1819-1823), fils de Jean-Baptiste, procureur fiscal d'Héry, procureur au bailliage de Seignelay, greffier des consuls d'Auxerre ;

Joseph Villetard (1771-1826), futur secrétaire d'ambassade et poète, fils d'Edme-Germain Villetard [de Vincelles], futur maire d'Auxerre, neveu de Jean-Baptiste, prêtre, et cousin germain d'Edme-Pierre-Alexandre Villetard [de Prunières], futur représentant de l'Yonne à la Convention nationale, élu des Cinq-Cents, sénateur et comte d'Empire¹⁵² ;

Louis Nicolas d'Avout puis Davout (1770-1823), futur général d'Empire.

En 1782, Joseph Fourier a déjà fini sa rhétorique – il n'a que quatorze ans - et est envoyé à Paris au collège de Montaigu, collège parisien de médiocre réputation, pour y redoubler sa rhétorique et faire son cours de philosophie¹⁵³. Il ne se contente pas d'y recevoir un enseignement littéraire. Il lit en anglais Colin Mac-Laurin (1698-1746) et Nicholas Saunderson (1683-1739)¹⁵⁴, dont les travaux portent sur l'algèbre et la méthode des fluxions connue aujourd'hui sous le nom de calcul des dérivées.

Joseph revient au collège d'Auxerre comme professeur à l'automne 1784¹⁵⁵. Il n'a que seize ans et demi. Tout en participant à l'enseignement, il commence des travaux de recherche sur la résolution des équations algébriques, question largement abordée à l'époque, entre en relation avec Gaspard

Monge grâce à Pierre Bonnardot¹⁵⁶, un de ses anciens professeurs à l'école militaire d'Auxerre, et rédige un mémoire de quatorze feuillets qu'il vient présenter en 1787 à Paris à l'Académie des Sciences. Il fixe ainsi l'attention de Lagrange, Monge et Laplace¹⁵⁷. Il opte pour les Armes, demande à passer le concours d'entrée dans l'Artillerie mais, en ces temps de réaction aristocratique, se heurte à un refus pour le motif qu'il n'est pas noble. Il choisit les ordres et part à la fin de l'année comme novice à l'abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire¹⁵⁸ où il enseigne les mathématiques. Il profite des collections de grands classiques de la bibliothèque pour approfondir ses connaissances de théologie, d'histoire et des antiquités¹⁵⁹, mais se consacre surtout à sa matière de prédilection :

« J'ai fait des mathématiques et des sciences une étude si exclusive qu'il ne me reste pour la littérature que du goût et très peu d'acquis. »¹⁶⁰

Il précise :

« Je perds actuellement de vue ce que j'ai écrit sur l'algèbre. Il faudra bien qu'un jour je m'en occupe. »¹⁶¹

Il souffre de son isolement du monde extérieur :

« Seul et sans secours, on peut méditer mais non découvrir. Souvent de fuir les hommes, on en devient meilleur, mais non plus savant. Le cœur y gagne et l'esprit y perd. »

Heureusement il continue de travailler à distance avec Louis Bonard, son ancien professeur de mathématiques à Auxerre :

« Je ne sais encore si je pourrai vous envoyer [...] un certain mémoire que je ne puis en conscience garder plus longtemps car il est bien à vous, je ne l'oublie pas. [...]

Vous pourriez aussi me mander les nouvelles mathématiques, physiques, astronomiques, etc. [...] Je voudrais savoir si le marquis de Condorcet a fait imprimer ce qu'on dit qu'il écrit sur les calculs modernes. »¹⁶²

Il fait de même avec un certain Guistiniani

« J'ai examiné votre solution de cette petite question d'analyse. Elle est très élégante. Le résultat est conforme au mien et ne l'est guère à celui de M. de Guistiniani. [...] Je lui écrirai peut-être ces jours-ci. »¹⁶³

« Si vous avez occasion de parler à M. de Guistiniani, il pourrait vous montrer deux passages très curieux aussi et du théorème de Descartes : l'un dans l'algèbre de Mac-Laurin, l'autre dans celle de Saunderson. »¹⁶⁴.

Il est alors aussi en contact avec des membres de l'Ecole royale militaire de Pontlevoy, notamment avec son ancien principal Dom Rosman qui y séjourne depuis son éviction d'Auxerre en 1783¹⁶⁵. Il écrit en effet :

« Vous n'ignorez sûrement pas que dom Rosman doit retourner à Auxerre. C'est une chose entièrement décidée. Je l'ai vu ici. Il m'a parlé de vous comme on doit en parler. Il est probable que dom Laporte restera avec lui. C'est un sacrifice qu'il fera à l'amitié. »¹⁶⁶.

Il élargit considérablement son horizon grâce à Dom Bonnardot¹⁶⁷ qui est en effet en relation non seulement avec d'autres abbayes bénédictines (Vendôme, Réome, Pontlevoy, Blois), mais aussi avec Gaspard Monge :

« Dom Bonnardot m'a promis de communiquer un précis à M. Monge, et même de le faire insérer dans les papiers. »¹⁶⁸

Malgré le manque de livres, ses recherches progressent rapidement : dès l'été 1788, il écrit :

« Je crois avoir envisagé la question sous un point de vue qui me conduira très loin. Du moins jusqu'à présent, quoique je sois très avancé, je n'ai pas encore trouvé de difficulté. »¹⁶⁹

Et en mars 1789 :

« J'ai encore travaillé ces méthodes d'élimination. Il n'est pas difficile de reconnaître combien celles dont on fait usage sont défectueuses, mais il l'est beaucoup de leur en substituer de meilleures. [...] J'ai mis en ordre tout ce que renferme le mémoire que vous avez sur les équations

numériques. Tout est éclairci et démontré. [...] J'ai reconnu dans le mémoire que vous avez un passage très inexact. Il s'agit du théorème sur la nature des racines lorsque quelques-uns des coefficients sont zéro, l'énoncé en est vicieux. L'application qui en est faite à un exemple ne l'est pas moins. [...] Je vous dirai une autre fois l'énoncé tel qu'il doit être. »¹⁷⁰

En septembre 1789, il affirme son désir de publier :

« Tout cela m'a engagé, tout récemment, à faire quelques tentatives pour répandre ces vérités que je crois importantes¹⁷¹. »

Il adresse donc alors à l'Académie des Sciences son mémoire sur les équations algébriques¹⁷².

Ainsi, dès 1598, saint Pierre-Fourier, curé de Mattaincourt, croit aux vertus d'une véritable instruction primaire¹⁷³ et cherche ainsi à assumer entièrement la fonction pastorale de son sacerdoce. Joseph, son lointain collatéral, lui ressemble par sa passion pour l'enseignement. Mais il s'en distingue nettement. La finalité de toute éducation n'est plus pour lui seulement de former des chrétiens dans une perspective de salut dans l'au-delà. Il est comme Dom Rosman¹⁷⁴ davantage un professeur au service de la société qu'un religieux suivant la règle de Saint-Benoît¹⁷⁵. Dans son collège, la sécularisation est presque réalisée avant 1789.

II. Fourier dans la Révolution (1790-1794)

D'après Victor Cousin¹⁷⁶ :

« M. Fourier salua la révolution avec espérance ; il l'embrassa avec amour, lorsqu'elle était noble et pure ; et quand plus tard, condamnée, pour se défendre, à une dévorante énergie, elle devint coupable et malheureuse, il ne crut pas devoir l'abandonner dans ses mauvais jours, et il la servit encore, non pas dans ses fautes, mais dans ses périls : il a l'honneur de l'avoir traversée sans tache et de ne l'avoir jamais trahie. Son patriotisme lui fit accepter d'honorables fonctions que sa probité courageuse tourna bientôt contre lui-même ; et, dénoncé, emprisonné, condamné à mort, le jeune géomètre eut bien de la peine à échapper au sort de Lavoisier¹⁷⁷ ».

Lorsque les États Généraux se réunissent, Fourier est encore à l'abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire. Il vit détaché du monde depuis qu'il a mis fin en mai 1788 à son abonnement au *Journal de Genève* (résumé du contenu des autres gazettes). Il écrit en mars 1789 : « Il n'y a pas longtemps que je sais que les États se tiendront à Orléans¹⁷⁸. » Il est dans le même état d'esprit en septembre 1789 quand il quitte l'abbaye. Il s'adresse alors aux plus grands (Monge, Legendre) pour avoir leur avis et le 9 décembre, il vient lui-même à Paris présenter son travail à l'Académie.

Il arrive à Auxerre à la fin de l'année. Cinq ans plus tard, il est considéré comme un des quatre

« terroristes [...] notoirement connus pour être les mieux armés de cette commune [...], meneurs de cette monstrueuse corporation jacobinique qui a dévasté toute la France, et, par leur intermédiaire, organisé la Terreur, le deuil, la désolation pendant près de deux années dans la commune d'Auxerre »¹⁷⁹.

Comment Fourier est-il passé d'un total détachement à un total engagement ? Comment s'est-il « laissé atteler, lui, paisible et inoffensif, homme de science, au char sinistre et compromettant de la Némésis révolutionnaire¹⁸⁰ ? »

A. Fourier reste sur la réserve (1789-1792)



Archives départementales de l'Yonne 2 Fi

Michel Lepeletier de Saint-Fargeau (1760-1793)

D'après Jean-Pierre Rocher, Auxerre est marquée pendant la Révolution par une curieuse hiérarchie d'influence : il y a en haut Lepeletier de Saint-Fargeau, et plus bas, ses ombres : la grande ombre d'abord, c'est Nicolas Maure, qui a toujours dit qu'il était dans le sillage de Le Peletier¹⁸¹ ; une ombre plus discrète, Claude Gautherot (1769-1825), peintre élève de Jacques Louis David parachuté par Lepeletier pour être le patron de la Société populaire¹⁸². Fourier serait-il une ombre de Maure, ou plutôt celle d'un de ses satellites ? Les deux hommes sont incontestablement très liés, mais la nature de leurs relations est difficile à apprécier en raison de la destruction quasi complète des archives des sociétés et groupements politiques d'Auxerre antérieures au 9 thermidor et de l'absence de textes les reliant directement.

Maure s'engage d'abord dans l'administration municipale d'Auxerre : il crée le 3 août 1789 la légion auxerroise, garde ou milice bourgeoise, et est élu conseiller municipal le 3 février 1790. Il passe ensuite à l'administration départementale : il est élu le 5 septembre 1791 au Conseil général du département, devient le collaborateur de son président de Lepeletier. Il est investi de pouvoirs importants lorsque il est nommé par le directoire du département commissaire pour le recrutement d'abord dans la ville d'Auxerre, puis aussi dans les districts de Saint-Fargeau et d'Avallon, et obtient d'excellents résultats. Il monte enfin à l'échelon national en étant élu en même temps que Lepeletier député de la Convention le 5 septembre 1792.

1) Une période d'expectative

Lorsqu'il revient à Auxerre à la fin de 1789, Fourier trouve « sa ville et même son école vivement occupées de grandes questions de dignité humaine, de philosophie, de politique¹⁸³ ». Il est chargé au collège d'enseigner à des niveaux divers et en des disciplines fort différentes, histoire, philosophie, éloquence, rhétorique, mathématiques, physique¹⁸⁴. Il conserve le contact avec un enseignement scientifique en organisant pendant les jours de congés des cours d'astronomie destinés aux élèves des classes supérieures et en participant aux séances supplémentaires données au collège¹⁸⁵. Il embrasse toutes les connaissances humaines, étend son esprit et ses vues, et s'accoutume « à considérer les choses d'ensemble et de haut¹⁸⁶ ».

- **Fourier est d'abord partisan de la monarchie constitutionnelle et en excellents termes avec le clergé**

Fourier est dans le même état d'esprit que Maure qui recommande à son fils :

« Soyez bon Français, bon patriote, ami de la liberté, soyez attaché à la nouvelle constitution, soumis à la loi et plein de respect pour le Roi, Chef de la Nation¹⁸⁷. »

Mais, contrairement à lui, il ne s'engage pas politiquement.

« Les premiers événements de la Révolution ne changèrent pas ma manière de vivre, mon âge ne me permettait point encore de parler en public. [...] D'un autre côté, j'avouerais sans détour que je regardais ces événements comme les agitations ordinaires d'un état dans lequel un nouvel usurpateur tend à ravir le sceptre du précédent. [...] Les maximes républicaines appartenaient encore à la théorie arbitraire ; il ne fut pas toujours possible de les professer hautement. »¹⁸⁸

Il fait sien les conseils de Maure à son fils en partance pour la capitale :

« Vous y allez dans des moments de troubles, tous les esprits sont agités, ce qui est inséparable d'une révolution aussi étonnante qu'inattendue ; gardez un profond silence sur toutes les affaires politiques, un mot lâché coûte beaucoup de désagréments à ceux qui l'ont prononcé. »¹⁸⁹

Il semble même disposé à « faire *profession* » :

« Le jour en [est] fixé au 5 novembre 1790. Mais le 4, on [reçoit] à Auxerre un décret de l'avant-veille qui [suspend] provisoirement l'émission des vœux monastiques, en attendant qu'ils [soient] prohibés tout-à-fait. »¹⁹⁰

Le 6 avril 1790, Fourier fonde avec neuf autres personnes la Société d'émulation d'Auxerre et en devient le premier président. Son but de sauvegarder la science :

« C'est un projet digne de gens lettrés de chercher à ranimer une étincelle qui allait s'évanouir et de l'entretenir malgré l'orage. C'est maintenant que l'émulation doit plus que jamais faire étinceler sa flamme et son énergie : c'est maintenant qu'il [elle] doit faire des efforts combinés pour soutenir le palais de la science prêt à s'écrouler dans le tremblement universel¹⁹¹. »

Le 12 juin 1790, il y fait l'éloge de Benjamin Franklin. L'époque est au quasi consensus politique comme l'atteste cette adresse du 23 février 1791 dans laquelle le club populaire s'engage à « se placer entre eux et la main qui voudrait les frapper » et les assure que « jamais la discorde ne viendrait allumer son flambeau auprès d'eux » et que « jamais sentiment hostile ne souillerait son âme »¹⁹².

- **Les premières tensions ne changent pas son attitude**

Le quasi unanimité prorévolutionnaire local se lézarde dès 1789 lorsque l'évêque Champion de Cicé s'oppose à la déclaration des droits de l'homme. Les fissures se colmatent un temps avec le cardinal et archevêque de Sens Loménie de Brienne, son successeur, très lié aux philosophes, membre de l'Académie des Sciences depuis 1770, et qui prête le serment de la constitution civile du clergé dès janvier 1791. Puis elles s'élargissent d'abord avec le départ d'émigrés comme Champion de Cicé après la suppression de son évêché¹⁹³, puis surtout avec la tentative de fuite du roi et son arrestation à Varennes le 21 juin 1791, qui détachent la masse de l'affection pour la personne du souverain. Elles sont particulièrement vives à Auxerre à cause de l'affaire des otages du roi. Six jeunes Auxerrois répondent en juillet à l'appel d'un journaliste parisien et signent une adresse à l'Assemblée nationale pour demander à être reçus comme otages du roi :

« Servir Dieu, le Roi et la Patrie avec honneur et fidélité. Nous le remplissons aujourd'hui, ce devoir sacré, en vous priant d'insérer nos noms parmi ceux des sujets fidèles qui se sont rendus Otages de la Liberté du Roi, et garantissent sur leur tête sa résidence dans le royaume¹⁹⁴. »

La municipalité fait parvenir au directoire du département une ordonnance tendant à mettre les six otages en état d'arrestation. Les otages sont arrêtés, mais lors de leur transfert à la maison d'arrêt, « un grand nombre de citoyens et même de femmes se sont ameutées en criant : *A la lanterne !* »

faut leur couper la tête ! » La garde nationale doit intervenir pour préserver les prisonniers. Le tribunal du district déclare qu'il n'y a pas lieu à détention. Maure et l'assemblée municipale protestent contre cette décision, mais s'inclinent. « Des attroupements se [font] de nuit devant la prison pour s'emparer des détenus. » Les otages n'osent pas sortir de prison. Maure, en se radicalisant, devient l'homme le plus en vue de la ville. Il prend un rôle actif dans la fondation d'un club le 14 août 1791¹⁹⁵.

En revanche, Fourier continue à rester sur sa réserve. Certes, il est sans doute sensible à la déclaration faite alors par Maure le 14 août 1791 lors d'une séance de l'ancêtre de la Société Populaire¹⁹⁶ :

« L'instruction est aux hommes ce que la culture est à la terre. [...] Cette terre sans culture, c'est vous qui [...] n'avez pas pu vous procurer tous les moyens d'instruction. Instruisez-vous donc¹⁹⁷. »

Mais il n'adhère pas à ladite Société dont le recrutement s'élargit, après la disparition des barrières financières (la cotisation est infime) et horaires (les réunions sont placées au moment où les travaux cessent dans les ateliers et sur les chantiers)¹⁹⁸, au petit peuple des journaliers, modestes artisans, les gens du quatrième état, ceux que Michelet appelait « les bras nus ». Il se contente de rendre par deux fois un hommage à Newton à la Société d'Emulation, présentant le 9 février 1792 les principes de l'attraction universelle et le 20 mars suivant, et exposant un résultat jugé essentiel pour la mécanique des forces attractives permettant d'en « dissiper avec le flambeau du calcul intégral » les points obscurs. Il est déçu par l'enlissement de la Société d'Emulation dans les problèmes de règlement et sa disparition après sa dernière séance de 17 juillet 1792¹⁹⁹.

- **La réserve se maintient six mois après la suspension du roi**

Fourier ne signe pas l'adresse de la société populaire du 18 août 1792 approuvant le décret de la Convention « suspendant l'ingrat, le traître, l'incorrigible Louis XVI »²⁰⁰. Il ne bouge pas après l'émeute du 19 août 1792 au cours de laquelle deux Auxerrois, Joseph-Marie Duché et François-Stanislas Potherat, sont massacrés à l'arme blanche et décapités. Il ne fait pas partie de la commission de surveillance de quinze membres nommés par les commissaires Chartrey et Michel le 10 septembre 1792 et chargés de prendre connaissance de tous les actes des administrations du département²⁰¹. Il ne signe pas le 9 octobre 1792 l'adresse de la Société des Amis de la République d'Auxerre réclamant la mise en jugement de Louis XVI :

« A la journée du 10 août, la volonté du peuple se prononça par ce cri unanime : que Louis expie la peine de ses forfaits ! Pour nous qui voulons l'Egalité, toute l'Egalité, rien que l'Egalité, nous préférons la honte à la mort²⁰². »

2) L'influence prépondérante de dom Rosman et de ses collègues du collège

Pendant ces premières années de la Révolution, Fourier est entouré de professeurs plutôt attachés à leur vie de religieux et favorables à la Révolution. Certes, le 30 avril 1790, il déclare :

« qu'ayant fait son noviciat à Saint-Benoît-sur-Loire, c'est par respect pour le décret de l'Assemblée nationale qu'il n'a pas prononcé ses vœux²⁰³. »

Mais il reste dans le sillage de la plupart de ses collègues²⁰⁴ et surtout du principal Dom Rosman qui « désire vivre dans l'état qu'il a embrassé et rester dans ladite maison²⁰⁵ ». Ce dernier accepte en 1790 de quitter son chapitre en application du décret sur la constitution civile du clergé²⁰⁶. Comme la quasi-totalité du clergé de l'Yonne (86% dans le district d'Auxerre), il prête le serment solennel

« de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse [...], d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout [leur] pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi ».

Il est suivi par la plupart des collègues, notamment par son adjoint dom Charles-Marie Laporte qui prête aussi les serments de 1791 et du 12 octobre 1792²⁰⁷.

Tous ces religieux jouent le jeu des réformes comme l'élite instruite du clergé comme le chanoine Auguste Etienne Frappier, né à Donzy en 1722, et l'abbé Jean-Baptiste Villetard, né à Auxerre en 1728²⁰⁸.

Dom Rosman qui a largement contribué à dispenser dans son établissement une éducation qui a la grande originalité « d'être en adéquation avec les exigences de la société française²⁰⁹ » présente le 1^{er} juillet 1790 devant le Directoire de l'administration départementale un plan d'études à la rédaction duquel Fourier a peut-être participé²¹⁰. Il garde, grâce à ses idées neuves héritées des Lumières, les faveurs de l'administration départementale²¹¹ jusqu'au début de l'année 1793. Il ne se sent pas concerné par les attaques lancées le 14 août 1791 par Maure qui met

« en garde contre les fausses et perfides insinuations des ennemis de la révolution et principalement des prêtres rebelles à la loi, qui, abusant de la confiance qu'a dû naturellement inspirer au peuple leur caractère et leurs fonctions, ont plus que les autres conspiré contre la Nation²¹². »

Le clergé réfractaire autour du chanoine Duplessis et de Viart est en effet peu nombreux²¹³.

La forte personnalité du principal maintient la cohésion de l'équipe professorale du collège. Au sommet de la hiérarchie se trouve l'abbé Joseph André Marie d'Avigneau. Cet « homme de talent distingué »²¹⁴, « issu des anciennes et respectables familles d'Auxerre », bachelier en théologie de la Faculté de Paris de la société de Navarre, enseigne la rhétorique. Il « a été élevé chrétiennement et au milieu des bons exemples d'un père et d'une mère qui étaient admirés dans toute la ville et de deux oncles chanoines qui l'ont illustrée ». Il a acquis « tous les talents qu'on peut désirer », a été promu au sacerdoce, nommé chanoine, puis chapelain de l'Hôtel-Dieu, s'est vu conférer par l'évêque les pouvoirs de prêcher et de confesser. Il fait des sermons auxquels il y a grande affluence²¹⁵.

Mais le professeur qui joue le plus grand rôle auprès de Fourier est son ancien professeur de mathématiques lors de son passage au collège entre 1778 et 1782, puis son collègue de 1784 à 1787 après son retour du collège de Montaigu. Louis Bonard se marie à la paroisse Saint-Loup de sa ville d'adoption le 24 février 1789. Celui qui célèbre la cérémonie est son collègue de rhétorique, l'abbé Joseph André Marie d'Avigneau. Sa femme, Claudine Gélot (v.1762-1834)²¹⁶, est la petite-fille d'un marchand épicier de Montbard, la sœur d'un aubergiste, la belle-sœur d'un maître pelletier et d'un coutelier futur vérificateur des poids et mesures. Le couple donne naissance à quatre enfants²¹⁷. Fourier, professeur de philosophie, est le parrain du second fils, Joseph Antoine René, né le 17 janvier 1792, à la paroisse Saint-Etienne. Jean Louis Roux, professeur de mathématiques puis de physique, est le 18 floréal an 8 (8 mai 1800) le parrain du troisième fils, Alphonse, et sera le 9 mars 1824 témoin au mariage du fils aîné André Louis. Le cercle Bonard comprend aussi Jean Bénigne Liégeard (1738-1804), et Laurent Barthélémy Sallé (v.1759-1802), propriétaire, tous les deux témoins à la naissance de la fille Uranie le 5 nivôse an 3 (25 décembre 1794).

Bonard reste lié à la famille d'Avigneau. A la naissance de son premier enfant, André Louis, le 1^{er} février 1790, il prend pour parrain André Marie, baron d'Avigneau, seigneur de Treigny, Ratilly et autres lieux, demeurant en son château d'Avigneau, et pour marraine Mme Frappier de Salin et de Treigny, baronne d'Avigneau, épouse d'André Marie. Par ailleurs, le frère de son collègue, André-Thomas-Alexandre Marie d'Avigneau, devient président de l'administration du département en 1790-1791, puis député à l'Assemblée législative en 1791-1792.

Fourier gardera de l'estime et de l'attachement pour son ancien professeur, « homme de beaucoup de talents et de modestie », son « ami particulier²¹⁸ », et se considérera longtemps comme son « très humble et très obéissant serviteur ».

3) L'influence des membres de la Société d'Emulation

Le 6 avril 1790, Fourier est l'un des dix membres fondateurs d'une société d'amis des lettres et arts portant le nom de Société d'émulation d'Auxerre.

La signature de Fourier président à la Société d'Emulation le 6 avril 1790



Source : Archives de la Société aimablement prêtées par Hervé Chevrier

Fourier est élu président de la Société lors de sa première séance. A ses côtés, un camarade du collège, Georges Bénigne Liégeard, dans la maison duquel se tient les réunions, et Jean Guillaume Balme (1765-), fils d'un serrurier lié aux Cabasson et aux Dhalle²¹⁹, et professeur proposé le 17 octobre 1790 par dom Rosman comme professeur de huitième en remplacement Jean Louis Roux devenu sous-préfet du collège²²⁰. Il est vite rejoint d'autres membres de la « phalange » qui « tous ont laissé des traces remarquables de leur passage dans la carrière des lettres, des sciences ou de l'administration » : Simon Philippe Chaudé, Jean-Joseph-Prix Deschamps, Joseph Villetard, futur secrétaire d'ambassade et poète²²¹, dont le père Edme Germain a adhéré aux idées nouvelles et qui adopte avec fougue les idées révolutionnaires, sans doute influencé par une partie de la famille qui a participé à la guerre d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique²²², etc. Les relations de s'élargissent à Etienne Garnier, neveu de Germain marquis Garnier²²³, futur préfet de la Creuse de 1817 à 1823 ; Thomas Pascal Boulay, bientôt otage du roi et futur doyen de la Faculté de droit de Paris.

B. L'engagement révolutionnaire (janvier-août 1793)

A partir du début 1793, Fourier « embrass[e] avec enthousiasme les principes de la Révolution »²²⁴ et entre « fort avant dans les voies de la Révolution »²²⁵. Il ne se contente plus simplement de la saluer, il l'embrasse « avec amour ». Il est alors nommé « commissaire pour le recrutement du contingent à fournir contre les rebelles » à Joigny²²⁶. Il adhère à la Société populaire d'Auxerre, l'une des plus dynamiques de France²²⁷, profite du temps libre laissé par la faible activité du collège pour en devenir un membre assidu²²⁸, et scelle son appartenance au mouvement jacobin.



L'Yonne face à la Révolution, A. D.Y. Document 3 fiche 7-5

Le club patriotique d'Auxerre

Il est choisi le 21 mars 1793 comme membre du comité de surveillance de la ville d'Auxerre qui est « au Comité de salut public, dans le système d'administration collective d'alors, ce qu'un préfet est [...] au ministre de l'Intérieur »²²⁹. Le 1^{er} juillet, il assiste à une réunion aux Ursulines pour opérer la levée contre les rebelles de la Vendée²³⁰ : il y représente Jean Nicolas Méaulle (1757-1826), député montagnard de Loire-Inférieure. Il fait sien les formules de Maure : celle rédigée peu après l'assassinat de son ami Lepeletier le 21 janvier 1793 : « On n'est plus des hommes, mais des républicains²³¹ » ; celle rédigée le 26 janvier 1795 qui convient bien, lui, l'enseignant : « Nous ne devons professer qu'un principe, c'est celui de la République²³² »



L'Yonne face à la Révolution, A. D.Y. fiche 63

Une des devises révolutionnaires

1) Un engagement profond

Le 10 août 1792, le peuple de Paris prend le palais des Tuileries, siège du pouvoir exécutif, et l'Assemblée législative, à majorité jacobine, vote sous la pression la suspension du roi (et non pas la déposition). Fraîchement élu, Maure s'inscrit aussitôt au Club des Jacobins qu'il considère comme le moteur de la révolution²³³. Il vote l'abolition de la monarchie le 21 septembre, puis la mort du roi le 15-20 janvier suivant. Fourier continue d'enseigner au collège, du moins jusqu'à la fin de 1793, « époque à laquelle les études du collège sont interrompues »²³⁴ suite à la suppression des académies et des institutions religieuses en août et l'annulation des salaires des enseignants des collèges tenus pas des religieux.



Annuaire statistique de l'Yonne, 1892

Nicolas Maure (1743-1795)

L'élément décisif qui pousse Fourier à « s'associer ardemment à tout ce que l'élan populaire [a] de grand, de juste, de généreux »²³⁵ est le danger que fait courir la vaste coalition qui réunit l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, les Etats de l'Empire et d'Italie. Les revers militaires se multiplient aux frontières. La France envahie après la défaite de Neerwinden du 18 mars n'a qu'un trop faible nombre de combattants. « La République n'est plus qu'une grande ville assiégée » selon Barère. La Convention décide en février la levée de 300 000 hommes. L'insurrection vendéenne débute au mois de mars et s'étend dans l'Ouest.

Fourier décrit ainsi en 1795 son virage :

« A mesure que les idées naturelles d'égalité se développèrent, on put concevoir l'espérance sublime d'établir parmi nous un gouvernement libre exempt de rois et de prêtres, et d'affranchir de ce double joug la terre d'Europe depuis si longtemps usurpée²³⁶. »

Fourier est nommé au début de 1793 commissaire à Joigny pour le recrutement du contingent à fournir l'armée contre les rebelles²³⁷. Il entre alors directement dans l'orbite de Maure, commissaire pour le recrutement de la ville d'Auxerre depuis sa nomination un an auparavant (le 13 février 1792) par le directoire du département et auteur d'un appel « particulièrement enflammé »²³⁸. Il est un « des bons citoyens, des Sociétés populaires et des comités de salut public » dont les « lumières » environnent l'organisateur de la défense de la République²³⁹. Il en apprécie tout de suite les « qualités indéniables d'organisation, d'honnêteté, de patriotisme » et « l'œuvre [...] dans l'organisation de la défense est certainement un de ses plus beaux titres de gloire »²⁴⁰. Il peut être fier du rôle joué par

« les Volontaires de l'Yonne du 3^e bataillon commandé par Davout poursuiv[ai]nt Dumouriez et le for[ça]nt à se jeter à la nage dans la rivière, s'empar[ai]nt de son secrétaire, de ses papiers, chevaux et voitures et les conduis[ai]nt à Valenciennes où ils entrent aux acclamations des habitants »²⁴¹.

Il joue un rôle protecteur :

« Il y a plusieurs personnes qui me doivent la tranquillité dont elles ont toujours joui »²⁴². Il préserve, par exemple, « de toute atteinte son bienfaiteur, dom Rosman, [...] et plusieurs notabilités de l'ordre ecclésiastique et judiciaire »²⁴³.

Il sauve de l'échafaud la mère de Davout, son ancien condisciple au collège²⁴⁴, et un Tonnerrois « décrété d'arrestation »²⁴⁵. Il est à cet égard proche de Maure dont « les traits de clémence et de bonté [...] abondent » - plus à Auxerre, sa ville natale, qu'à Sens et dans le reste du département - et dont la « qualité dominante » est la « bonté, bonté non ostentatoire, toujours saine et directe »²⁴⁶. C'est la version qu'il donne plus tard pour se défendre :

« Jamais mon cœur n'a été complice du mal que les circonstances ont pu produire²⁴⁷. »

Mais l'engagement est surtout celui d'un homme profondément convaincu :

« Je me passionnai aisément pour cette cause, qui est selon moi la plus grande et la plus belle qu'aucune nation n'ait jamais entreprise²⁴⁸. »

L'emploi du mot « passion » est suffisamment rare chez Fourier pour ne pas être souligné. Il l'a précédemment utilisé à Saint-Benoît-sur-Loire pour manifester son goût des mathématiques²⁴⁹.

On a pourtant du mal à imaginer Fourier, l'ancien élève appliqué, qui « pass[ait] les nuits à s'instruire et les jours à instruire les autres »²⁵⁰, l'homme prudent, réservé, secret, poli, civil, ami de tous, dans une réunion de la Société populaire rassemblant plus d'une centaine de personnes, où « de ridicules, d'absurdes, de burlesques motions y heurtent sans cesse les inspirations d'un patriotisme pur, sincère éclairé »²⁵¹, où une bonne partie des séances se passe dans un grand tumulte, où l'accueil aux personnes nouvelles n'est pas très cordial²⁵². Il gardera de cette période un faible goût pour les discussions en assemblée, qu'elles soient scientifiques ou politiques : « Il n'éman[e] ni la vérité, ni l'intérêt général, mais uniquement des compromis entre factions rivales²⁵³. »

Pourtant le professeur à l'« éloquence douce et persuasive » est bon pédagogue :

« Ceux qui ont eu le bonheur de suivre ses leçons savent avec quelle clarté, quelle élégance, et avec quelle facilité d'élocution, il développait les vérités les plus abstraites, les théories les plus compliquées. [...] Par son enseignement, il tenait constamment en éveil l'attention de ses auditeurs. Le temps de la classe semblait toujours trop court. Les élèves faibles trouvaient en eux-mêmes de la force, et les paresseux de l'ardeur²⁵⁴. »

Il a sur la foule « un ascendant presque irrésistible »²⁵⁵ Il est un « un orateur puissant et entraînant »²⁵⁶, sachant faire « vibrer [...] les mots d'honneurs, de patrie et de gloire »²⁵⁷.

« Il [a] une élocution pleine de vie et de charme et d'une abondance inépuisable²⁵⁸. Un jour, à l'occasion de la levée des trois cent mille hommes, il parl[e] si bien à la Société populaire d'Auxerre sur la nécessité de marcher à la défense de la patrie qu'il y [a] sur le champ assez d'enrôlements volontaires pour satisfaire à la loi sans qu'il [soit] besoin de tirer au sort²⁵⁹. »

Mais il doit aimer aussi l'« âme républicaine si ardente » de « ces gens de la plus basse extraction », la capacité d'un homme cultivé de parler « avec cette maîtrise et ce sens du discours que l'on ne trouve qu'en France » et celle d'un « certain nombre de personnes – toutes du commun – [de lui répondre] dans un parler assez fruste, mais coulant et ordonné, avec un flot d'idées si bien articulées, que peu d'Allemands, même cultivés, auraient pu prononcer sans préparation, avec ce savoir-faire si naturel »²⁶⁰. Il sait s'armer de patience et faire fi des « désolants contrastes »²⁶¹ offerts par la Société populaire.

Comment Fourier a-t-il pris « le parti de l'exagération et de la violence²⁶² » ? Lui est-il resté fidèle jusqu'à la fin ?

2) La création d'un pôle montagnard au collège

La radicalisation de la Révolution fait éclater la cohésion de l'équipe professorale du collège.

a) La démission des religieux

Dom Rosman, le constitutionnel du début 1791, continue à se montrer conciliant. Le 15 novembre 1792, il assure l'administration du civisme de ses collaborateurs²⁶³. Les 27-28 décembre, il prononce un discours avec les membres des tribunaux civil et criminel à l'occasion du renouvellement des administrations²⁶⁴. Mais le 25 avril 1793, ses collègues religieux et lui doivent démissionner²⁶⁵. Le 2 juin, il est destitué de la direction du collège car, « n'ayant pas obtenu de certificat de civisme, [il] ne peut continuer la surveillance de l'éducation physique et morale des enfants²⁶⁶ ». Il reste toutefois fidèle à ses convictions²⁶⁷ et se réfugie à Saint-Georges. Quant à Charles-Marie Laporte, il s'enfuit à Moutiers²⁶⁸.

Ces démissions désorganisent l'enseignement au collège. Fourier se voit confier la classe de rhétorique, la plus avancée dans l'ordre de déroulement des études et la plus prestigieuse, assurée jusqu'alors par l'abbé Marie d'Avigneau. Ses amis Bonard et Roux occupent toujours les chaires de mathématiques.

b) Les cas des apostats

Le 22 mai 1793, deux des démissionnaires, Marie d'Avigneau et Thomas Monnot, obtiennent un certificat constatant qu'ils se sont acquittés de leurs fonctions avec zèle et que

« le désir, commun à tous les amis de la République, de voir les places d'instituteurs dans les collèges confiées à des pères de famille, a pu seul les déterminer comme célibataires à donner leur démission pour remplir d'ailleurs avec autant d'utilité des fonctions du culte salarié. »²⁶⁹

Tous les deux abandonnent la prêtrise (apostasient). Tandis que ses deux frères émigrent, Marie d'Avigneau est « saisi par le démon de l'impureté »²⁷⁰, épouse celle qu'il a séduite, dont il a eu des enfants²⁷¹, devient membre du comité révolutionnaire. Fourier garde son estime pour son ancien collègue :

« On veut absolument que l'abbé d'Avigneau soit au nombre de mes dénonciateurs et j'entends toute sorte de contes à ce sujet. Je n'ajouterai jamais foi à de pareilles sottises²⁷² ».

Sa confiance est peut-être mal placée car Maure écrit peu après :

« Un homme perfide [...] m'a demandé le baiser fraternel. Le lui ai donné, quoiqu'il fût venu pour me dénoncer. [...], Cet homme est Marie d'Avigneau²⁷³ ».

Il est vrai que le bachelier en théologie vient de signer la dénonciation par le peuple d'Auxerre de son représentant en tant que secrétaire de la section de la Liberté²⁷⁴.

Quant à Thomas Monnot, il annonce qu'il abjure « les principes du fanatisme et de l'aveugle superstition », pour suivre avec les bons citoyens le culte de la Nature et de la Raison²⁷⁵. Il devient commis au bureau des impositions du district au traitement provisoire de 600 livres équivalent à la pension dont il jouit²⁷⁶.

Jean-Baptiste Laporte (1753-1828) quitte le collège. Il est élu curé de Toucy le 15 mai 1791, puis président de l'administration départementale en novembre 1792. En tant que président du Club patriotique d'Auxerre, il prend une part active à ses travaux. Il démissionne de sa fonction de prêtre le 3 germinal an II (22 mars 1794)²⁷⁷ et se marie à Toucy le 9 floréal an II (28 avril 1794)²⁷⁸.

c) Le collège devient un pôle montagnard maratiste

Fourier profite de « la coopération de quelques hommes sages parmi ses collègues²⁷⁹ ». Bonard reste sur la réserve²⁸⁰. Roux devient membre du Comité de surveillance et de la Société populaire d'Auxerre²⁸¹, mais est plutôt discret. Quatre professeurs qui restent les collègues de Fourier pendant toute la période²⁸², méritent d'être signalés.



Archives départementales de l'Yonne 25 Fi

Lepeletier de Saint-Fargeau (1760-1793) et Marat (1743-1793)

- Jean Guillaume Balme

Balme a accueilli chez lui le Club Patriotique fondé par Villetard avant qu'il ne migre vers la salle d'audience du Tribunal de commerce, l'Hôtel du Commerce et la Maison des ci-devant Cordeliers où il se trouve le 15 mai 1792²⁸³. Il s'engage fortement au côté de Maure, dont il est le secrétaire, et de Marat²⁸⁴.

« Son enthousiasme à la vue de la Révolution de 1789 a été tel qu'il lui a fait tourner la tête. [...] Ses discours dans les assemblées du club comme celles appelées de commune ne respiraient que la mort de tous ces honnêtes citoyens qu'il calomniait de toutes les manières²⁸⁵. »

Il devient « non seulement le partisan, mais l'apôtre du terrorisme ». Il est nommé le 10 septembre 1792 membre de la commission de surveillance chargée de prendre connaissance de tous les actes des administrations du département²⁸⁶. Il est élu le 14 novembre membre du Conseil général du département²⁸⁷. Il perquisitionne le 17 avril 1793 à Bassou au domicile d'un certain Charmeux au domicile duquel se trouve un rassemblement de prêtres²⁸⁸. Il est chargé le 25 avril 1793 de faire une enquête à la suite de la dénonciation par deux membres du Comité de sûreté générale de la ville d'Auxerre des rassemblements de prêtres ayant lieu à Test-Milon²⁸⁹. Il se serait couvert ainsi « la tête du bonnet rouge, symbole du sang qu'il [aime] beaucoup de voir répandre²⁹⁰ ».

Balme entraîne Fourier dans son sillage²⁹¹. Les deux hommes sont nommés au début de 1793 commissaires pour le recrutement du contingent à fournir contre les rebelles, l'un à Saint-Florentin, l'autre à Joigny²⁹². Ils professent dès lors les « principes atroces et les infernales maximes des tyrans²⁹³ ». Parallèlement, ils travaillent ensemble au collège. Balme en est nommé principal le 8 juin 1793 en remplacement du citoyen Rosman²⁹⁴, et plus tard Fourier en est nommé sous-principal²⁹⁵. Ils

n'auraient pas « manqué de s'associer de coopérateurs assortis à leur caractère et à leurs idées destructives de tout bien²⁹⁶ ».

- **Pierre François Defrance (1755-1804)**

Pierre François Defrance devient collègue de Fourier au collège en 1793²⁹⁷. Ce fils de boucher a eu pour témoin à son premier mariage le 6 juin 1781 Jean Edme Puissant un huissier, garde connétable de la maréchaussée. Il s'est remarié le 28 août 1787 avec la fille d'un maître boucher, sœur de Jacques Germain Routier, amidonnier. Il est de ceux qui pensent et agissent avec la Montagne²⁹⁸, devient membre du Comité révolutionnaire, commissaire du Directoire près l'administration du canton d'Auxerre. Il est envoyé en mission pour le recrutement, mais démissionne devant la dureté de la tâche²⁹⁹. Pour les uns, il aurait embrassé et proposé « les partis les plus violents. Il ne respirait que le sang » et « apporté dans la société les inclinations de la profession de son père³⁰⁰ ». Pour d'autres, il se serait conduit avec modération : le comité révolutionnaire dont il a fait partie « n'a envoyé personne au tribunal révolutionnaire ; quant aux détenus en vertu de la loi du 17 septembre [loi des suspects], il en a rendu le nombre moins grand que possible³⁰¹ ».

- **Gérard Amé (né en 1758-)**

Gérard Aimé est un ancien clerc tonsuré³⁰². Il est comme son père Pierre (v.1734-1797), originaire de Berru près de Reims, maître de pension, instituteur et membre du comité révolutionnaire³⁰³. Mais, contrairement à lui, il n'est pas de ceux qui signent le 9 octobre 1792 l'adresse de la Société des Amis de la République. En revanche, le 24 messidor an I (12 juillet 1793), il est un des trois députés de la Société républicaine d'Auxerre venant informer l'administration que vingt citoyens se sont fait inscrire au registre ouvert par la Société avec l'intention de

« se consacrer à détruire les rebelles du Calvados et de l'Eure, à favoriser la navigation de la Seine, la libre circulation de subsistance et à protéger la ville de Paris contre les efforts des anarchistes et des fédéralistes³⁰⁴ ».

« Sous un dehors d'hypocrite », il aurait caché « le plus dangereux venin » et n'aurait « cessé de s'unir aux ennemis des reclus que lorsqu'il n'en a plus eu l'occasion »³⁰⁵. Son beau-frère, Guillaume Roux, originaire de Clermont-Ferrand, est préfet du collège à la naissance de sa fille le 25 septembre 1792.

• **Paul Milon**

Paul Milon est le fils d'un riche maître perruquier et limonadier de la rue du Temple, qui a été témoin au premier mariage de Pierre André Baillif, imprimeur, le 24 octobre 1780. Il est aussi le frère d'Edme, qui a pris la suite de leur père. Il a épousé le 8 janvier 1783 Suzanne Lebègue, cousine germaine de la mère de Fourier. Il est alors maître de musique³⁰⁶. Ce proche de Maure saurait

« cacher, sous une extérieur de douceur et de patriotisme, les plus noirs desseins contre les vrais patriotes que l'envie puisse enfanter³⁰⁷. »

Il est désigné électeur par le canton d'Auxerre le 31 août 1792, nommé membre de la commission de surveillance des administrations le 10 septembre 1792. Il signe 9 octobre 1792 l'adresse de la société des amis de la République à la Convention réclamant la mise en jugement de Louis XVI, devient secrétaire de la Société populaire, et rédige le 8 juin 1793 le texte adressé par le peuple d'Auxerre aux représentants de la nation française. C'est à lui auquel Fourier adresse une lettre en octobre 1793 pour connaître « le parti qu'Ichon a pris » dans l'affaire qui l'oppose à Laplanche³⁰⁸.

3) Les autres membres de la société populaire

A la société populaire, Fourier rencontre des hommes de milieux variés. A côté des prêtres apostats³⁰⁹, ses membres peuvent être classés en cinq catégories :

a) Les artisans et ouvriers

Bonnard fils est boulanger, Jean François Roblet, relieur (et étranger), François Martin, tailleur³¹⁰, Claude Degousse³¹¹, perruquier, Lécuyer dit Subtil, couvreur³¹², Collard, imprimeur (et étranger)³¹³. Regnobert Degousse, frère de Claude, et Philippe Dhalle sont cordonniers. Le premier, fils d'aubergiste, a épousé le 27 avril 1773 la fille d'un aubergiste en présence d'un lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre, d'un marchand épicier et d'un garde général des Eaux et Forêts. Le second, fils d'un maître cordonnier, « d'un caractère dur », s'est engagé très tôt à la Société populaire où il est « un personnage précieux » et où rien ne s'y passe « sans son consentement³¹⁴ ». Il signe l'adresse du 18 août 1792, est le membre de la commission de surveillance établie à Auxerre dès le 10 septembre 1792. Il devient concierge de la maison de réclusion.

Louis Jean Bonnard dit Marat, relieur, libraire, est le fils d'un bourgeois et le neveu de Pierre Bonnard, imprimeur libraire. Il ferait « parade de l'irréligion » et est « un des plus ardents persécuteurs des prêtres³¹⁵ ».

Le milieu des charpentiers est bien représenté : Pierre Antoine Métral, « ingénieur à nuire³¹⁶ », et son beau-frère, Laurent Joseph Voirin, né à Tours. Pierre André Baillif, l'imprimeur, est très lié aux charpentiers : l'un est témoin à son premier mariage, les autres sont le père et le frère de sa seconde femme. Comme il a été chargé d'imprimer l'*Extrait du procès-verbal de la séance tenue le 13 janvier 1791 par Messieurs du Club Patriotique* de Villetard, il est l'éditeur exclusif des patriotes³¹⁷. Il aurait « donné tête baissée dans toutes les illusions de sa chère société » et n'aurait « manqué aucune occasion de molester ceux qu'il lui plaisait d'accuser d'aristocratie, fanatisme et royaliste³¹⁸ ».

b) Les commerçants

Maure trouve dans ce milieu ses meilleurs relais avec son fils Jacques Nicolas, marchand épicier, qui, « barbare dans l'âme », sait « faire usage des leçons que lui a prodiguées son père³¹⁹ », et son gendre Pierre Nicolas Micoïn, orfèvre. Il peut compter aussi sur Louis Antoine Duplessis, fils d'un aubergiste, « un des plus ardents révolutionnaires de la commune d'Auxerre³²⁰ », et encore sur François Salomon, marchand épicier, Jacques Deluc, fils et frère d'un marchand épicier, ferblantier, Bathazar Limonot, limonadier, Gaillardot, marchand, Lelièvre le jeune, bonnetier³²¹.

c) Les hommes de loi³²²

Guillaume Joseph Roussel dit Cadet Roussel (1743-1807), huissier, est arrivé à Auxerre en 1763. Il serait un « trop servile partisans de Maure³²³ ».

Henri Marc Desmaisons, ancien juge de paix, fils d'un entrepreneur de bâtiments de Paris, a épousé le 6 août 1787 à Aix-en-Othe la fille d'un écuyer de Sens. Il est l'un des moteurs de la dynamique montagnarde à Auxerre. Il signe l'adresse de la société populaire du 18 août 1792, celle de la société des amis de la République du 15 octobre 1792. Il est membre de la commission de surveillance établie à Auxerre dès le 10 septembre 1792 et préside la Société populaire en juin 1793³²⁴.

Claude Germain Nicolas Guéron-Lesseré, ancien procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, a épousé le 9 juillet 1788 Marie Lesseré, fille d'un négociant et bientôt liée par son frère Pierre à la famille Maure. Surnommé « la Mort », il serait « à la fois dénonciateur, témoin et juge, impie, zélé à persécuter les prêtres³²⁵ ».

d) Divers

Dominique Gervais est cultivateur-vigneron, Jean Baptiste Merme³²⁶ et Pierre Jacques Cabasson, propriétaires. Ce dernier est lié à Philippe Dhalle et aux Balme. Chardon-Lalogue, « marchand de bois, ci-devant chirurgien de Châtel-Censoir », devient commissaire de la Convention pour le recrutement du contingent pour Auxerre. « Peu au fait des affaires, il [réunirait] à l'ignorance la plus crasse la témérité la plus absolue. ³²⁷ »

Etienne François Housset (1763-1823 ?) est - sans doute - issu du couple Housset-Briand de Fortbois³²⁸ : son père, Etienne-Jean-Pierre, avait obtenu ses grades à cette faculté de Montpellier où

son propre père avait été étudiant et avait acquis une si parfaite connaissance de l'art médical que, par brevet royal, il avait été désigné médecin des épidémies de Bourgogne avec résidence à Dijon, et qu'il était devenu médecin-chef de tous les hôpitaux de la ville. Dérégulant à la tradition familiale, Etienne François avait fait son droit, avait été reçu avocat au Parlement de Paris et était entré dans la catégorie des *gens du roi* en prenant une charge d'avocat du roi au bailliage et siège présidial d'Auxerre. Il prononce le 17 février 1789 le discours de bienvenue pour l'installation solennelle de Marie d'Avigneau pour encenser Necker. Il profite d'un renouvellement du Conseil général d'Auxerre pour devenir le 17 novembre 1790 officier municipal et y révéler ses qualités d'administrateur, de bon gestionnaire, son « zèle ardent pour la chose publique³²⁹ ». Il est le 19 novembre 1791 procureur syndic de la Commune d'Auxerre³³⁰. Il doit rendre compte de l'émeute du 19 août 1792 et du massacre de Duché et Potherat. Il devient membre du Directoire du département en janvier 1793, puis son président en exécution des articles 5 et 7 du décret du 14 frimaire de l'an II (4 décembre 1793) organisant « le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix ».

C. Le maintien du cap malgré les premiers doutes (septembre 1793 – juillet 1794)

1) La radicalisation de la Révolution à Auxerre

Le 1^{er} jour complémentaire an I (17 septembre 1793), la loi invite les comités révolutionnaires à dresser les listes et au besoin arrêter les suspects. Une maison de réclusion est ouverte aux Bernardines au voisinage de l'hospice militaire. Le 5 vendémiaire an II (26 septembre), Maure, « le favori et l'envoyé de Robespierre³³¹ », Jean Guillaume Balme³³², et Claude Gautherot arrivent à Auxerre³³³. Ils veulent abattre une fois pour toutes les périls extérieur et intérieur, écraser définitivement toute survivance de l'Ancien régime, lutter contre toutes les formes de résistances, le fédéralisme, l'influence du clergé et de l'Eglise et instaurer, sur des bases solides, la République. Le premier reçoit un accueil enthousiaste à la Société populaire dont Fourier est alors président³³⁴. « Il envelopp[e] dans sa proscription tous les honnêtes, riches et véritables patriotes de la commune. »³³⁵ Dans la nuit du 9-10 vendémiaire (30 septembre-1^{er} octobre), une quinzaine de citoyens sont « tirés de leurs lits et traînés dans la maison de réclusion par des gardes nationaux armés de fusils, baïonnettes et sabres, comme des scélérats³³⁶ ». Les jours suivants, d'autres arrestations et détentions suivent, portant les effectifs de la prison à 113 personnes le 12 nivôse an II (1^{er} janvier 1794).

Le 19 vendémiaire (10 octobre 1793), la Convention décrète que le gouvernement de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. Maure est doté de pouvoirs illimités. Le 19 brumaire (9 novembre), Loménie de Brienne, un des rares évêques à avoir prêté serment, est arrêté. Du 21 au 27 brumaire (11 au 17 novembre), les armées révolutionnaires descendant vers Lyon se livrent à une fureur iconoclaste connue sous le nom de « furie d'Auxerre » : démolition de croix, statues... Le 7 nivôse (27 décembre), l'administration du département, suite à une pétition de la société populaire,

« considérant que le fanatisme et la superstition ont désolé la terre, que le règne de la liberté doit réparer les maux qu'ils ont causés, qu'il est temps enfin que les citoyens, éclairés sur leurs véritables intérêts, cessent d'encenser les idoles fanatiques et ne sacrifient plus que sur l'autel de la patrie [...], arrête que le conseil général de la commune est autorisé à disposer provisoirement du temple dit Notre-Dame-là-d'Hors »³³⁷.

Le 20 nivôse (9 janvier 1794), Maure destituée par décret l'administration du département et la reconstituée en renommant Balme et Housset³³⁸. Le 14 pluviôse (2 février 1794), ont lieu les derniers offices à la cathédrale. Le 1^{er} ventôse (19 février), Loménie de Brienne meurt dans les geôles sénonaises.

Bien sûr, Fourier veut faire sienne la méthode de Maure :

« Persuasion et instruction appuyées de la confiance, voilà ma devise.³³⁹ »

Ou encore :

« Les réformes amenées par la force et la terreur ne sont pas aussi durables que celles qui sont l'effet de l'instruction.³⁴⁰ »

Mais les méthodes douces ne suffisent pas. Arrestations et emprisonnements s'imposent :

« Je crois fermement qu'il y a des moments de danger public où de pareilles mesures sont légitimes. »³⁴¹

En dix mois, jusqu'au 25 thermidor (12 août 1794), 230 prêtres réfractaires, pères, mères, frères et sœurs d'émigrés, accusés de crimes, fonctionnaires publics destitués, sont enfermés dans des conditions déplorables. Ils vivent jusqu'à six et sept par chambres dans un emplacement de 20 à 24 pieds carrés (soit de 2,11 à 2,53 m²)³⁴², dans des bâtiments de la maison de réclusion peu commodes et insalubres, côtoyant quelque 900 soldats de l'hospice militaire « attaqués de maladies de toutes espèces » et respirant des exhalaisons fétides qui sortent de trois fosses latrines et d'une mare « considérable » alimentée par les rejets d'une partie des égouts de la commune³⁴³. Ils souffrent de la chaleur extrême de l'été 1794, des insectes qu'engendrent les vieux bâtiments. Ils sont par ailleurs espionnés, traités avec le dernier mépris de « gueux », « scélérats », et même avec sadisme :

« Une [...] manière de Dhalles pour sonder la pensée des reclus [est] de leur faire part des nouvelles favorables à la tyrannie et particulièrement du nombre et de la quotité des guillotins, sans doute pour les disposer à se préparer à subir le même sort. »

Ou encore :

« Il [fait] des exclamations de joie, [jette] son chapeau ou son bonnet de police en l'air et [crie] de toutes ses forces : *Vive la République ! Vive la Montagne ! Encore deux cent mille têtes et nous serons heureux !* »³⁴⁴

Parmi les reclus, un certain Laurent-Marie-Pierre Fromantin (v.1736-1804), notaire de 1761 à 1789, est arrêté et incarcéré le 24 nivôse an II (13 janvier 1794) avec pour motif « civisme douteux » et « suspicion de fanatisme ». Il estime avoir donné « des preuves de son patriotisme » en « s'épuisant pour la Patrie par ses contributions et son service gratuit dans des fonctions publiques, assesseur juge de paix depuis 1790 et administrateur de la maison de bienfaisance (ci-devant Hôtel-Dieu) ». « Il convient qu'il est catholique romain, [qu']il s'en fait gloire. » Il prétend qu'il a eu le malheur de déplaire à Maure en prêchant continuellement l'économie à maison de bienfaisance, en refusant de remettre sans pesée son argenterie à un officier municipal et en annonçant sa volonté de prendre part à une procession extraordinaire pour demander la pluie – d'où la suspicion de fanatisme. C'est donc

« un de ces hommes modérés qui paraît avoir accueilli positivement certaines réformes opérées et qui reste en même temps très religieux. Rien ne transparait chez lui d'une quelconque hostilité au clergé constitutionnel. Ce qu'il condamne, c'est la dérive de la révolution vers l'extrémisme et les persécutions qui en ont résulté, principalement antireligieuses³⁴⁵. »

2) Fourier est mal à l'aise

Fourier est mal à l'aise au comité de surveillance après le vote de la loi des suspects :

« Je me crus beaucoup moins propre que d'autres à faire exécuter cette loi. J'offris, j'envoyai même ma démission.³⁴⁶ »

Un de ses sujets de préoccupation à l'époque est à coup sûr les arrestations arbitraires et la violation des droits de l'homme contenus dans la déclaration et la constitution du 6 messidor an I (24 juin 1793). Il a un profond respect de toutes les croyances et pour religion « l'amour de l'humanité »³⁴⁷ qu'il met en avant :

« Je demande que mes adversaires produisent un écrit de moi dans lequel l'humanité ne soit pas respectée.³⁴⁸ »

Il n'approuve aussi peut-être pas les persécutions religieuses. Il s'est plus jeune consacré non seulement à l'étude mais aussi à la religion³⁴⁹. A la fin de sa vie, il sera à la fois « loin d'être dévot le moins du monde », mais aussi « loin d'être dépourvu de sentiments religieux ». Il dira avec force, en faisant allusion au système d'athéisme alors si répandu :

« Si l'existence de Dieu et l'état futur de l'homme ont leurs difficultés et leurs nuages, il ne faut pas oublier que le contraire n'en a pas moins, et que la vraisemblance est encore du côté de la foi en la Providence. Dans les incertitudes inévitables en pareille matière, il faut s'attacher au sentiment du juste et de l'injuste, et y conformer sa conduite, afin de se mettre en harmonie avec l'ordre universel dont le premier principe et les dernières conséquences échappent quelquefois à notre faible vue³⁵⁰. »

Il ne semble donc pas devenu profondément laïc, athée et même haut dignitaire franc-maçon³⁵¹.

L'évolution de Fourier est à cet égard très proche de celle de Maure. Les deux hommes sont encore très pieux encore en avril 1790 : Fourier ne prononce pas ses vœux mais déclare qu'« il est dans l'intention de rester dans la congrégation de Saint-Maur »³⁵² ; Maure écrit à son fils :

« N'oubliez jamais que la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. [...] Priez-le régulièrement et recommandez-vous à lui dans le cours de la journée, assistez aux offices les Dimanches et Fêtes et surtout à la Messe³⁵³. »

Pourtant trois ans plus tard, alors que leur fond de l'âme reste religieux³⁵⁴, ils sont à la tête de la déchristianisation venue d'en-haut et à la remorque de celle venue d'en bas, œuvre des districts, municipalités et sociétés populaires. Ils soutiennent un régime qualifiant la religion de fanatisme et les offices d'orgies, mais ils sont inégalement prolixes : Fourier ne dit rien, tandis que Maure multiplie les attaques contre le clergé³⁵⁵. On ne sait pas si le premier participe à la manifestation grandiose organisée par le second le 20 prairial an 2 (8 juin 1794), jour de la Pentecôte, et s'il le suit, tête baissée, avec Robespierre, dans le culte de l'Être Suprême³⁵⁶.

3) Mais Fourier maintient le cap révolutionnaire

La loi interdit à tout fonctionnaire d'abandonner son poste. Après le rejet de sa démission, Fourier reste fidèle à ses engagements antérieurs :

« Je demeurai membre du comité de surveillance de la commune d'Auxerre jusqu'à l'époque récente où il fut permis d'opter entre cette fonction et celle d'instituteur [2 brumaire an III (23 octobre 1794)]. Je ne doutais pas que cette mesure fut légitime.³⁵⁷ »

Il reste aussi membre de la Société populaire³⁵⁸ et continue à y jouer un rôle éminent qui seul peut expliquer la vigueur de la mobilisation de ses membres en sa faveur après sa première incarcération le 1^{er} messidor an II (19 juin 1794). Il procède à des arrestations de sans-culottes comme il le reconnaît à propos d'un certain Moreau : « J'ai contribué indirectement à son arrestation. »³⁵⁹ Or ce Moreau³⁶⁰, président de la société populaire en juin 1793³⁶¹, a été alors nommé avec Lesseré comme commissaires chargés d'assurer l'approvisionnement du marché d'Auxerre³⁶² et a été disposé à « opposer la force à la force » face aux entraves rencontrées³⁶³. Il signe l'adresse de la Société populaire du 16 thermidor an 2 (3 août 1794) se réjouissant de la chute de Robespierre et appelant à rendre la liberté aux patriotes³⁶⁴.

Fourier signe aussi des mandats d'arrêt de « nobles et prêtres ou parents d'émigrés [...] compris dans la loi du 17 septembre lorsqu'ils se sont montrés les ennemis évidents de la révolution³⁶⁵ ». Il donne ainsi à Fromantin comme motifs à son arrestation :

« Fromantin, d'un caractère ambitieux, a cru que les changements de gouvernement lui procureraient quelques places lucratives, pourquoi il afficha d'abord le patriotisme, mais, depuis, n'ayant jamais pu gagner la confiance du peuple, il déserta totalement la bonne cause, décria les patriotes et les sociétés populaires, quitta celle dont il était membre, en un mot mena une conduite tellement incivique que le représentant du peuple dans le département de l'Yonne le destitua d'assesseur de juge de paix.³⁶⁶ »

Fromantin est maintenu en prison et ses biens mis sous séquestre. Il est ensuite condamné à un bannissement perpétuel.

Dans les deux camps, Fourier se fait des ennemis qui lui reprochent son « excès de rigueur »³⁶⁷. Du côté des montagnards, il subira après le 9 thermidor lui-même les excès de « la vengeance armée de l'autorité des factions »³⁶⁸.

De l'autre côté, il devra affronter ce que Maure appelle les « ennemis irréconciliables de la liberté qui ne pardonneront jamais à ses défenseurs »³⁶⁹. Fromantin est de ces derniers. Les informations qu'il donne à propos de Fourier sont parfois exactes (« le plus éloquent », à Orléans, « il s'en est peu fallu qu'il n'ait été victime de son faux zèle »³⁷⁰), « muni de la protection des citoyens Maure et Villetard », parfois fausses (« à peine il sait écrire », « ami de Laplanche », « il a été emprisonné à Orléans », « Il fait actuellement pauvre figure [à Paris] »). Elles sont le plus souvent à nuancer car Fourier est présenté sous un très mauvais jour : imbu de lui-même (« enorgueilli jusqu'à l'excès », « il s'imaginait avoir et plus de talents et plus de science qu'une partie des clubistes », « il n'envisageait les autres hommes que comme des vils esclaves »), extrémiste (« il enchérit sur les écarts de ses nouveaux confrères », « le plus méchant »), servile (« Il se chargeait volontiers de l'exécution des commissions de la société qui tendaient à les opprimer »), ingrat (« Il foula aux pieds et la reconnaissance qu'il devait à ceux qui avaient frayé à son éducation et les égards que l'humanité prescrit »)³⁷¹. Ainsi Fromantin tombe trop souvent dans la calomnie dans un climat de réaction aveugle et désordonnée car « jamais, même au péril de sa vie, [Fourier] ne transigea avec les passions basses, cupides, sanguinaires, qui surgissaient de toutes parts »³⁷², il ne fut « un monstre d'immoralité et d'inhumanité »³⁷³. Il commit peut-être « des erreurs ou des écarts d'opinion, des exagérations », mais pas de « crimes », d'« excès révolutionnaires » ou de « mesures violentes qui ont déshonoré la cause populaire en France ».

Fourier conclut sur son action :

« J'affirme qu'il n'y a aucunes adresses que j'ai rédigées, soit avant, soit après le 9 thermidor, qui n'ont reçu la mention honorable »³⁷⁴.

4) Fourier est accusé d'une certaine mollesse

Fourier reconnaît :

« En même temps d'autres personnes m'accusèrent hautement d'abandonner mes collègues dans le moment où mon secours allait leur devenir plus utile, on me reprocha la faiblesse de ma conduite, et l'on parut douter de la pureté de mes intentions »³⁷⁵.

Il est vrai que le comité de surveillance dont il est membre n'envoie aucun habitant d'Auxerre devant le tribunal révolutionnaire³⁷⁶.

« Excepté [Moreau], je puis attester sur ce qu'il y a de plus sacré que je n'ai contribué eu aucune manière à l'arrestation de qui que ce soit »³⁷⁷.

5) L'affaire Laplanche et les incarcérations de Fourier

Fourier, envoyé des assemblées primaires, est chargé d'une mission pour Orléans par Pierre Louis Ichon (1749-1836), qui a pour mission de réquisitionner les chevaux nécessaires à la remonte de l'armée³⁷⁸. Il arrive dans une ville où, contrairement à sa ville natale, les affrontements sont violents entre ceux qui recrutent pour les royalistes de Vendée et ceux qui agissent ouvertement pour la Convention³⁷⁹, et entre ceux qui sont menacés par la famine et ceux qui refusent de se soumettre aux réquisitions.

Pour faire face à l'anarchie, Jacques Léonard Goyre-Laplanche (1755-1817) y a été envoyé en mission par la Convention, avec Jean-Marie Collot d'Herbois, en mars et avril 1793. Cet ancien moine bénédictin à Nevers, élu député en 1792 par le département de la Nièvre, a pris des mesures radicales : destitution des administrateurs, arrestation, levée d'une taxe révolutionnaire sur les riches, dissolution du Comité de Salut Public orléanais. Puis, il s'est entouré de citoyens que les patriotes tiennent en suspicion, est entrée en relation avec le député d'Orléans de la Guelle de Coindes fraîchement rallié au parti montagnard, et s'est brouillé avec les montagnards locaux en dénigrant la

Société populaire, en évinçant leur président Taboureau de Montigny du Conseil général d'Orléans et en refusant de le recevoir après sa mise à l'écart.

Fourier est choqué par la personnalité de Laplanche, « criard, vantard plus foncièrement que méchant, impulsif »³⁸⁰, un « agité » qui n'a pas « pleinement conscience de ses contradictions »³⁸¹. Il est aussi indigné par le comportement de ce représentant du peuple qui « s'entour[e] d'un appareil de luxe qui contrast[e] avec la misère générale et la rudesse des habitudes du temps »³⁸². Il juge Laplanche incapable d'organiser la défense de la République et de protéger les plus déshérités. Il attaque sa conduite à la Société populaire d'Orléans et s'appuie sur certains de ses opposants figurant parmi les plus révolutionnaires de la ville. Il pense agir comme un homme seul, et non comme « un homme de parti, qu'il est indéniablement devenu »³⁸³.

Les administrations d'Orléans liées au représentant en mission portent alors plainte contre lui, écrivent à Paris au Comité de Salut Public, qui écrit à son tour à Ichon à Auxerre pour lui reprocher d'avoir confié une mission à un homme qui ose entraver les opérations d'un représentant du peuple³⁸⁴. Fourier, qui a eu vent de cette plainte, reconnaît dans une lettre datée de Montargis du 7 brumaire an 2 (28 octobre 1793), sur le chemin de son retour à Auxerre :

« Le département du Loiret n'est pas absolument tranquille et [...] la ville d'Orléans est un peu agitée. Je ne suis pas étranger à cette affaire. »

Il est confiant :

« J'ai éprouvé comme cela devait être des difficultés que j'ai résolues [...]. Je m'y suis montré conséquent aux principes de la Révolution. [...] Ma mission est terminée et avec tout le succès possible. Les chevaux et effets militaires vont arriver incessamment. »

Et de conclure :

« Cette dénonciation qui n'est qu'une bagatelle pour moi et [...], je l'espère, deviendra avec le temps terrible contre ses auteurs »³⁸⁵. »

Pour lui, c'est son succès qui a irrité ses adversaires.

Or l'affaire est beaucoup plus grave. La plainte orléanaise remonte jusqu'à Paris. Le 8 brumaire an II (29 octobre 1793), la Convention nationale entend un rapport de Bertrand Barrère (1755-1841), membre du Comité de Salut public.

« Le citoyen Fourier, envoyé des assemblées primaires [...] a relevé le courage des aristocrates. Il a agi dans le sens contraire de Laplanche qui avait révolutionné un département aristocrate. [...] Il a outrepassé sa mission. Il n'a été envoyé dans le département du Loiret que pour y opérer la levée de cavalerie que vous avez décrétée et il s'est occupé des mêmes objets que notre collègue Laplanche. »³⁸⁶

Barrère accuse donc Fourier de d'être un contre-révolutionnaire et propose de le déclarer dorénavant « inhabile à recevoir de pareilles commissions » et « à exercer aucune fonction publique »³⁸⁷.

A la réception de ce décret, Ichon, dont les facultés physiques sont jugées par la Convention « faibles » et les intellectuelles, « presque nulles »³⁸⁸, « perd la tête et, de peur qu'on ne l'accuse de complicité avec Fourier, lance contre lui un arrêté pour qu'il soit appréhendé partout où il se trouvera et guillotiné sur le champ »³⁸⁹. Fourier, rentré à Auxerre, échappe à la mise en exécution du décret grâce à la protection de la Société populaire³⁹⁰, du comité révolutionnaire³⁹¹ et de Maure qui « s'emploie[e] efficacement pour son jeune et savant compatriote »³⁹². Il reprend ses fonctions de professeur d'éloquence au collège et reste membre du comité révolutionnaire de la ville, mais souffre de la menace de mort qui pèse sans cesse sur lui :

« J'ai éprouvé tous les degrés de la persécution et du malheur. Aucun de mes adversaires n'a connu plus de danger et je suis le seul de mes compatriotes qui ait été condamné à mort. [...] Ils ont l'injustice d'oublier la terreur que j'ai éprouvée pour parler sans cesse de celle que j'ai dit-on inspirée »³⁹³. »

Fourier entend obtenir réparation. Il vient à Paris plaider sa cause, se rend à la Société des Jacobins, rencontre Robespierre, qui le reçoit « fort médiocrement ». C'est une période d'extrême tension

politique, celle des grands procès et des complots contre la République, pendant laquelle tout le monde est menacé, les amis comme les ennemis. De retour à Auxerre, il est arrêté et incarcéré le 14 messidor (2 juillet) sur l'ordre du Comité de sûreté générale³⁹⁴. Il est alors soutenu à Auxerre par un puissant réseau de solidarité :

« Vous vous rappelez avec quelle ardeur et quelle universalité de témoignage je fus réclamé par mes citoyens.³⁹⁵ »

Ses amis Gautherot, Balme et Maure fils se rendent en délégation à Paris le 18 messidor (6 juillet) pour obtenir sa libération. Ils sont reçus par Georges-Auguste Couthon (1755-1794), président du Comité de Salut Public, et par Louis-Antoine-Léon de Saint Just (1767-1794), soutien indéfectible de Robespierre. Fourier est libéré. Mais le 23 messidor (11 juillet), le Comité de Salut Public, dans une lettre au district d'Auxerre, rapporte l'arrêté qui l'a mis en liberté et le remet en arrestation jusqu'à nouvel ordre³⁹⁶. Il est de nouveau incarcéré le 27 messidor (14 juillet)³⁹⁷.

Fourier a été rattrapé par l'affaire Laplanche. Lorsqu'il reçoit la délégation auxerroise venue défendre sa cause, Antoine-François Demaillot, agent d'exécution du Comité de Salut Public, déclare à la même délégation : « Fourier est un hébertiste ». Il ne porte pas ce jugement lapidaire à la légère car il connaît bien le Loiret où il a enquêté après le départ des représentants en mission. Il a dû apprendre que, dans sa lutte contre Laplanche, le professeur auxerrois s'est appuyé sur des membres de la Société populaire orléanaise dont les revendications étaient analogues à celles posées par Jacques-René Hébert (1757-1794) : prompte justice pour les Girondins et Marie-Antoinette, sanction contre les signataires de la pétition réprouvant la journée du 20 juin³⁹⁸. De plus, Fourier passe encore pour un satellite de Maure, lequel est accusé onze mois plus tard d'être un « lecteur des obscènes journaux d'Hébert »³⁹⁹. Il ne semble pas pourtant avoir jamais partagé les idées du pamphlétaire du Père Duchesne. Il a dû juste conclure avec ses partisans orléanais une alliance de circonstance. Le doute subsistera sur la véracité du grief car les archives du Loiret ont été presque entièrement détruites dans le désastre de juin 1940.

La vraie raison de la déchéance du mathématicien est sa trop grande tiédeur. Saint-Just déclare à son propos : « Oui, il parle bien, mais nous n'avons plus besoin de patriotes en musique »⁴⁰⁰ : malgré la victoire de Fleurus du 8 messidor (26 juin), l'heure n'est-elle pas si grave que les discours ne suffisent plus et qu'il faille instaurer la Grande Terreur en simplifiant les procédures [loi du 22 prairial (10 juin)].

Les membres de la délégation auxerroise venue à Paris sont « indignés » et surtout très

« inquiets sur le sort de la patrie et de la liberté en voyant la terreur peinte sur le visage des hommes même les plus patriotes, en voyant que les amis les plus intimes, se défiant les uns des autres n'os[ent] se communiquer leurs opinions sur le gouvernement. La Terreur [est] moins le partage des aristocrates que des meilleurs, des plus sincères républicains : le Tribunal révolutionnaire para[ît] aussi effrayant pour les sans-culottes les plus ardents que pour les révolutionnaires les plus prononcés⁴⁰¹. »

D. Le désengagement et le départ (août – décembre 1794)

La chute de Robespierre le 9 thermidor (27 juillet) est bien accueillie à Auxerre. Le conseil général de la commune, dans une adresse à la Convention, flétrit Robespierre et ses compagnons :

« Que leurs noms soient en horreur à tous les siècles ! Que l'abus [...] de leurs pouvoirs rende leur mémoire encore plus exécration, et que les scélérats qui voudraient les imiter apprennent que les républicains punissent les traîtres avec d'autant plus de sévérité qu'ils leur ont montré plus d'attachement et de confiance alors qu'ils les en ont cru dignes. »⁴⁰²

La Société populaire n'est pas en reste :

« Ces assassins hypocrites de la liberté publique préparaient la mort et les fers au patriotisme généreux. Vous avez entendu ses gémissements. Vous avez arrêté ce vaste système de l'oppression la plus perfide, en plongeant dans le tombeau les ennemis du peuple. Vous avez contracté l'engagement de rendre à la liberté les patriotes encore dans les cachots par suite de l'infâme persécution de ces traîtres. Les Césars n'aiment pas les Brutus. La Société populaire d'Auxerre, immuables dans ses principes révolutionnaires, a éprouvé avec transport l'enthousiasme qui excitent la ruine et le supplice des tyrans »⁴⁰³.

Fourier ne souscrit pas à cette adresse ni à celle du 19 thermidor (6 août) félicitant la Convention et votée en présence d'une « affluence considérable »⁴⁰⁴. Il est encore en prison à Auxerre. Il en sort le 24 thermidor (11 août). Il a plus de chance que son ancien principal Rosman et que seize ex-chanoines qui ne sont libérés que le 10 frimaire (30 novembre)⁴⁰⁵. C'est que la « mise en liberté » d'une « foule d'individus contre-révolutionnaires [...] afflige les vrais patriotes » :

« Nous voyons des hommes sans principes, sans mœurs et soutiens des émigrés, des hommes amis de la tyrannie et qui ont ouvertement plaidé sa cause, des hommes enfin qui ne doivent pas voir le jour, obtenir une liberté dont ils sont indignes. [...] Ne serions nous sortis d'une tyrannie que pour tomber sous une autre, n'aurions nous échappé aux fureurs de Robespierre que pour voir après son supplice, le sol de la liberté se couvrir d'hommes de sang, d'hommes qui n'ont jamais eu de patrie et qui voudraient en avoir une pour l'assassiner, dont aucun des vices n'est corrigé et qui ont de plus le désir de vengeance. »⁴⁰⁶

Fourier reprend son activité au sein du Comité révolutionnaire, dont les nouvelles fonctions, redéfinies par les 33 articles de la loi du 7 fructidor (24 août), préservent les libertés individuelles. Il est chargé en fructidor (septembre) de la surveillance provisoire du district jusqu'à la réorganisation des comités en conformité avec la nouvelle loi⁴⁰⁷.

Mais il supporte mal l'injustice dont il a été victime. Déjà le 24 nivôse an II (13 janvier 1794), il a postulé à un poste de bibliothécaire⁴⁰⁸, mettant en avant ses qualités d'« homme de lettres », c'est-à-dire d'intellectuel⁴⁰⁹. Il a été le 13 floréal (2 mai) délégué par la Société populaire « commissaire bibliographe » chargé du « recollement de livres, manuscrits, tableaux, etc. appartenant à la Nation dans le district d'Auxerre »⁴¹⁰. Il a adopté une attitude de repli et aspire désormais à se faire oublier et à avoir du temps pour travailler en paix. Il démissionne le 2 brumaire an III (23 octobre 1794) du comité révolutionnaire, fait le choix du métier d'enseignant⁴¹¹ et est nommé instituteur le 26 brumaire an III (15 novembre 1794)⁴¹². Ce choix n'implique pas nécessairement une vocation scientifique, mais peut traduire la recherche d'une protection⁴¹³.

Fourier rencontre alors à Auxerre Jean-Guillaume Garnier (1766-1840). Cet examinateur pour la première promotion de l'Ecole polytechnique témoigne à son propos :

« Ce jeune homme révélait des connaissances très variées et très étendues dans les lettres et dans les sciences ; ses vues, sa manière de les présenter, une élocution nette et brillante, une mémoire prodigieuse, des motifs qui lui faisaient désirer d'échanger le séjour d'Auxerre contre celui de Paris, enfin l'organisation d'une école normale dont il pouvait être l'ornement, me décidèrent, à mon retour à Paris, à faire part de ma bonne fortune à ceux des membres du Comité de Salut public, Carnot, prier, Robert Lindet, qui s'occupaient plus spécialement de l'organisation du personnel de l'instruction publique. »⁴¹⁴

Une Ecole normale est créée à Paris par le décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). Son recrutement est destiné à des instituteurs ou professeurs et s'opère sous la responsabilité des autorités de district et des sociétés populaires dont Fourier peut espérer le soutien. Fourier répond bien aux deux qualités prises en compte : d'un côté, son niveau de connaissances et ses qualités d'enseignant, et de l'autre, son patriotisme et son attachement aux idées de la Révolution. Il est soutenu par l'administration du collège, mais n'est pas de ceux désignés par le district d'Auxerre⁴¹⁵. Il l'est par celui de Saint-Florentin :

« Dans le mois de frimaire [décembre] dernier où j'étais professeur au collège d'Auxerre, les administrateurs d'un district voisin me nommèrent à mon insu élève de l'école normale. Je ne voulus pas accepter sans être autorisé par les corps constitués par la commune d'Auxerre. Je fis

part de cette nomination à l'administration du district qui la confirma, et rendit dans l'arrêté qui me fut adressé un juste témoignage à mon civisme et à mes mœurs. »⁴¹⁶

Le Conseil général du district déclare le 21 frimaire (11 décembre) :

« Bien informé de la vie, de la pureté des mœurs, du patriotisme, de la capacité des citoyens Fourier, professeur de physique et d'éloquence au collège [...] et Louis Roux, professeur de mathématiques au même collège, [...] a unanimement nommé les dits citoyens Fourier et Roux pour élèves à ladite école. »⁴¹⁷

Les deux hommes partent aussitôt pour Paris. Leur départ désorganise le collège⁴¹⁸.

E. Le règlement à Paris des comptes d'Auxerre (janvier – juin 1795)

Maure, à qui Fourier doit son engagement révolutionnaire, s'est également éloigné de Robespierre peu avant le 9 thermidor parce que celui-ci lui a paru un danger pour la Révolution⁴¹⁹. Il semble après sa chute de désintéresser de son sort. Il se sent en danger et tente de resserrer les liens qui l'unissent à sa ville.

« Il n'est pas invraisemblable de penser qu'en républicain et en démocrate, il ait été effrayé par le pouvoir tyrannique de Robespierre qui menaçait de devenir un danger aussi grave que l'ambition de Danton naguère. »⁴²⁰

Mais il est très vite gêné⁴²¹ par l'enthousiasme thermidorien de beaucoup de ses anciens amis et inquiet de leur dérive réactionnaire qui conduira à la fermeture en pluviôse (février) de la Société populaire contre laquelle manifestent cette fois les tribunes devenues réactionnaires⁴²² et à la rentrée en possession par les catholiques de la cathédrale le jour des Rameaux du 9 germinal (29 mars 1795)⁴²³.

Dans une lettre écrite de Troyes le 18 thermidor an II (5 août 1794), Maure écrit :

« Je regarde cet orage à éclaircir l'horizon politique et à faire connaître au Peuple ses amis sincères, à se mettre en garde contre ceux qui sont dirigés par leur ambition, leur amour-propre et tout autre sentiment contraire à la plus sévère justice et la plus exacte probité. La commune d'Auxerre sera distinguée dans la révolution par sa fidélité qui n'a reçu aucune atteinte, aussi la cite-t-on souvent pour exemple. [...] Croyez, chers concitoyens, que mon occupation constante est de me rendre digne de ma conduite sans reproche et mon désir de voir le peuple français remplir les hautes destinées qui lui sont annoncées et jouir du bonheur que promet le Gouvernement Républicain fondé sur les bases immuables de la Liberté et de l'Égalité. »⁴²⁴

Il s'inquiète encore plus peu après :

« A peine la conspiration de Robespierre était-elle anéantie, qu'on a voulu s'occuper de rendre la liberté à ceux qui en avaient été les victimes. Mais ouvrons les yeux sur l'espèce d'amnistie que l'on a voulu accorder à tous les détenus, lorsqu'il fallait anéantir l'aristocratie. Pourquoi a-t-on ouvert les prisons pour en laisser sortir des ci-devant comtes, ducs et autres nobles parents d'émigrés. »⁴²⁵

Maure demeure attaché à la politique jacobine et fermement convaincu qu'il faut arrêter, pour sauver la Révolution, les progrès de la réaction⁴²⁶, et se sépare ainsi des autres représentants de l'Yonne⁴²⁷. Il prend la défense de Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Barère, membres inculpés de l'ancien Comité de Salut Public. Il approuve les émeutiers qui, aux cris de « du pain et de la constitution de l'an I », envahissent le 1^{er} prairial an III (20 mai 1795) la Convention, et se rallie même à Charles-Gilbert Romme, un des derniers chefs montagnards. Il est plus que gravement compromis et choisit le suicide le 14 prairial (2 juin) « Je ne suis pas un méchant homme. Je n'ai été qu'égaré. » « Maure était un *bon révolutionnaire*, un peu naïf et très honnête homme⁴²⁸. »

La réaction thermidorienne prend un tour nouveau à Auxerre avec l'arrivée de Ferdinand-Pierre-Marie-Dorothee Guillemardet (1765-1809) en frimaire an III (décembre 1794). Elle rattrape le conseil municipal d'Auxerre dont le maire Robert de Pontagny est destitué et quatre conseillers remplacés. C'est ensuite le tour de Fourier et de Balme qui sont défendus notamment par Defrance et Maure fils⁴²⁹. Le mathématicien commence par ne pas croire qu'il est à nouveau en danger :

« Je n'ajouterais jamais foi à de pareilles sottises, et ce qui rend tout ceci incroyable encore, c'est qu'on me présente, dit-on, comme un dilapidateur et un ivrogne. [...] Je ne vois pas que mes ennemis puissent réussir, car je serai soutenu ici par des personnes fort en crédit. »⁴³⁰

Il pense alors sans doute à Monge et Laplace, ses nouvelles relations.

Mais il est plus inquiet lorsqu'il écrit le 28 ventôse an III (18 mars 1795) :

« J'apprends d'une manière vague que je suis accusé et condamné dans ses sections. »⁴³¹

En effet, les quatre sections dans une adresse à la Convention demandent son exclusion, et celle de Balme, de l'Ecole normale :

« Nous frémissons quand nous pensons que les élèves des écoles nationales ont été choisis sous le régime de Robespierre et par ses protégés. Il n'est que trop vrai que Balme et Fourier, élèves du département de l'Yonne, ont longtemps professé des principes atroces et les infernales maximes des tyrans. Cependant ils sont prêts à devenir les instituteurs de nos enfants. Est-ce donc pour vomir leur poison dans le sein de l'innocence ? »⁴³²

Balme est en plus accusé un peu plus tard de laisser dilapider le collège⁴³³.

Le Comité d'Instruction publique « désire se procurer des renseignements certains⁴³⁴ ». Le nouveau représentant en mission Mailhe dans l'Yonne conclut que les « terroristes » Balme et Fourier « ont figuré en première ligne parmi les auteurs de la tyrannie qui a pesé sur la commune d'Auxerre⁴³⁵ ». Leur traitement est alors suspendu, puis rétabli deux jours plus tard après l'intervention de Maure⁴³⁶ et Villetard⁴³⁷. Les deux hommes, ainsi que Desmaisons et Gautherot, tous quatre « hommes exécrables [qui] ne peuvent exister libres nulle part », sont désarmés le 23 floréal (12 mai)⁴³⁸. Le procureur de la commune invite le 15 prairial (3 juin) les Comités civils des quarante-huit sections de Paris « à faire la recherche la plus exacte de ces quatre Jacobins, et à les mettre en état d'arrestation⁴³⁹ ». Fourier est arrêté à Paris dans la nuit du 18 au 19 prairial (7 au 8 juin) et incarcéré dans une prison rue des Orties. Les conditions de son arrestation sont particulièrement dures :

« On vint le prendre un matin chez lui, rue de Savoie, et sans presque lui donner le temps de s'habiller, on le conduisit en prison avec des propos qui ne sont jamais sortis de sa mémoire. Quand la garde qui l'emmenait passa au bas de l'escalier près de la portière de la maison : *J'espère, leur dit celle-ci, que vous allez bientôt nous le renvoyer. - Tu pourras toi-même, lui répondit le chef des sbires, venir le prendre en deux.* »⁴⁴⁰

Fourier demande les motifs de son désarmement dès le 22 prairial (10 juin)⁴⁴¹, puis se défend :

« J'ai fait volontairement ce que j'ai cru juste et utile à la cause que j'ai embrassée: le reste je ne l'ai point empêché, mais le plus souvent je ne le pouvais pas sans courir à une perte assurée. Je devais, dira-t-on, m'y exposer plutôt que de tolérer l'injustice et de lui servir d'instrument; cela peut être vrai, mais du moins que je ne sois blâmé que par ceux qui l'eussent fait à ma place. »⁴⁴²

Et d'ajouter :

« Comme je ne puis me dissimuler à moi-même que j'ai fait à peu de chose près tout ce qui était possible sans un péril certain, j'ai l'âme parfaitement tranquille et c'est beaucoup. »⁴⁴³

Il a par devers lui des papiers destinés à prouver sa bonne foi qui forment le corps d'une réclamation dont « un mémoire explicatif de ses disgrâces actuelles »⁴⁴⁴. Il est aidé dans sa démarche par son frère Jean-Baptiste de passage à Paris qui souligne, dans une lettre le caractère politiquement inoffensif de Fourier, sa présence continuelle à la Bibliothèque nationale, la poursuite d'études médicales, censées faire respectables, pour justifier le non-retour à Auxerre, son arrestation sous Robespierre, etc.⁴⁴⁵.

Fourier avance des arguments devant le Comité de Sûreté générale :

« Dans la commune d'Auxerre, aucun individu n'a été condamné à mort ou jugé par le tribunal révolutionnaire. [...] Les biens des détenus n'ont point été séquestrés⁴⁴⁶. [...] [J'ai] mis dans ma conduite et mes opinions une modération que je ne trouve pas dans mes adversaires. [...] J'ai éprouvé la terreur plutôt que je ne l'ai inspirée. »⁴⁴⁷

Il est libéré « provisoirement » le 24 prairial (12 juin). Le Comité de Sûreté générale le radie le 13 fructidor (30 août) de la liste des hommes désarmés pour le rétablir dans ses droits de citoyen⁴⁴⁸.

Ainsi l'image de Joseph Fourier sort de cette étude quelque peu modifiée. Son milieu d'origine lui offre des conditions favorables. A Auxerre, l'économie de marché stimule l'initiative individuelle et le dynamisme social et les élites sont gagnées aux idées des Lumières. Son père est proche du prolétariat, mais la famille de sa mère appartient à la petite bourgeoisie en voie d'ascension. A la mort précoce de ses deux parents, il est pris en charge par un réseau de relations sociales assez large et a la chance d'entrer à la toute jeune école royale militaire. Il y trouve une bonne équipe de professeurs conduite par Dom Rosman, un passionné qui conçoit et met au point un plan d'éducation révolutionnaire, et dominée par la forte personnalité de Louis Bonard, son professeur de mathématiques. Il est porté par l'excellente ambiance de travail qui règne dans l'établissement et le dynamisme qui s'en dégage après des décennies de décadence. Il profite ensuite du réseau des Bénédictins de Saint-Maur pour compléter sa formation à Paris et à l'abbaye de Fleury.

Avec la Révolution, Fourier est longtemps sur la réserve, restant dans la mouvance de ses collègues professeurs, tant les religieux comme Dom Rosman et Dom Laporte que les laïcs comme Louis Bonard et Jean Louis Roux. Lorsque les événements se radicalisent, il reste un temps sur la défensive, puis s'engage à fond au début de 1793 lorsque l'invasion étrangère menace le nouveau régime. Il entre alors pleinement dans la hiérarchie d'influence du département de l'Yonne avec en haut Lepeletier de Saint-Fargeau, et ses ombres, Maure et Gautherot. Il est comme eux un révolutionnaire convaincu et n'est pas « hommes de sang⁴⁴⁹ ». Il reste longtemps fidèle à Maure. Comme lui, « modéré par sa naissance, son milieu, sa profession », il devient un Montagnard ardent, qui aime « la Révolution parce qu'elle a pour base l'éternelle justice », qui la soutient « au péril de ma vie », qui n'emploie jamais « de moyens violents », qui se sert « de la raison et de la bonté de la cause » qu'il défend, qui a « le bonheur de sauver la vie de quelques citoyens dans ces moments de crise inséparables d'une grande Révolution », et même qui a l'estime de ceux qui diffèrent d'opinion avec lui « sur cette Révolution utile au genre humain⁴⁵⁰ ». Comme lui, il est pris dans l'engrenage de la vie politique et est peut-être dépassé par les événements. Il n'approuve pas toutes les décisions du gouvernement révolutionnaire qui, par leur brutalité, sont finalement plus nuisibles qu'utiles à la Révolution. Il s'efforce « sans cesse [...] de temporiser, de calmer les esprits, de ramener l'ordre et la concorde entre ses concitoyens pour *humaniser* la Révolution et assurer son avenir⁴⁵¹ ». Il veille à « toujours d'agir en législateur⁴⁵² » et à « donner des preuves de son respect pour l'ordre administratif légal⁴⁵³ ». Comme lui, il est « un *bon révolutionnaire*, un peu naïf et très honnête homme⁴⁵⁴ ».

Mais Fourier se sépare de son mentor après le 9 thermidor. Maure choisit alors la voie de l'insurrection désespérée, tandis que lui abandonne la politique. On peut donc écrire :

« Toute sa vie, Fourier exécute scrupuleusement les lois prescrites ; et il y a indéniablement du juridisme dans la façon de se justifier⁴⁵⁵. La loi est son rempart, avant même la morale. »⁴⁵⁶

Un trait important chez lui :

« C'est son loyalisme, son respect scrupuleux de la loi et du régime établi. On peut dire qu'il n'a jamais provoqué l'instauration de l'un des nombreux régimes qu'il a connus, mais il a facilement et honnêtement collaboré avec tous. Dès sa jeunesse, il entre à contrecœur au couvent, mais il n'en sort qu'avec la loi sur la dissolution des congrégations. Cependant, c'est un humaniste et, quand le régime devient trop inhumain, trop contraire à ses convictions, il se rebiffe. »⁴⁵⁷

Sources

Manuscrits détenus par les descendants de Claude Louis Bonard et non publiés

Lettres de Joseph Fourier à Claude Louis Bonard :

- Lettre non datée écrite mais vraisemblablement écrite en juin ou juillet 1788 : elle annonce le retour imminent de dom Rosman à l'école royale militaire d'Auxerre qui n'aura lieu qu'à l'automne 1788.
- Lettre en date à Grenoble du 7 mai 1807.

Lettre de Fourier à Billy, professeur à l'Ecole centrale de Seine-et-Marne, en date de Fontainebleau le 2 brumaire an 5 (23 octobre 1796).

Manuscrits publiés

Lettre aux administrateurs du département du 24 nivôse an II (13 janvier 1794), publiée in Quantin (Maximilien), « le P. Laire et la bibliothèque publique d'Auxerre », *BSSY*, vol.4, 1850, p.172-173.

Lettres de Joseph Fourier de 1789 à 1795 à Claude Louis Bonard publiées dans [A. Challe, 1858] :

1. 22 mai 1788 ;
2. 22 mars 1789 ;
3. dimanche septembre 1789 ;
4. 7^e jour 2^e mois 2^e année de la république française une et indivisible, soit le 7 brumaire an II (28 octobre 1793) ;
5. 28 ventôse an III (18 mars 1795) ;

Les lettres 1, 2 et 3 sont reproduites et annotées dans [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.687-693.

Lettre de Joseph Fourier au citoyen Villetard : cette lettre non datée mais vraisemblablement de juin ou juillet 1795 se trouve au dossier Fourier des Archives de l'Académie des Sciences de Paris. Elle reproduite et annotée dans [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.709-715.

N.B. : Ne sont indiquées ici que les lettres ayant servi à cette étude.

Bibliographie

Arago (François), « Eloge historique de Joseph Fourier », *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, 14, 1831, lxxix-cxxxviii ; *œuvres complètes*, Barral (éd.), vol.1, Gide et Baudry, Paris, 1854.

Blanchard (Jean-Christophe), *Le collège et l'école militaire d'Auxerre*, Mémoire de maîtrise d'histoire moderne, sous la direction de Christine Lamarre, Université de Bourgogne, 2003.

Casimir (André), « Fourier, hébertiste ? », *4^e Congrès des Sociétés Savantes*, Auxerre, 1970, p.191-194.

Casimir (André), « Etienne-François Housset, un républicain auxerrois (1763-1823) », *BSSY*, vol 105, 1973, p.153-178.

Cestre (Louis), « Le plan d'études de Dom Rosman, principal du collège d'Auxerre », *BSSY*, vol.63, 1909, p.225-249.

Cestre (Louis), « Le collège d'Auxerre de 1750 à 1796 », *BSSY* : vol.64, 1910, p.79-83 ; « L'école centrale d'Auxerre », vol.66, 1912, p.31-80 ; vol.67, 1913, p.3-104 ; vol.71, 1917, p.7-12 ; « Le collège d'Auxerre [de 1802 à 1825] », *BSSY*, vol.69, 1915, p.423-519.

Challe (Ambroise), « Le collège d'Auxerre », *Annuaire statistique du département de l'Yonne*, 1845, p.201-250. Il voue une véritable vénération pour dom Laporte, le principal du collège et l'ancien sous-principal de l'école royale militaire du temps de Joseph Fourier.

Challe (Ambroise), « Lettres de Joseph Fourier », *BSSY*, vol.12, 1858, p.105-134.

- Chaussy (Yves), *Les Bénédictins de Saint-Maur, tome II, Répertoires biographique ; Supplément à la Matricule*, Études Augustiniennes, Paris, 1989.
- Chaussy (dom Yves), *Les Bénédictins de Saint-Maur, tome I, Aperçu historique de la Congrégation*, Études Augustiniennes, Paris, 1991.
- Chevrier (Hervé), « La société d'émulation d'Auxerre (1790-1792) », *Les hommes de la Révolution dans l'Yonne*, tome 1, Actes du colloque du bicentenaire, 1989, p.203-207.
- Chevrier (Hervé), « Le rôle de la Société des sciences dans le développement de la bibliothèque et des musées d'Auxerre », *BSSY*, vol.140, 2007-2008, p.29-100.
- Cousin (Victor), *Discours de réception à l'Académie française*, 5 mai 1831, www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-victor-cousin; *Réception de Victor Cousin à l'Académie française*, 5 mai 1831, F. Didot, Paris, 1831. Victor Cousin est un témoin fiable. D'abord, il a connu Joseph Fourier à la fin de sa vie, de 1825 à 1830, et a eu de longues conversations avec lui, « Note cinquième, Mes relations avec Fourier durant les dernières années de sa vie » ; d'autre part, il a recueilli le témoignage de Jean Louis Roux, un de ses meilleurs amis auxerrois : « Je dois une grande partie des renseignements que renferme cette note à M. Roux, un des plus anciens mis de Fourier, qui était avec lui professeur à l'école militaire d'Auxerre, qui l'a accompagné à l'Ecole Normale, ne l'a quitté qu'à son départ pour l'Egypte, et n'a cessé d'entretenir avec lui les relations les plus intimes. M. Roux, ancien professeur de mathématiques, est un homme de bon sens et d'honneur, en qui on peut placer toute confiance », « Première note, Jeunesse de M. Fourier jusqu'à son départ pour l'Egypte », *Notes biographiques pour faire suite à l'éloge de M. Fourier prononcée par M. Cousin dans la séance publique de l'Académie française le 5 mai 1831*, Paris, Firmin Didot Frères, 1831, p.1 ; voir aussi Victor Cousin, « Fragments biographiques sur M. Fourier », *Revue de Paris*, tome 26^e, Paris, Au Bureau de la revue de Paris, 1831, p.146-168.
- Demay (Charles), « Les procès-verbaux de l'administration municipale de la ville d'Auxerre pendant la Révolution », *BSSY*, vol.43, 1893, p.59-244, 335-501.
- Dhombres (Jean) et Robert (Jean-Bernard), *Fourier, créateur de la physique-mathématique*, Belin, 1998.
- Dinet (Dominique), *Vocation et fidélité, Le recrutement des Réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVIIe-XVIIIe)*, *Economica*, 1988.
- Dinet (Dominique), *Religion et société : Les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVIe – fin XVIIIe siècles)*, Publications de la Sorbonne, 1999, 2 volumes.
- Duché (Emile), « Joseph Fourier, sa vie, ses travaux », *BSSY*, vol.25, 1871, p.217-262. Cet article est une compilation des écrits antérieurs.
- [Fromantin Laurent Marie Pierre], *Mémorial d'un citoyen d'Auxerre*, Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, 1984. L'auteur de cet ouvrage a été identifié par Jean-Paul Desaiave, « Le Mémorial d'un citoyen d'Auxerre : identification de l'auteur et contribution à sa biographie », *BSSY*, vol.146, 2013, p.265. Il a connu Joseph Fourier, mais en a été sa victime. Ses appréciations sur son bourreau et ses amis sont très sévères et méritent d'être relativisées.
- Julia (Dominique), « Les Bénédictins et l'enseignement aux XVIIe et XVIIIe siècles », in *Sous la règle de saint Benoît, Structures monastiques et sociétés en France du moyen Âge à l'époque moderne*, Abbaye bénédictine Sainte-Marie de Paris, 23-25 octobre 1980, Genève, 1982, p.342-400.
- Le Clercq (Pierre), « La famille Fourier d'Auxerre », *Cahiers généalogiques de l'Yonne n°V*, 1988.
- Lenz (Christian Ludwig), *Bemerkungen auf Reisen in Dänemark, Schweden und Frankreich*, Carl Wilhem Ettinger, Editeur à Gotha, 1801, Récit d'un voyageur saxon, qui, à l'occasion d'un passage à Auxerre vers 1800, assista à une réunion des « Jacobins » locaux, compte-rendu par Casimir, Casimir (André), « Un témoignage sur les anciens jacobins d'Auxerre », *BSSY*, vol.103, 1969-1970, p.201-208.
- Mauger (Georges Gabriel), « Joseph Fourier », *Annuaire statistique du département de l'Yonne*, 1837. Cette biographie écrite par un ancien officier du Génie et inspecteur de l'Université, membre du Conseil général du département de l'Yonne, est qualifiée d'excellente par Ambroise Challe.
- Moiset (Charles), « Le collège royal militaire d'Auxerre », *BSSY*, vol.47, 1893, p.5-22. Cet article est une compilation des écrits antérieurs.

- Mollard (Francis), « A propos de l'Ecole royale militaire d'Auxerre », *BSSY*, vol.84, 1930, p.99-116. Mollard est inspecteur de l'enseignement primaire.
- Pimoule (Jacques), *Le conventionnel Nicolas Maure 1743-1795*, Imprimerie moderne, 1989.
- Porquet (Daniel), *L'École royale militaire de Pontlevoy, Bénédictins de Saint-Maur et boursiers du roi, 1776-1793*, Thèse sous la direction d'Olivier Chaline, Professeur à Paris IV-Sorbonne, Université de Paris-Sorbonne, 9 juin 2011, 643 pages + un fichier de 495 pages.
- Rocher (Jean-Pierre), « Aspects de l'histoire religieuse du département de l'Yonne pendant la Révolution », *La Révolution à travers un département (Yonne)*, sous la responsabilité de Léo Hamon, Les entretiens d'Auxerre, 1988, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1990, p.299-334.

- 1 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.44.
- 2 Courtépée (Claude), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, vers 1780, cité par Claude Delasselle, « Economie et société à l'époque moderne », *Histoire d'Auxerre des origines à nos jours*, Editions Horvarth, Roanne-Le Coteau, 1984, p.209.
- 3 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
- 4 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.43-44.
- 5 Gallois, président de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, lors de l'inauguration de la statue de Fourier, *BSSY*, vol.3, 1849, p.127. Gallois est aussi Président du tribunal civil d'Auxerre, membre du Conseil général.
- 6 Ravin, professeur de philosophie au collège d'Auxerre, lors de l'inauguration de la statue de Fourier, *BSSY*, vol.3, 1849, p.129-130.
- 7 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
- 8 *Ibid.*
- 9 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.714.
- 10 *Ibid.*
- 11 [F. Arago, 1831].
- 12 [V. Cousin, 1831].
- 13 Moreau (Jean-Paul), *La vie rurale dans le sud-est du Bassin parisien entre les vallées de l'Armançon et de la Loire*, Les Belles Lettres, 1958, p.26.
- 14 A.N., F 20/273.
- 15 Lepetit (Bernard), *Chemins de terre et voies d'eau, Réseaux de transports et organisation de l'espace, 1740-1840*, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1984, p.58 ; voir aussi la carte p.56.
- 16 Correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., liasses C 3718-3719).
- 17 Saint-Jacob (P. de), « Le réseau routier bourguignon au XVIIIe siècle », *Annales de Bourgogne* t.28 (1956), p.253-263.
- 18 Robert Timon, « La famille Fournier, d'Auxerre à Paris », *Nos Ancêtres et Nous*, Union Généalogique de Bourgogne, n°140, octobre-novembre-décembre 2013, p.15-26.
- 19 André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France 1840-1849, Etude historique d'une psychologie sociale*, Faculté des Lettres de Paris, Bordeaux, 1964, p.336.
- 20 Simon Fourier est qualifié de « marchand » dans l'acte d'état civil à Saint-Regnobert, de « journalier » dans le contrat de mariage du 15 avril 1751, de « tonnelier » dans celui du 15 janvier 1759.
- 21 [P. Le Clercq, 1988].
- 22 Contrat de mariage Fourier-Colombat, Me Duplessis, 15 avril 1751.
- 23 Accord Fourier-Sentanbien, Me Duplessis, 19 avril 1758.
- 24 Il est qualifié ainsi dès la naissance de son fils Jean Baptiste Joseph le 16 février 1752.
- 25 Contrat de mariage Fourier-Lebègue, Me Lefébure, 15 janvier 1759.
- 26 Contrat de mariage Lebègue-Guenier, Me Heuvrad, 4 septembre 1731.
- 27 Acte, Me Duplessis, 5 août 1759. Le grand-père avait auparavant substitué sa petite-fille à son fils dans sa succession, Testament, Me Duplessis, 23 février 1746. Edmée Germaine Lebègue avait déjà obtenu deux rentes, une de 25 livres et une de 42 livres 3 sous, et 3 quartiers de vigne, Me Duplessis, 30 juin 1746.
- 28 Reconnaissance au profit de Joseph Fourier et d'Edmée Germaine Lebègue, Me Lefébure, 13 juillet 1763.
- 29 Baptême de Joachim Fourier le 18 décembre 1759.
- 30 Sorte de fer à repasser, dont les tailleurs se servent pour rabattre les coutures des habits, d'après le *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition, 1762.
- 31 Inventaire, Me Deschamps, 7 janvier 1774. Le blé est acheté à Marlou du Moulin-Mi-l'eau, le pain à Bonnard, la viande à Bourdin, l'épicerie à Bordat ou Douru, le bois et charbonnage à Cochois ou Collot.
- 32 Durée : 3 ans, moyennant 150 livres, et un droit de suite de 30 livres, Contrat d'apprentissage de tailleur, Me Deschamps, 16 mai 1768.
- 33 Le blé est acheté à Marlot du Moulin-Mi-l'eau, le pain à Bonnard, la viande à Bourdin, l'épicerie à Bordat ou Douru, le bois et charbonnage à Cochois ou Collot. Servy a fait des ouvrages de menuiserie, Inventaire, Me Deschamps, 7 janvier 1774.
- 34 Bail à rente, Me Deschamps, 1^{er} décembre 1773.
- 35 Ces livres, répertoriés dans l'inventaire du 7 avril 1778, ne le sont pas dans celui du 7 janvier 1774.
- 36 [P. Le Clercq, 1988].
- 37 On sait que ce système a constitué une véritable catastrophe démographique depuis longtemps analysée par les historiens démographes comme Jean-Baptiste Bardet, Rouen au XVIIe et XVIIIe siècles. *Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983, et Jacques Dupâquier, *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 4 volumes, 1988.
- 38 Inventaire, Me Deschamps, 7 janvier 1774.
- 39 Inventaire après décès, Me Deschamps, 7 avril 1778.
- 40 L'article 2 de l'inventaire dressé le 16 juin 1778 mentionne qu'il est dû 15 livres au curé de St Pellerin pour frais funéraires [Registre des assemblées de parents (1776-1779), bailliage d'Auxerre (A.D. Yonne, 1 B 437)].
- 41 Déclaration du 26 avril 1778 au Contrôle des actes (A.D. Yonne, C 631).
- 42 28,8% pour des dépenses courantes, 27% pour celles liées à l'activité professionnelle, 4,8% pour celles liées à l'activité vitivinicole et 39,4% de dépenses diverses.
- 43 Aux 225 livres s'ajoutent 32 sous de rente payable envers les Messieurs du Chapitre d'Auxerre, Bail à rente, Me Deschamps, 1^{er} décembre 1773.
- 44 [E. Duché, 1871], p.219.
- 45 Me Gramain, 20 décembre 1741. D'après Patrice Wahlen consulté spécialement à ce sujet, ces personnalités juridiques sont indépendantes et fort jalouses de leurs droits, privilèges et prérogatives respectives. La nomination de Mignot, chanoine (depuis 1710), chantre (depuis 1731, ce qui en fait le 3e personnage dans l'ordre hiérarchique du chapitre), et surtout vicaire général (ce qui le place désormais « dans le camp de l'évêque ») depuis 1740, au poste d'official du chapitre en 1741, pose problème au chapitre qui y voit une tentative d'interférence inadmissible de l'évêque dans les prérogatives capitulaires.
- 46 « Avant l'âge de quatorze ans il avait fait sa rhétorique. [...] Il fut placé à Paris au collège de Montaigu, où il redoubla sa rhétorique, et fit son cours de philosophie. Il n'avait alors que seize ans. », [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
- 47 « Vers la fin de cette année 1787, Fourier [...] se rendit à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire [...] et y resta jusqu'à la fin de 1789 », *Ibid.*
- 48 Fourier « continue » ses études « chez son ancien maître », ce qui laisse entendre qu'il y a été élève, *Ibid.*
- 49 Avant d'arriver à Auxerre, ce clerc originaire du Val d'Aoste a séjourné à Chambéry, où il a donné des leçons d'harmonie au jeune protégé de Madame de Warrens, Jean-Jacques Rousseau.
- 50 Bail à rente d'une maison, Me Lefébure, 18 janvier 1744.
- 51 Adjudication, Me Massot, 23 novembre 1791.
- 52 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.

- 53 Anne Baudoin occupe une chambre dans la maison familiale lors de l'inventaire du 7 avril 1778. Elle a à sa disposition : un lit composé de sa couchette, paillasse, lit de plume d'oie, matelas de laine, couverture de laine blanche, courtpeinte d'indienne bleue piquée, rideaux [...] de serge bleue bordée et ornée de rubans jaunes [...] ; une commode en bois de noyer à quatre tiroirs ; un miroir de 15 sur 20 pouces de glace à cadre et chapiteaux en bois doré ; sept chaises en paille, de deux autres vieilles chaises communes, etc.
- 54 Anne est la fille d'Adrien Baudoin, procureur du roi du grenier à sel d'Avallon, et d'Elisabeth Simoneau, mariée à Bassou le 20 juin 1753 avec Pierre Louis Moiton, fils de Louis Moiton, procureur au bailliage de Joigny et de Marie Angélique Sourdot, décédée à Auxerre rue des Fourbisseurs d'Epée le 16 messidor an 5 (4 juillet 1797). Ses parents se sont mariés à Maily-la-Ville le 7 septembre 1717. Son mari est en 1797 officier invalide, ci-devant employé dans les aides. Elle est par ailleurs la demi-sœur de François Baudoin, marié à St-Regnobert le 24 septembre 1743 avec Marie Rapillot, fille de Nicolas Rapillot et de Germaine Blonde (mariés à St-Eusèbe le 1^{er} juillet 1721), fille d'Antoine Blonde, marchand épicier, et d'Anne Evrard (mariés à St-Eusèbe le 28 novembre 1724). Or les Blonde sont apparentés aux Lebègue, grands-parents maternels de Joseph Fourier. Tout ce passage est dû à Robert Timon.
- 55 [F. Arago, 1831], p.5.
- 56 Claude Alexandre est plus tard curé à Saint-Léger-de-Fourcheret, dans l'actuel département de la Nièvre.
- 57 Quatre autres enfants sont à signaler : Jean Baptiste Pallais est marchand épicier à Auxerre, puis s'installe à Grenoble ; Edme est commis aux écritures de la ville d'Auxerre, puis régisseur des terres de Druyes. Angélique épouse Just Gremeret, mercier, et Joséphine, Jobart, musicien.
- 58 La parenté entre les deux Fourier est mise en avant par [F. Arago, 1831] qui écrit à propos de l'arrivée de Fourier comme préfet à Grenoble : « Ce qu'on avait divulgué des opinions de notre confrère sur l'antibiblique ancienneté des monuments égyptiens inspirait surtout de vives appréhensions au parti religieux ; on lui apprit adroitement que le nouveau préfet comptait *un saint* dans sa famille ; que le *bienheureux* Pierre Fourier, instituteur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, était son grand-oncle, et cette circonstance opéra un rapprochement que l'inébranlable respect du premier magistrat de Grenoble pour toutes les opinions consciencieuses cimentait chaque jour davantage. »
- 59 La Congrégation de Notre-Dame a été approuvée le 8 août 1628 par une bulle du pape Urbain VIII.
- 60 [D. Dinet, 1999], p.95 et p.578.
- 61 Joseph Fourier était le fils d'un pauvre tailleur d'Auxerre que sa merveilleuse aptitude avait fait recueillir et élever par charité à l'école [A. Challe, 1845], p.226-227.
- 62 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
- 63 [L. Cestre, 1910] p.81.
- 64 [D. Julia, 1982], p.381.
- 65 Registre de recettes des pensions payées pour les élèves, A.D. Yonne, D 7, cité par [D. Dinet, 1999], p.706, et [J.-C. Blanchard, 2003], p.97-99.
- 66 [A. Challe, 1845], p.226-227.
- 67 204 en 1629, 250 en 1658, 200 en 1681, 120 en 1723, 120 en 1746, 55 en 1761.
- 68 [D. Dinet, 1999], p.171-178.
- 69 A.D. Yonne, D 2 et 1 J 231.
- 70 [J.-C. Blanchard, 2003], p.70.
- 71 [F. Mollard, 1930], p.107.
- 72 [J.-C. Blanchard, 2003], p.42.
- 73 Le roi accordent aux enseignants à titre de pension viagère la somme de 300 livres (Le Roy, Pasumot, Charrier, Ricard, Navier, Paullevé, Gendrot et Monot) ou de 150 livres (Cloet, la Barthe, Viard, Croisier et Bouchard), Id., p.64.
- 74 Les effectifs des Bénédictins d'Auxerre passèrent de huit à quinze moines (A.N., L 813, dossier 8).
- 75 [D. Dinet, 1999], p.562.
- 76 *Ibid.*
- 77 [D. Dinet, 1988], p.99.
- 78 [D. Dinet, 1999], p.556.
- 79 [D. Dinet, 1988], p.59.
- 80 Article « Bénédictins », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers.*, t.III, p.869.
- 81 « Nous ne nous rappelons pas les avoir vus se répandre dans les sociétés mondaines. [...] Dom Laporte nous a raconté avoir connu, dans l'abbaye de Saint-Germain, un religieux qui renouvelait les prodiges de pénitence des solitaires d'Egypte. Chaque année, pendant tout le carême, il ne prenait d'autre aliment que les espèces eucharistiques. Aussi, sur la fin de sa sainte carrière, fallait-il le porter à l'église et le soutenir, pour qu'il pût célébrer les saints mystères. », J.-F. Fortin, archiprêtre, curé de la cathédrale d'Auxerre, *Souvenirs*, Auxerre, chez les Frères Muzard, Paris, A. Jouby, 1865, p.101.
- 82 [V. Cousin, 1831].
- 83 « Mémoire préalable à la formation des écoles militaires », cité par [D. Julia, 1982], p.359.
- 84 [J.-C. Blanchard, 2003], p.16-17.
- 85 [D. Dinet, 1988], p.125-126. « Nos recherches sur les Bénédictins de Saint-Maur l'ont confirmé : en matière de mortalité, ces moines ont 150 ans d'avance sur la population masculine française. », D. Dinet, H. Le Bras, « Mortalité des laïcs et mortalité des religieux : les Bénédictins de Saint-Maur aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Population*, p.356-357 et 376-377.
- 86 A.D. Yonne, L 669.
- 87 A.N., G 9, 121, dossier 8 bis donne la liste des enseignants d'Auxerre, classe par classe, et les fonctions des autres moines en mai 1788.
- 88 Sa profession figure dans A.D. Côte-d'Or, 1 H 64. Il est répertorié dans la *Matricule* des Mauristes (éd. Chaussy) sous le n°8160. En 1788, il est devenu professeur de philosophie (A.N., G 9, 121, dossier 8 bis). On pourrait ajouter qu'un autre de ses parents, professeur à Vendôme en 1771, est ici depuis 1778 comme sous-principal du collège. [D. Dinet, 1999], note 55 p.708.
- 89 [L. Cestre, 1915], p.449.
- 90 « Le maréchal Davout [...] n'oublia jamais dom Laporte qu'il contribua [...] à faire nommer plus tard [...] principal du collège. » [L. Cestre, 1910] p.85. Après la période troublée de la Révolution, Charles-Marie Laporte redevient professeur au collège, puis exerce la fonction de principal de septembre 1806 à 1825. A sa mort, « ses anciens élèves manifestèrent la grande estime et la profonde affection qu'ils avaient pour lui en demandant l'autorisation de l'inhumier dans la chapelle de Saint-Germain et à eux s'était associée toute la municipalité d'alors. L'autorisation fut refusée parce qu'illégale. On l'honora d'un médaillon buste en marbre dans l'église où l'on aurait désiré qu'il dormît son dernier sommeil et d'un buste sur sa tombe au cimetière de la ville. [...] Les lignes du visage sont empreintes d'une grande bonté et ne démentent pas la réputation qu'il a laissée. », [L. Cestre, 1915], p.518.
- 91 Jean-Baptiste Laporte est un cousin au troisième degré de Charles-Marie Laporte et non son neveu comme l'écrit D. Dinet [1999], p.708.
- 92 « Ma connaissance des familles bourguignonnes ayant donné des enfants aux ordres religieux et en particulier à la congrégation de Saint-Maur m'incite à croire que les réseaux de relations nouées autour des Bénédictins ont aussi leur part (modeste) dans ce recrutement scolaire. » [D.

- Dinet, 1999], p.708.
- 93 Dom Rosman est toutefois destitué en 1783 par le Chapitre de Saint-Denis pour sa mauvaise gestion et l'endettement excessif du collège [D. Porquet, 2011], note 231 p.77 : « La direction des bénédictins n'a donc pas été sans éclat. Mais la grande plaie de leur administration, comme elle a toujours été celle de tous les instituts religieux, c'était le défaut d'ordre, l'absence de toute comptabilité régulière et, par suite, la dilapidation. Les jésuites avaient pour suppléer à cela, leur esprit d'intrigue et d'avidité, qui leur produisait incessamment des legs et de riches donations. Dans la congrégation de Saint-Maur, dont l'esprit était au contraire, plein de droiture et de désintéressement, la plaie du désordre financier se montrait à nu. » [A. Challe, 1845], p.227. L'aspect désordonné des comptes [« un chaos presque inextricable »] est dû au manque d'intérêt et d'expérience des bénédictins [J.-C. Blanchard, 2003], p.65-66.
- 94 [L. Cestre, 1910] p.85.
- 95 N°7772 de la *Matricule* des Mauristes.
- 96 Voir A.D. Yonne, I 669.
- 97 Certificat en date à Besançon du 6 août 1774, Archives des descendants de Louis Bonard. Les éloges décernés sont fortement rhétoriques et ne doivent pas être pris au sens propre et personnel, d'après Jean-Luc Benoît des Archives départementales de l'Yonne.
- 98 Dans une lettre écrite au maire d'Auxerre au cours de l'été 1804 pour refuser sa nomination à l'école secondaire, Louis Bonard note : « Suivre une carrière que je cours depuis vingt-quatre ans semble faire croire que je n'ai qu'à accepter. », lettre reproduite dans [L. Cestre, 1915], p.451.
- 99 [J.-C. Blanchard, 2003], p.45-46. En 1782-1783, sur les 44 pensionnaires, 33 paient 700 livres, 6 600 livres, 0 460 livres et 2 370 livres.
- 100 [D. Porquet, 2011], p.115.
- 101 [D. Dinet, 1999], Note 43 p.704. « Livret présenté à M. le Comte de Puységur... par le Chevalier de Reynaud, d'après l'inspection des douze écoles de Province, faite du 1^{er} juillet au 10 novembre 1788 », ms, Arch. Guerre, C 235, extrait publié par M. Mollard, « A propos de l'Ecole royale militaire d'Auxerre », *BSSY*, t.86, 1930, p.108.
- 102 [J.-C. Blanchard, 2003], p.101.
- 103 [D. Porquet, 2011], Tableau p.115.
- 104 [J.-C. Blanchard, 2003], p.98-101. D. Dinet [1999] avec un classement différent obtient d'autres résultats : l'armée et le monde complexe des administrations royales l'emportent avec respectivement 24 et 35 cas (28% et 40,7%), tandis que les pères des autres élèves occupent des fonctions d'avocats ou de procureur, sont marchands, apothicaire (un cas), négociants ou maîtres de forges (deux cas, du Nivernais).
- 105 [D. Dinet, 1999], p.705, 707-708.
- 106 Id., p.706-707. Joseph-Mathurin-Jacques de La Guerrande, né le 7 décembre 1771 à Pléherel (diocèse de Saint-Brieuc) aurait pu être élève de Fourier : son père avait demandé qu'il soit admis à Auxerre ou à Pontlevoy. Il est entré à Pontlevoy le 23 novembre 1782 et en est sorti le 15 septembre 1790, Fiche n°99 [D. Porquet, 2011], 2^e partie, p.294.
- 107 [J.-C. Blanchard, 2003], p.98-101.
- 108 De 1778 à 1788, les douze écoles militaires de province envoient 332 élèves à Paris, soit près de 60% des élèves reçus. Auxerre est tout en bas du tableau, devant La Flèche (12 reçus), mais derrière toutes les autres : 20 de Pont-à-Mousson (pourtant réputée), 22 de Brienne, 24 de Tournon, 28 de Vendôme et autant de Tyron, 38 de Beaumont et autant de Sorèze, 41 de Rebais. Ces chiffres absolus doivent être relativisés : le nombre d'élèves admis en qualité de cadets-gentilhommes à Paris comparé au nombre d'élèves ayant suivi une scolarité complète donnerait probablement une meilleure idée de la « performance » de chaque école, [D. Porquet, 2011], p.496.
- 109 Dans son rapport de 1783, le chevalier Reynaud des Monts propose au marquis de Ségur d'appeler les douze établissements *Ecoles royales* seulement [D. Porquet, 2011], p.541.
- 110 Plan présenté le 1^{er} juillet 1790 devant le Directoire de l'administration départementale, A.D. Yonne, liasse L.608.
- 111 Préface du plan Rosman du 1^{er} avril 1790 citée par [L. Cestre, 1909] p.226.
- 112 Plan présenté le 1^{er} juillet 1790 devant le Directoire de l'administration départementale, A.D. Yonne, liasse L.608.
- 113 « Etait-il possible de demander à des religieux, attachés au latin, qui l'avaient enseigné pendant des décennies, de modifier leur mode de pensée et d'enseignement. » [D. Porquet, 2011], p.544.
- 114 A.D. Yonne, D 3 et [F. Mollard, 1930], p.103-116. Ces sources sont données par [D. Dinet, 1999], p.717-718. La classe d'anglais est apparue au collège entre 1780 et 1788 [J.-C. Blanchard, 2003], p.58-59. Si Fourier a appris l'anglais à Auxerre, c'est sans doute avant son départ pour le collège de Montaigu à Paris en 1984.
- 115 [L. Cestre, 1909] p.234.
- 116 [F. Mollard, 1930], p.104.
- 117 [L. Cestre, 1909] p.235.
- 118 [F. Mollard, 1930], p.104.
- 119 A.D. Yonne, D 3, cité par [J.-C. Blanchard, 2003], p.81.
- 120 [J.-C. Blanchard, 2003], p.144.
- 121 Id., p.143-145.
- 122 A.D. Yonne, D 3.
- 123 Chiffres de 1780, [J.-C. Blanchard, 2003], p.58.
- 124 L'âge moyen d'entrée est de 9,8 ans et la durée moyenne du cycle de 5 ans, [J.-C. Blanchard, 2003], p.93 et 95. « Nous disposons en outre des âges exacts de 99 d'entre eux. [...] Malheureusement nous ignorons dans quelles classes ils étaient inscrits et la sélection qui s'opérait d'une année à l'autre (assez faible en apparence), ce qui exclut toute comparaison avec divers établissements de l'époque », [D. Dinet, 1999], p.706.
- 125 Pour Arago [1831, p.5], il se distingue par « une rapidité et des succès surprenants », une « heureuse facilité et la vivacité de son esprit ». « Plusieurs sermons [sont] applaudis à Paris dans la bouche de hauts dignitaires de l'Eglise sont sortis de la plume de l'écolier de douze an. »
- 126 [V. Cousin, 1831].
- 127 « Livré dès l'enfance à l'étude des sciences exactes », Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.709.
- 128 [V. Cousin, 1831].
- 129 A propos des mathématiques, Mauger [1837, p.270 et suivantes] écrit : « Il s'y livrait avec tant d'ardeur qu'au risque de s'asphyxier, il s'enfermait souvent dans une armoire de la salle d'études, au lieu de se rendre au dortoir avec ses camarades. » La scène est ainsi décrite beaucoup plus tard : « Une nuit, faisant sa ronde dans les dortoirs, [le sous-principal dom Laporte] aperçoit en entrant une lueur à travers la serrure d'une armoire. Effrayé, il y court, persuadé que le feu a pris dans ce meuble. Quelle n'est pas sa surprise, en l'ouvrant, d'y trouver un enfant de treize ans occupé à résoudre des problèmes de mathématiques ! Cet enfant, c'était Fourier, élève gratuit de l'école. », J.-F. Fortin, *opus cité*, p.106.
- 130 Dans les Collèges, l'amplification est le discours que les écoliers font sur un sujet qui leur est donné, afin qu'ils l'ornent comme ils jugeront à propos, *Dictionnaire de L'Académie française*, 4^e Edition, 1762.
- 131 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes. Ce nombre de sept volumes est inexact. La bibliothèque municipale d'Auxerre possède bien actuellement sept volumes du *Cours de mathématiques à l'usage des gardes du Pavillon de la Marine*, mais de deux éditions : trois de l'édition de 1781 (Paris), les seuls que Fourier a pu consulter, et quatre de celle de 1798-1799 (Paris, Imp. Ph-D Pierres, Paris).

- 132 Procès-verbal de visite de 1777, A.D.Y D4, cité par [J.-C. Blanchard, 2003], p.41.
- 133 La liste des ouvrages scientifiques actuellement présents dans la bibliothèque du lycée Jacques Amyot a été dressée par Frédéric Gand, professeur d'histoire-géographie dans l'établissement.
- 134 Chardon (Olivier-Jacques), *Histoire de la ville d'Auxerre jusqu'aux Etats-Généraux de 1789*, tome second, Auxerre, Gallot-Fournier, 1835, p.542-543 ; Quantin (Max), « Histoire des bibliothèques dans le département de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.29 (1875), p.323-394.
- 135 Cette présentation a été réalisée avec l'aide de Jean Dhombres.
- 136 [J.-C. Blanchard, 2003], p.57.
- 137 La bibliothèque municipale d'Auxerre est l'héritière de la bibliothèque de l'Ecole centrale créée par la loi du 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795). La liste actuelle de ses ouvrages antérieurs à la Révolution se heurte à deux limites : une partie est issue non seulement du Chapitre d'Auxerre, mais aussi des maisons religieuses de Joigny, Saint-Florentin, Noyers et Tonnerre ; beaucoup d'entre eux ont été perdus soit au cours des déménagements successifs (local du Chapitre, bibliothèque, sacristie, combles de l'église et greniers du collège d'Auxerre de 1819 à 1823, ancien couvent de Notre-Dame-la-d'Hors, ancien palais des comtes...), soit à la suite de « désherbages » successifs, soit à cause de vols à des époques où la surveillance laissait à désirer. [H. Chevrier, 2007-2008].
- 138 Hoste (Paul L'), professeur royal des mathématiques à Toulon, *Recueil de traités de mathématiques à un Gentilhomme pour servir sur Terre et sur Mer*, Lyon, [s.n. ?], 1692, vendu à Paris chez Jean Arnisson.
- 139 Thoubeau (Cl.-J.), *Mémoire sur l'instruction des Gardes de la Marine du département de Brest pendant qu'ils sont au port*, 24 mars 1692, reproduit in Dainville (François de), *Revue de l'histoire des sciences et de leur application*, Année 1956, volume 9, numéro 9-4, p.323-338.
- 140** Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.709.
- 141 Cette personne non identifiée est rassemblement un professeur de mathématiques, collègue ou ami de Louis Bonard. Fourier écrit en effet à son propos : « Je lui écrirai peut-être ces jours-ci. Je voudrais savoir comment il s'acquitte de son nouvel emploi. Quel est à ce sujet votre avis et celui de dom Laporte et de ses écoliers. », Lettre de Fourier à Bonard du 22 mai 1788 [A.Challe, 1858], p.107.
- 142 Lettre non datée écrite sans doute au cours de l'été 1788 [Archives des descendants de Louis Bonard].
- 143** Lettre de Fourier à Bonard en date du 22 mars 1789 [A. Challe, 1858], p.110.
- 144 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.48-50.
- 145 Procès-verbal de visite de 1777, A.D.Y D4, cité par [J.-C. Blanchard, 2003], p.37.
- 146 « Une machine pneumatique, plusieurs baromètres (dont l'un monté dans une bouteille sans fond pour faire baisser le mercure), une machine électrique portative avec deux globes de verre noir, deux tubes électriques, un carillon électrique, une machine d'hydrostatique, un tube et une cuvette pour l'expérience de Torricelli, une machine pour la force centrifuge, les hémisphères de Magdebourg, une boussole », Inventaire du 18 novembre 1772 (B.M. d'Auxerre).
- 147 [J.-C. Blanchard, 2003], p.146.
- 148 Règlement du 28 mars 1776 cité par [F. Mollard, 1930], p. 108.
- 149 Texte cité par [F. Mollard, 1930], p.108-109. Il s'agit sans doute du Prospectus de la pension de l'Ecole royale militaire d'Auxerre du 2 mars 1782 (A.D. Yonne, D 3).
- 150 Né en 1768 comme Fourier, ce boursier est élève d'Auxerre de 1778 à 1784 et entre alors à l'Ecole royale militaire de Paris. Ces données sont connues par la fiche de son frère, Victor-Nicolas d'Auboutet de la Puisserie, né le 9 décembre 1771, entré à Pontlevoy le 26 septembre 1781 et sorti le 11 septembre 1789, Fiche n°89 [D. Porquet, 2011], 2^e partie, p.265.
- 151 Ce boursier, né à Chambourg (diocèse de Tours), est admis à Auxerre le 20 septembre 1785 et en part pour Pontlevoy le 6 avril 1786, Fiche n°124 [D. Porquet, 2011], 2^e partie, p.370.
- 152 Emile Duché, « Joseph Villetard (1771-1826), secrétaire d'ambassade et poète », *BSSY*, vol.10, 1856, p.415-490.
- 153 « Ce fut par la protection ou les bienfaits du prélat qu'il fut placé au collège de Montaigu », [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes..
- 154 Lettre non datée écrite sans doute au cours de l'été 1788 [Archives des descendants de Louis Bonard].
- 155 « A seize ans et demi, je fus nommé professeur de mathématiques à l'école militaire d'Auxerre », Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.709.
- 156 Originaires de Beaune, les deux frères Bonnardot, Jean-Baptiste et Pierre, tous deux bénédictins, sont originaires de Beaune.
- 157 « En 1787, âgé de moins de 20 ans, il vint à Paris présenter à l'Académie des Sciences un Mémoire sur la résolution des équations algébriques. », [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
- 158 L'abbaye de Fleury abrite le noviciat de la province de Bourgogne de 1774 à 1789.
- 159 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes. Pourtant l'abbaye de Fleury ne semble pas être à ce moment-là une maison d'études philosophiques ou théologiques.
- 160** Lettre de Fourier à Bonard du 22 mai 1788 [A.Challe, 1858], p.107.
- 161** Id., p.110.
- 162** Id., p.108.
- 163** Id., p.107. Le traité d'analyse de Condorcet est annoncé et attendu car sur le calcul différentiel et intégral les ouvrages en français son rares et anciens. [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.57.
- 164 Lettre non datée écrite sans doute au cours de l'été 1788 [Archives des descendants de Louis Bonard].
- 165 Dom Rosman séjourne à Pontlevoy entre 1783 et 1788 [D. Porquet, 2011], note 231 p.77.
- 166 Lettre non datée écrite à Louis Bonard sans doute au cours de l'été 1788 [Archives des descendants de Louis Bonard]
- 167 D'après *Matricula monachorum professorum Congregationis S. Mauri in Gallia Ordinis Sancti Patris Benedicti... usque ad annum 1789* (texte établi et traduit par Dom Yves Chaussy, Bibliothèque d'Histoire et d'Archéologie chrétiennes, Librairie Perrée, Paris, 1959), il y a deux Dom Bonnardot dans la Congrégation de St-Maur au moment de la Révolution : Jean (1750-1824) (n°8055 de la *Matricule*) et Pierre (1758-1852) (n°8337). Ces deux frères, d'un milieu assez aisé (leur père est maître tonnelier des Jacobins), sont originaires de Beaune, s'y retirent (ils y vivent encore en 1817) et y meurent. Celui auquel Fourier fait allusion n'est pas le cadet : Pierre Bonnardot reçoit son *acte de vêtue* à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre le 6 juillet 1778, est profès à la même abbaye le 8 juillet 1779, enseigne au collège (la discipline n'est pas précisée), notamment à Fourier, puis est « renvoyé en cours d'études [« Livre huitième des choses les plus considérables arrivées dans le monastère de Saint-Germain depuis l'an 1693 » jusqu'en 1779, publié par Ambroise Challe dans le *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne* en 1881, p.3-21]. Il abandonne plus tard l'habit et meurt célibataire. Quant à l'aîné, Jean-Baptiste, il est profès à Vendôme le 17 mars 1771, zéléteur à Réome en 1776 et 1783, prieur directeur de l'Ecole royale militaire de Pontlevoy entre 1785 et 1788, prieur de Blois en 1788 [D. Porquet, 2011], notes 199 p.67, 901 p.391. Entre temps, il a assité en juillet 1788 en tant qu'*ancien* à l'acte de vêtue de son frère à Auxerre. Il est à Saint-Benoît-sur-Loire en mai 1790 lorsque les officiers municipaux, après la suppression des Congrégations par l'Assemblée Constituante, viennent procéder à l'inventaire (Archives Nationales; F 19/606/43). Il a alors 40 ans, refuse de s'expliquer sur ses intentions futures, puis se retire dans sa famille [Dom Jean-Marie Berland, *Saint-Benoît-sur-Loire, l'Abbaye Saint-Benoît de Fleury*, pro manuscripto, 1985, p. 516, 534-536]. Il est plus tard curé de Pommard où il abdique « des fonctions devenues inutiles » le 29 brumaire an II (19 novembre 1793) ([D. Porquet, 2011], note 1013, p.472), puis épouse à Gilly-les-Cîteaux le 23 fructidor an III (12 septembre 1795) la fille d'un notaire public. Il devient négociant et habite en 1822 dans sa ville natale un magnifique hôtel particulier au n°2 de la rue des Changes (actuellement Charles-

- Aubertin) (Recensement de 1822, Archives municipales de Beaune). Cette note doit beaucoup au dossier 29 Z 35 [intitulé à tort Pierre] Bonnardot des Archives municipales de Beaune. Que soit remercié Louis-Marie Gantier de l'abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire pour son apport décisif dans l'identification des dom Bonnardot.
- 168 Lettre de Fourier à Bonard d'un dimanche de septembre 1789 [A. Challe, 1858], p.109.
- 169 Lettre non datée écrite à Louis Bonard sans doute au cours de l'été 1788 [Archives des descendants de Louis Bonard]
- 170 Lettre de Fourier à Bonard du 22 mars 1789 [A.Challe, 1858], p.111.
- 171 Lettre de Fourier à Bonard d'un dimanche de septembre 1789 [A. Challe, 1858], p.109.
- 172 [F. Arago, 1831], p.7.
- 173 Lire et enseigner sont « pour contenter les pères et mères qui désirent cela en leurs enfants », cité par Hélène Derréal, *Un missionnaire de la Contre-Réforme, Saint Pierre Fourier et l'institution de la Congrégation de Notre-Dame*, Paris, 1955, p.401-403.
- 174 A.D. Yonne, D 3 et D 10.
- 175** [D. Dinet, 1988], p.269.
- 176 [V. Cousin, 1831].
- 177 « On vint le prendre un matin chez lui, rue de Savoie, et sans presque lui donner le temps de s'habiller, on le conduisit en prison avec des propos qui ne sont jamais sortis de sa mémoire. Quand la garde qui l'emmenait passa au bas de l'escalier près de la portière de la maison : *J'espère*, leur dit celle-ci, *que vous allez bientôt nous le renvoyer - Tu pourras toi-même*, lui répondit le chef des sbires, *venir le prendre en deux*. Et cette fois, c'en était fait de Fourier, si ses collègues de l'École polytechnique ne fussent pas intervenus en sa faveur », [V. Cousin, « Première note, Jeunesse de M. Fourier jusqu'à son départ pour l'Égypte », 1831], p.6.
- 178** Lettre de Fourier à Bonard en date du 22 mars 1789 [A. Challe, 1858] p.110.
- 179 [C. Demay, 1893], p.189-190.
- 180** [A. Challe, 1858], p.121. Némésis, déesse de la juste colère des dieux dans la mythologie grecque, est parfois assimilée à la vengeance.
- 181** L'amitié entre Lepeletier et Maure, qui se connaissent et s'estiment de longue date, est profonde : « Ma franchise, dit Maure, lui avait plu et, quoique naturellement froid et réservé, une connaissance plus intime, une liaison habituelle m'avait valu sa confiance ; ses conseils m'ont été utiles par ses connaissances nécessaires pour me guider dans la carrière nouvelle et épineuse que je devais parcourir avec lui ; son amitié m'a honoré, son exemple m'a rendu imperturbablement attaché à la cause de la liberté, dût-il m'en coûter la vie. », cité par [J. Pimoule, 1989], p.72-73.
- 182 [J.-P. Rocher, 1990], p.299-334. « Gautherot, domicilié et né à Paris, avait, pour le malheur de nos concitoyens, usurpé la qualité de domicilié de notre commune. Il en a joui trop longtemps sans en remplir aucune charge. », [C. Demay, 1893], p.189-190.
- 183 [F. Arago, 1831], p.11.
- 184 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.82. L'ordre des disciplines n'est pas le même que celui donné par Joseph Fourier lui-même : « Joseph Fourier [...] y a occupé successivement les chaires publique de mathématique, d'histoire, d'éloquence et de philosophie », Lettre de Fourier aux administrateurs du département en date du 24 nivôse an II (13 janvier 1794) [M. Quantin, 1850].
- 185 « Il avait organisé dans l'intérieur du collège une petite académie composée des élèves les plus forts, et dont le principal avec les professeurs étaient membres honoraires », [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
- 186** [V. Cousin, 1831].
- 187** Lettre de Nicolas Maure à son fils du 25 avril 1790 qui va quitter sa famille pour se rendre à Paris, citée par [J. Pimoule, 1989], p.13.
- 188** [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.88.
- 189** Lettre de Nicolas Maure à son fils du 25 avril 1790 [J. Pimoule, 1989], p.13.
- 190** [A. Challe, 1845], p.227.
- 191** [H. Chevrier, 1989], p.203-207.
- 192** Note citée par [L. M. P. Fromantin, 1984], p.20.
- 193** La lettre dans laquelle il rappelle à ses ouailles l'obéissance au pape et les invite à refuser de prêter le serment de fidélité à la Constitution civile au clergé est envoyée d'Aix-la-Chapelle le 4 juin 1791.
- 194** [Thomas Pascal Boulage], *Les otages de Louis XVI et de sa famille*, Paris, Imprimerie Pillet, 1814, p.29-30.
- 195** [J. Pimoule, 1989], p.33.
- 196** A. Casimir [1969-1970, p.203] estime que c'est au printemps 1792 qu'est fondée la Société populaire d'Auxerre.
- 197** « Essai sur une instruction destinée à démontrer le but de l'institution des clubs patriotiques, à éclairer le peuple sur ses intérêts et ses devoirs et à établir la nécessité du paiement des impôts. », cité par [J. Pimoule, 1989], p.37-38.
- 198** [A. Casimir, 1969-1970], p.204.
- 199** [H. Chevrier, 1989], p.203-207.
- 200 A.N., C 258. Cité par [J.-P. Rocher, 1990], p.299-334.
- 201** A.D. Yonne, liasse L.17 (registre).
- 202** Pétitions, lettres, adresses à la Convention, A.N., C 288.
- 203** A.D. Yonne, liasse L.607.
- 204** Un seul de ses dix collègues, dom Douillé, se réserve, A.D. Yonne, liasse L.607.
- 205** A.D. Yonne, liasse L.607.
- 206** Comme André-François Guilbert-Latour, Charles-Marie Laporte, Jean-Baptiste Laporte, Alexandre François Paintandre.
- 207 J.-F. Fortin, *opus cité*.
- 208** [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
- 209** [J.-C. Blanchard, 2003], p.125.
- 210 Pour G. G. Mauger [1837, p.270 et suivantes], Joseph Fourier s'est vu confier la rédaction du nouveau plan d'études. En revanche, (J.) Dhombres et (J.-B.) Robert [1998, p.80] estiment qu'« il paraît difficile de souscrire à cette affirmation » car dom Rosman, « si sensible et attentif au mérite qui doit être rendu à chacun pour son travail », n'aurait pas accepté une paternité qui n'était pas la sienne.
- 211 En revanche, Dom Rosman est « médiocrement sympathique à la Municipalité d'Auxerre. Les officiers municipaux Guénot et Maure [font], lors de l'examen de l'immeuble (3 septembre 1790), toutes les réserves que de droit contre les ci-devant Bénédictins, suspects, à leurs yeux, de

- vouloir se soustraire aux dépenses des réparations et d'avoir, par incurie, laissé périliter la maison. » [L. Cestre, 1910] p.86.
- 212 « Essai sur une instruction destinée à démontrer le but de l'institution des clubs patriotiques, à éclairer le peuple sur ses intérêts et ses devoirs et à établir la nécessité du paiement des impôts. », cité par [J. Pimoule, 1989], p.37-38.
- 213 [J.-P. Rocher, 1990], p.305-306.
- 214 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
- 215 Note b [L. M. P. Fromantin, 1984], p.28.
- 216 Claudine Gelot tient l'hôtel du Léopard à Auxerre lors du mariage de son fils aîné André Louis. Elle décède à Arras (Pas-de-Calais) le 28 janvier 1834.
- 217 André Louis Bonard (1790-), Joseph Antoine René Bonard (1792-1858) et Alphonse (1800-). Le premier fils sera militaire, le second chirurgien major de 1^{ère} classe puis médecin en chef de l'hôpital militaire de Calais, le troisième maître de l'hôtel du Léopard à Auxerre.
- 218 Lettre de Fourier à Billy du 2 brumaire an 5 (23 octobre 1796). Fourier ajoute dans une lettre à Louis Bonard en date à Grenoble du 7 mai 1807 : « Je ne pourrai jamais acquitter toute la reconnaissance que je vous dois » [Archives des descendants Bonard].
219. Guillaume Cabasson, maître tailleur d'habits à Notre-Dame-là-d'Hors, est témoin au mariage des parents Balme le 5 janvier 1765 à Saint-Pierre-en-Vallée ; Philippe Dhalle, maître cordonnier, est témoin au mariage d'Elisabeth Cabasson le 3 septembre 1767.
220. A.D. Yonne, liasse L.607.
221. E. Duché, article cité, 1856.
222. Georges Villetard de la Guérie, « Itinéraire d'une grande famille sous la Révolution : les Villetard », *Les hommes de la Révolution dans l'Yonne*, Actes du colloque du bicentenaire, 1989, tome 1, 1991, p.199-201.
223. En 1789, Germain marquis Garnier (1754-1821), né à Auxerre, est élu député suppléant de la ville de Paris aux Etats-Généraux. En 1790, il préside le quartier Saint-Honoré et s'inscrit au Club des Impartiaux plus connu sous le nom de Club monarchique fondé par Stanislas de Clermont-Tonnerre. En 1791, il est élu administrateur du département de la Seine et devient vice-président du directoire. En 1792, il refuse la proposition du roi de devenir ministre de la Justice dans le nouveau cabinet girondin. Après le 10 août 1792, il quitte la France pour la Suisse. Il approuvera le coup d'Etat du 18 brumaire, deviendra préfet de Seine-et-Oise...
- 224 [F. Arago, 1831], p.11.
- 225 [V. Cousin, 1831].
- 226 A.D. Yonne, liasse L.487 (registre).
- 227 Albert Mathiez, *Annales Historiques de la Révolution Française*, 1927, n°22.
- 228 « N'ayant [...] que très peu de jeunes gens à instruire, les maîtres avaient beaucoup de temps de reste. Ils le remplissaient par leur assiduité aux séances du club et à celles de sections où ils intriguaient de toutes leurs forces. », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.199.
- 229 [V. Cousin, 1831].
- 230 A.D. Yonne, liasse L.946 (registre).
- 231 Adresse à ses concitoyens (A.D. Yonne, dossier non coté), citée par [J. Pimoule, 1989], p.75.
- 232 A.D. Yonne, liasse L.947 (registre).
- 233 [J. Pimoule, 1989], p.60.
- 234 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
- 235 [F. Arago, 1831], p.8.
- 236 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.710.
- 237 A.D. Yonne, liasse L.487 (registre).
- 238 « Aux Français dignes de la liberté » : « C'est à vous, jeunes Français, que cette gloire est réservée. Réunissez-vous à vos frères des troupes en ligne, aidez-les à résister aux sollicitations pressantes et perfides de nos ennemis, volez aux frontières tandis que vos pères, sentinelles vigilantes, contiendront dans l'intérieur les traîtres qu'il renferme », 4 mars 1792, A.D. Yonne, liasses L.17 et L.1404 (registre), in [J. Pimoule, 1989], p.46-47.
- 239 Maure a écrit : « Je m'environnerai des lumières et de la force des bons citoyens, des Sociétés populaires et des comités de salut public », A.D. Yonne, liasse L.22.
- 240 [J. Pimoule, 1989], p.152.
- 241 [J. Pimoule, 1989], p.79.
- 242 Lettre de Fourier à Bonard en date à Paris du 28 ventôse an III (18 mars 1795) [A. Challe, 1858], p.123.
- 243 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.
244. « La mère du maréchal Davout [était] coupable du crime, à cette époque irrémissible, d'avoir envoyé quelques sommes d'argent à des émigrés », [F. Arago, 1831], p.13-14.
- 245 Témoignage de Pouillet (1791-1868), physicien, cité in [V. Cousin, 1831], p.4. Fourier « eut l'incroyable audace d'enfermer sous clef à l'auberge, un agent du comité de salut public dont il avait surpris le secret, et se donna ainsi le temps d'avertir un honorable citoyen qu'on allait arrêter », [F. Arago, 1831], p.13-14.
- 246 [J. Pimoule, 1989], p.107.
- 247 Lettre de Fourier à Bonard en date à Paris du 28 ventôse an III (18 mars 1795) [A. Challe, 1858], p.123.
- 248 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.710. L'emploi du mot *passion* est suffisamment rare chez Fourier pour ne pas être souligné ; il l'avait précédemment utilisé pour manifester son goût pour les mathématiques alors qu'il séjournait à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.88.
- 249 [Ibid].
- 250 Lettre de Fourier aux administrateurs du département en date du 24 nivôse an II (13 janvier 1794) [M. Quantin, 1850], p.172-173.
- 251 [F. Arago, 1831], p.11.
- 252 Témoignage d'un voyageur saxon qui, à l'occasion d'un passage à Auxerre, assiste à une réunion dans la Salle du peuple élu (anciennement Club des Jacobins) vers 1800, c'est-à-dire un peu après notre période : « Petit à petit arrivaient bruyamment des gens du commun qui

m'entouraient et me regardaient avec des yeux ronds. [...] Un grand ouvrier me demanda : *Citoyen, d'où venez-vous ? - D'Allemagne.* - [...] *Vous êtes donc d'un pays ennemi, et vous avez l'audace de venir ici.* [...] Ils se mirent à gronder et à grogner, C. L. Lenz, [A. Casimir, 1969-1970], p.201-208.

253 joseph.fourier.free.fr/homme.htm.

254 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.

255 [F. Arago, 1831], p.11 et 13.

256 [V. Cousin, 1831].

257 [F. Arago, 1831], p.11.

258 « Le ci-devant petit moine Fourier, [est] le plus éloquent. », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.59.

259 [V. Cousin, 1831].

260 C. L. Lenz, 1801, [A. Casimir, 1969-1970], p.201-208.

261 [F. Arago, 1831], p.11.

262 Ambroise Challe, « Lettres de Joseph Fourier », *BSSY*, 1858, p.120.

263 A.D. Yonne, liasse L.45 (registre).

264 A.D. Yonne, liasse L.253 (registre).

265 A.D. Yonne, liasse L.607 (registre).

266 A.D. Yonne, liasse L.49, L. 607 (registre).

267 Rosman déclare le 25 messidor an IV (13 juillet 1796) qu'il est dans l'intention d'exercer le culte catholique à Saint-Georges, A.D. Yonne, liasse L.1015 (registre). Auparavant, il a prêté serment de soumission aux lois et à la République le 15 prairial an III (3 juin 1795) et est redevenu directeur du collège le 7 fructidor (24 août). Il vient de quitter définitivement l'enseignement officiel le 15 messidor an IV (3 juillet 1796) et d'ouvrir à Saint-Georges un pensionnat libre capable d'accueillir 10 à 15 élèves. Les cours sont à peu près les mêmes que ceux de l'ancienne école militaire : morale, mathématiques, grammaire, langue française, langues anciennes, ainsi que des arts d'agrément (dessin, musique, danse et même escrime).

268 Après la Terreur, Dom Laporte rejoint en 1795 Dom Rosman dans son petit pensionnat d'Augy, puis se réfugie dans son pays natal pour échapper aux persécutions [J.-F. Fortin, *opus cité*], puis fonde vers 1801 « un pensionnat de douze élèves appartenant à des habitants honnêtes tant de la ville que des environs qui, jaloux de procurer à leurs enfants une excellente éducation, ne les lui ont confiés que sur sa réputation méritée. » [L. Cestre, 1915], p.448.

269 A.D. Yonne, liasse L.20 (registre).

270 Maure refuse de le poursuivre après son évasion de la prison d'Auxerre étant donné que sa conduite n'a pour objet qu'une intrigue amoureuse, [J. Pimoule, 1989], p.109. Ce libertin «était connu pour ses aventures », Lettre de Villetard et Maure à Mailhe en date du 9 floréal an 3 (27 avril 1795) A.N., F⁷ 4439¹.

271 Note b [L. M. P. Fromantin, 1984], p.28.

272 Lettre de Fourier à Bonard en date à Paris du 28 ventôse an III (18 mars 1795) [A. Challe, 1858], p.122.

273 Lettre de Maure à Mailhe du 19 floréal an III (8 mai 1795), A.N., F⁷ 4439¹.

274 Dénonciation par le peuple d'Auxerre du représentant Maure de 10 prairial an III (29 mai 1795), Pièces transmises au Comité de législation A.N., D^{III} 354.

275 A.D. Yonne, liasse L.37 (registre).

276 A.D. Yonne, liasse L.947 (registre).

277 A.D. Yonne, liasse L.754 (registre).

278 Le 27 floréal an III (16 mai 1795), il offre aux administrations du département de faire au collège un cours sur « la logique ou l'analyse des idées, la théorie des sensations, les principes de la grammaire générale et principalement la philosophie de l'histoire », A.D. Yonne, liasse L.607 (registre) ; le 4 thermidor an IV (22 juillet 1796), il enseigne la législation au collège», A.D. Yonne, liasse L.612 (registre).

279 [G. G. Mauger, 1837], p.270 et suivantes.

280 Deux Bonnard sont bien membres de la Société populaire : l'un fils du boulanger, l'autre est Louis Jean Bonnard dit Marat, libraire, relieur. Ces deux Bonnard n'ont aucun lien de parenté avec Claude Louis Bonnard, professeur de mathématiques.

281 A.D. Yonne, liasse L.1118 (registre).

282 Ils prêtent tous le serment de fidélité du 23 avril 1791 [C. Demay, 1893], p.313 ; Ordonnances de paiement aux professeurs du collège du 4 septembre 1793 [A.D. Yonne, liasse L.22 (registre)], et du 23 nivôse an 2 (12 janvier 1794) [A.D. Yonne, L. 55 (registre)], Etat des professeurs du collège en messidor an 2 (juin 1794) [A.D. Yonne, liasse L. 607 (registre)].

283 [A. Casimir, 1969-1970], p.203.

284 Dans une lettre du 4 juillet 1793, il signale l'effervescence à son arrivée à Avallon : « J'ai été insulté, menacé. Ma façon de penser, connue de tous les jeunes gens, n'y a pas peu contribué. Le nom de *maratiste* sifflé très souvent à mes oreilles leur a servi de principal motif. », A.D. Yonne, liasse L.487.

285 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.26.

286 A.D. Yonne, liasse L.17 (registre).

287 A.N., F^{1e} III Yonne 1.

288 A.D. Yonne, liasse L.48 (registre).

289 A.D. Yonne, liasse L.50 (registre).

290 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.26.

291 Fourier et Balme sont font partie des membres les plus dévoués à Maure et « dans les mêmes sentiments », Note a de l'auteur reproduite page 85 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.85.

292 A.D. Yonne, liasse L.487 (registre).

- 293 A.N., F⁷ 4439¹.
- 294 A.D. Yonne, liasse L.49, L. 607 (registre).
- 295 Ils prêtent tous les deux serment « en ces qualités devant l'administration de département le 3 frimaire de l'an III (23 novembre 1794) », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.199.
- 296 « Le nouvel enseignement introduit dans le collège par ces maîtres d'un nouveau goût a déterminé la plus grande partie des pères et mères à retirer leurs enfants. Ils y perdraient leur temps et ne recevant pas cette éducation chrétienne qu'on leur procurait avant, ils y corrompraient leurs mœurs. A la fin de 1794, à peine restait-il dans le collège douze pensionnaires. », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.199.
- 297 A.D. Yonne, liasse L.22 (registre).
- 298 Adresse de la Société populaire de l'Yonne, Pétitions, lettres, adresses à la Convention, A.N., C 299.
- 299 A.D. Yonne, liasse L.943 (registre).
- 300 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.27.
- 301 Lettre de Villetard du 24 thermidor an 5 (11 août 1797), A.N., F^{1b} Yonne 1².
- 302 Il signe ainsi au mariage de ses sœurs à Notre-Dame-là-d'Hors le 22 septembre 1789.
- 303 A.D. Yonne, liasse 1118 (registre) et [L. M. P. Fromantin, 1984], p.26. Amé fils fait partie du « portrait abrégé des membres qui se succédaient les uns aux autres dans le comité ».
- 304 A.D. Yonne, liasse L.21 (registre).
- 305 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.26.
- 306 « D'abord enfant de chœur à la cathédrale, ensuite musicien et ménétrier », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.24.
- 307 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.24.
- 308 Lettre de Fourier, agent national dans le département du Loiret, à Bonard en date à Montargis hôtel de l'Ange du 7 brumaire an 2 (28 octobre 1793) [A. Challe, 1858], p.113.
- 309 A côté de Marie Davigneau, citons Antoine Monteix, ex-chanoine d'Auxerre, ex-curé de Vaux, [L. M. P. Fromantin, 1984], p.26.
- 310 « Léger d'esprit et jeune d'âge, issu de père et mère pieux qui lui ont donné une éducation chrétienne qu'il avait cultivée avec soin jusqu'à son entrée dans l'association jacobine. [...] A adopté toutes les infamies qu'il a entendues débiter dans la Société contre la religion, ses ministres et ses partisans. Il a abandonné le culte catholique. Il est devenu un des grands admirateurs de l'anarchie et du terrorisme. Il n'a pas été possible de lui ouvrir les yeux et de le détacher du mauvais parti qu'il a embrassé. », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.26.
- 311 « Petit de corps et d'esprit, il est grand et ingénieux à faire du mal à ceux qui croient pas devoir penser ni parler comme lui », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.25.
- 312 « Zélé partisan de Marat, Carrier et autres scélérats », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.25.
- 313 « Un esprit lourd et gauche. Incapable de faire le bien, il s'est tourné du côté du terrorisme qu'il a regardé comme la voie qui devait rétablir ses affaires délabrées », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.25. Il s'agit sans doute d'une des deux frères Collard, tous deux originaires de Liège : plûtôt Martin Joseph (v.1755-1814), menuisier, marié à Saint-Pierre-en-Château le 30 avril 1782 avec Anne Maison, mort à Auxerre, que Jean Mathieu, cordonnier, marié à Saint-Pierre-en-Vallée le 6 juin 1788 avec Madeleine Rodolphe Lebrun. Ils ont tous les deux comme témoins à leur mariage Pierre Joseph Walthery, imprimeur, originaire aussi de Liège, marié à Saint-Eusèbe le 18 février 1772 avec Marie Jeanne Bruchet.
- 314 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.27.
- 315 « Homme qui a dissipé son bien et celui de sa femme, fainéant par caractère, ne voulant pas travailler sans religion » [L. M. P. Fromantin, 1984], p.23.
- 316 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.24.
- 317 C. L. Lenz, 1801, [A. Casimir, 1969-1970], p.203.
- 318 Note a de l'auteur reproduite page 85 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.85.
- 319 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.25. Il n'est pas sûr qu'il soit durant toute la période un « sous agent de Robespierre » comme l'écrit Fromantin.
- 320 « Est d'autant plus dangereux que sous un dehors de douceur et de dissimulation », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.26.
- 321 « Sous le manteau de la dissimulation, mû de la plus grande ambition, sans science ni lumières, est devenu successivement juge de commerce, membre du comité, juge de district et juge de paix. Sa souplesse et sa docilité à exécuter les ordres de Maure et Gauthier, en ont fait un homme important. S'il n'a pas nui aux reclus, il ne leur a été d'aucun secours », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.26.
- 322 Olivier Jacques Chardon (1762-1846), homme de loi, est le fils d'Olivier Pierre, notaire. Il a étudié au collège d'Auxerre, puis à l'université de Dijon, a obtenu sa licence en droit, est devenu avocat. Favorable à la Révolution, il prononce l'éloge funèbre de Mirabeau le 5 juin 1791 au club patriotique d'Auxerre. Il n'a pas été retenu ici car il s'est retiré de la Société populaire avant les « excès » de 1793, d'après Jules Leclerc, « Notice historique de M. Chardon », *BSSY*, vol.1, 1847, p.50-72.
- 323 « Une orgie qu'il avait faite chez un reclus lui a valu d'être destitué et chansonné, mais non d'être incarcéré », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.23.
- 324 Le 11 floréal an III (30 avril 1795), Desmaisons est accusé d'avoir, après le suicide de Moncorps âgé de 80 ans, pris dans la poche du mort un trousseau de clef et dans sa commode sous scellés divers effets et un sac d'argent, Mission de Mailhe A.N., F¹ 4489¹.
- 325 « Ses débauches l'ont conduit à divorcer d'avec son aimable femme pour épouser l'une de ses concubines avec laquelle il avait un enfant. » [L. M. P. Fromantin, 1984], p.24. Il divorce le 19 pluviôse an 3 (7 février 1795), puis se remarie avec Marguerite Poupault.
- 326 « Imbécile et ivrogne », [L. M. P. Fromantin, 1984], p.26.
- 327 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.24.
- 328 La filiation n'est pas établie avec certitude. A. Casimir [1973, p.162] écrit : « Ni les registres de l'état-civil d'Auxerre, ni ceux de Dijon ne portent trace de la naissance d'Housset. Nous savons qu'Etienne François naît le 17 février 1763. ». Dugenne donne Étienne François fils du couple Housset – Bérillon, avec une naissance le 17 février 1765, mais l'année est incertaine et le lieu n'est pas cité. Robert Timon a trouvé la naissance de quatre enfants au couple Housset – Bérillon, mais pas celle d'Etienne François. A signaler que sa mort n'est pas non plus attestée par un acte d'état civil. On sait seulement que le 27 juillet 1823, en l'étude de Me Lebrét, notaire à Valenciennes, il donne procuration pleine et entière à son épouse pour gérer, administrer et disposer des biens communs, mais les archives de l'étude ont été détruites par l'incendie qui a

- ravagé Valenciennes en mai 1940.
- 329 Rapport de Merlin...aux membres du Directoire exécutif, A.N., F III 404.
- 330 A.D. Yonne, Elections d'Auxerre.
- 331 Dénonciation par le peuple d'Auxerre du représentant Maure de 10 prairial an III (29 mai 1795), Pièces transmises au Comité de législation A.N., D^{III} 354.
- 332 Balme vient de déclinier « les fonctions d'administrateur du Directoire que lui avait confiées le conseil, celles de principal de collège exigeant tous ses soins », A.D. Yonne, liasse L.946 (registre).
- 333 A.D. Yonne, liasse L.23 (registre).
- 334 J. Dhombres et J.-B. Robert [1998] écrivent page 88 : « Les archives, détruites pour une part, ne permettent pas de confirmer cette fonction ». Pourtant c'est bien en tant que président que Fourier signe l'Adresse de l'assemblée générale du peuple d'Auxerre et des membres de la Société populaire d'Auxerre à leurs frères, les patriotes du département de l'Yonne en date de ... septembre 1793 (certifiée le 24 septembre 1793), Henri Monceaux, *La Révolution dans le département de l'Yonne, 1788-1800, Essai bibliographique*, Paris, Alphonse Picard, 1890, p.272.
- 335 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.20.
- 336 *Ibid.*
- 337 A.D. Yonne, liasse L.55 (registre).
- 338 *Ibid.*
- 339 A.N., F^{1b} II Yonne 1².
- 340 Lettre au Comité de Salut Public en date du 4 novembre 1793, *Annuaire de l'Yonne*, 1897, p.108.
- 341 Lettre de Fourier à Bonard en date à Paris du 28 ventôse an III (18 mars 1795) [A. Challe, 1858], p.123.
- 342 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.31.
- 343 *Id.*, p.20.
- 344 *Id.*, p.31-33.
- 345 [J.-P. Rocher, 1990], p.305-306.
- 346 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.710.
- 347 « Note cinquième, Mes relations avec Fourier durant les dernières années de sa vie », [V. Cousin, Notes biographiques, 1831], p.40.
- 348 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.713.
- 349 Lettre de Fourier à Bonard du 22 mai 1788 [A.Challe, 1858], p.107.
- 350 « Note cinquième, Mes relations avec Fourier durant les dernières années de sa vie », [V. Cousin, Notes biographiques, 1831], p.40-41.
- 351 joseph.fourier.free.fr/homme.htm.
- 352 A.D. Yonne, liasse L.607.
- 353 Lettre de Nicolas Maure à son fils du 25 avril 1790 qui allait quitter sa famille pour se rendre à Paris, citée par [J. Pimoule, 1989], p.13.
- 354 Du moins pour Maure, [J. Pimoule, 1989], p.115.
- 355 « Ses attaques orales lui permettaient de sauver la face vis-à-vis des puissants du jour tout en usant d'une grande bienveillance réelle envers le clergé et en respectant ainsi ses propres convictions qu'il n'avait d'ailleurs jamais cachées », [J. Pimoule, 1989], p.110-111.
- 356 [J. Pimoule, 1989], p.115.
- 357 Lettre de Fourier au citoyen Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.711.
- 358 Fourier signe le 26 prairial an II (14 juin 1794) l'enregistrement d'une délibération du Comité révolutionnaire d'Auxerre du 25 prairial an II (13 juin 1794), A.D. Yonne, liasse L.936 (registre).
- 359 Lettre de Fourier à Bonard du 28 ventôse an III (18 mars 1795) [A. Challe, 1858], p.123.
- 360 Il n'a pas été possible de l'identifier avec précision : le patronyme de Moreau est en effet très répandu à Auxerre et dans l'Yonne.
- 361 Adresse de la Société populaire du 6 juin 1793 signée Moreau, président, et B. Simonnot, secrétaire, aux citoyens Decourt et Brotot, A.D. Yonne, liasse L.201 (registre).
- 362 Nomination du citoyen Moreau et Lesseré, A.D. Yonne, liasse L.20 (registre).
- 363 Moreau et Lesseré se plaignent le 31 août 1793 des entraves qu'ils éprouvent pour la libre circulation des subsistances, A.D. Yonne, liasse L.22 (registre).
- 364 Pétitions, lettres, adresses à la Convention, A.N., C 314.
- 365 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.712.
- 366 [L. M. P. Fromantin, 1984], p.60.
- 367 « Ne pouvant nous accuser d'abus de pouvoir, ils nous reprochent mon excès de rigueur », Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.712.
- 368 Lettre de Fourier à Bonard du 28 ventôse an III (18 mars 1795) [A. Challe, 1858], p.122.
- 369 Lettre de Maure à Mailhe citée par [J. Pimoule, 1989], p.206.
- 370 Faux zèle, zèle aveugle : Un zèle mal conduit, mal entendu, ou qui n'a pas pour objet la véritable Religion, *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition, 1762.
- 371 [L. M. P. Fromantin, 1984] p.24-25.
- 372 [F. Arago, 1831], p.11.
- 373 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.713.
- 374 *Ibid.*

- 375 *Ibid.*
- 376 Ambroise Challe, « Lettres de Joseph Fourier », *BSSY*, vol.12, 1858, p.120.
- 377 Lettre de Joseph Fourier à Claude Louis Bonard du 28 ventôse an III (18 mars 1795).
- 378 *Le Moniteur Universel*, ancienne édition, séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793).
- 379 Lefebvre (Georges), *Etudes Orléanaises*, Bibliothèque Nationale, vol.2, Paris, Collection : Communications d'Histoire Economique et Sociale de la Révolution, Paris, 1963.
- 380 [A. Casimir, 1970], p.193.
- 381 G. Lefebvre, *opus cité*, 1963.
- 382 [V. Cousin, Notes biographiques, 1831], p.5.
- 383 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.96.
- 384 [V. Cousin, Notes biographiques, 1831], p.5.
- 385 Lettre de Fourier à Bonard du 7 brumaire an 2 (28 octobre 1793) [A. Challe, 1858], p.114.
- 386 *Le Moniteur Universel*, ancienne édition, séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793).
- 387 *Ibid.*
- 388 [J. Pimoule, 1989], p.146.
- 389 Arrêté du représentant du peuple Ichon en date du 19 brumaire an II (9 novembre 1793) destituant le citoyen Fourier de sa commission dans le département du Loiret, A.D. Yonne, liasse L.53 (registre).
- 390 Le 13 floréal an II (2 mai 1794), Fourier, professeur au collège, fait partie d'une délégation de la Société populaire d'Auxerre, A.D. Yonne, liasse L.618 (registre).
- 391 Le 18 floréal an II (7 mai 1794), Fourier signe un mandat d'arrêt décerné par le comité révolutionnaire d'Auxerre contre le citoyen Bonneville, A.D. Yonne, liasse L.748 ; le 25 prairial an II (13 juin 1794), il signe une délibération du comité révolutionnaire contre le citoyen Roze, A.D. Yonne, liasse L.936 (registre). Il fait encore partie de ce comité le 23 fructidor an II (9 septembre 1794), A.D. Yonne, liasse L.1118.
- 392 [V. Cousin, Notes biographiques, 1831], p.6.
- 393 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.714.
- 394 A.D. Yonne, liasse L.782 (registre).
- 395 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.714. « Tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens à Auxerre réclamèrent en sa faveur », [V. Cousin, Notes biographiques, 1831], p.151.
- 396 A.D. Yonne, liasse L.204 (registre) fol. 436. L'ordre de remise en arrestation de Fourier est notamment signé par Robespierre et Carnot, Extrait du registre du Comité de salut public, reproduit in [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.101.
- 397 A.D. Yonne, liasse L.204 (registre). « Vous connaissez autant que moi citoyen les persécutions que j'ai éprouvées deux mois avant la chute du gouvernement que le neuf thermidor a renversé. [...] Je fus [...] arrêté à Auxerre par deux émissaires de l'ancien comité de sûreté générale. [...] Mis une première fois en liberté, je fus arrêté de nouveau trois jours après pour le même motif et détenu jusqu'au 24 thermidor », Lettre de Fourier au citoyen Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.714.
- 398 [A. Casimir, 1970], p.191-194.
- 399 Dénonciation par le peuple d'Auxerre du représentant Maure du 10 prairial an III (29 mai 1795), Pièces transmises au Comité de législation A.N., D^{III} 354.
- 400 [V. Cousin, Notes biographiques, 1831], p.6.
- 401 Compte rendu du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), A.D. Yonne, liasse L.1404 (registre) fol. 436. A noter que le texte a été rédigé après le 9 thermidor et s'inscrit dans l'ambiance réactionnaire de la nouvelle époque.
- 402 A.D. Yonne, L.1404 (registre) fol. 429, cité par [J. Pimoule, 1989], p.185.
- 403 Adresse reçue le 16 thermidor an II (3 août 1794), Pétitions, lettres, adresses à la Convention, A.N., C 314.
- 404 A.D. Yonne, liasse L.782 registre.
- 405 Papiers du Comité de Sûreté générale A.N., F⁷ 4575.
- 406 Pétition de la Société populaire de vendémiaire an III (Septembre-octobre 1794), citée in [L. M. P. Fromantin, 1984], p.61-62. La maison de réclusion d'Auxerre n'est totalement vide que le 24 nivôse an III (12 janvier 1795), Id, p.60.
- 407 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.104. Voir aussi A.D. Yonne, liasse L.1118 (registre).
- 408 Lettre de Fourier aux administrateurs du département en date du 24 nivôse an II (13 janvier 1794) [M. Quantin, 1850], p.172-173.
- 409 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.100.
410. A.D. Yonne, liasse L.618 (registre).
411. A.D. Yonne, liasse L.1118 (registre).
412. Arrêté du district d'Auxerre, A.D. Yonne, liasse L.598 (registre).
- 413 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.105.
- 414 Jean-Guillaume Garnier, « Notice autobiographique », *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1841, reprise dans *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges au commencement du XIXe siècle*, H. Thiry-Van Buggenhoudt, Bruxelles, 1866, p.21.
- 415 Le district nomme le 17 frimaire an III (7 décembre 1794) Balme et Milon, deux de ses collègues du collège, et un certain Bondoux, pour suivre à Paris les cours de l'école centrale (p.290), A.D. Yonne, liasse L.755 (registre).
- 416 Lettre de Fourier à Villetard, juin ou juillet 1795 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.711.
- 417 A.D. Yonne, liasse L.864 (registre).
- 418 Ventôse an III (février 1795) : « Le collège est complètement désorganisé par le départ des professeurs Fourier, Balme, Roux, Mathon et Deffrance », A.D. Yonne, liasse L.608 (registre) ; 8 ventôse an III (26 février 1795) : Garnier et Feuillebois sont nommés « pour surveiller l'exercice des classes dans la maison d'éducation qui remplace le ci-devant collège où les chaires des citoyens Fourier, Balme, Roux, Mathon et Deffrance sont actuellement vacantes » », A.D. Yonne, liasse L.756 (registre).

- 419 [J. Pimoule, 1989], p.4.
- 420 Id, p.186-187.
- 421 Le compte rendu du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) de la visite de la délégation auxerroise à Paris pour obtenir la libération de Fourier n'est pas signé par Maure fils, A.D. Yonne, liasse L.1404 (registre) fol. 436.
- 422 Lettre citée par [J. Pimoule, 1989], p.216.
- 423 Les catholiques auxerrois, après s'être procuré les clefs de la cathédrale St-Etienne, transformée en Temple, y pénètrent en foule, démontent l'estrade et le théâtre des fêtes décadaires, enlèvent les effigies de la déesse raison et les ornements servant à son culte, prétextant que la liberté des cultes étant décrétée, ils exigent que leur local leur soit rendu. Cette manifestation a lieu dans le calme mais avec une énergie telle que la municipalité doit s'incliner.
- 424 A.D. Yonne,, L.1404 (registre) fol. 430, 431.
- 425 Intervention du 7 fructidor an II (24 août 1794), Moniteur Universel, 1974, n°340, p.1393.
- 426 [J. Pimoule, 1989], p.188.
- 427 Les représentants de l'Yonne, naguère si unis, étaient divisés par les courants divers de l'opinion : « Je n'ai pu rassembler la députation de l'Yonne » Lettre du 20 nivôse an III (9 janvier 1795) citée par [J. Pimoule, 1989], p.198.
- 428 Mathiez (Albert), *La réaction thermidorienne*, Paris Armand Colin, 1929, p.85.
- 429 26 nivôse an III (15 janvier 1795), A.D. Yonne,, L.1118 (registre).
- 430 Lettre de Fourier à Bonard en date à Paris du 28 ventôse an III (18 mars 1795) [A. Challe, 1858], p.122 et p.124.
431 *Ibid.*
- 432 Adresse de la commune d'Auxerre à la Convention du 3 ventôse an III (20 mars 1795). Signé : Pallais, Foacier, Hébert, Payard, Leclerc, présidents des sections ; Lescuyer, Monnot, Durand, secrétaires, A.N., F⁷ 4439¹.
- 433 12 germinal an III (1^{er} avril 1795), A.D. Yonne, L.756 (registre). Le 14 ventôse an III (4 mars 1795), le rapporteur annonce qu'il a trouvé le collège d'Auxerre de la négligence et du désordre conséquence du défaut de direction. Le district nomme en conséquence comme directeur du collège le citoyen Rosman.
- 434 Papiers de Mailhe, A.N., F⁷ 4439¹.
- 435 Lettre reçue le 26 floréal an III (15 mai 1795) par le Comité d'Instruction publique.
- 436 Arago écrit : Fourier, « qui s'attaquant, corps à corps, au proconsul sanguinaire devant lequel tous tremblaient dans l'Yonne, le fit passer pour fou, et obtint sa révocation ! », [1831], p.13-14. Or, dans le texte envoyé le 10 prairial an II (29 mai 1795) à la Convention par les citoyens des quatre sections de la commune d'Auxerre et dénonçant le représentant Maure, on peut lire : « Au mois de septembre 1793, il est arrivé dans notre département avec l'insolence d'un gouverneur de provinces et la dureté d'un proconsul », Pièces transmises au Comité de législation A.N., D^{III} 354. Fourier et Maure étant restés en en bons termes jusqu'au bout, Maure ne peut pas être le « proconsul sanguinaire » en question. Il s'agit sans doute de Guilleumardet qui meurt interné en 1809.
- 437 Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique, séances des 26 et 28 floréal an III (15 et 17 mai 1795).
- 438 Ce désarmement se fait en application de la loi du 21 germinal an III (10 avril 1795).
- 439 [C. Demay, 1893], p.189-190.
440 [V. Cousin, 1831], p.6. Cousin ajoute : « Et cette fois, c'en était fait de Fourier si ses collègues de l'Ecole polytechnique ne fussent pas intervenus en sa faveur. » Or les élèves de l'Ecole normale sont déjà dispersés.
- 441 [C. Demay, 1893], p.189-196.
- 442 Lettre de Fourier à Bonard en date à Paris du 28 ventôse an III (18 mars 1795) [A. Challe, 1858], p.123.
- 443 *Ibid.*
- 444 Dossier Fourier, A.N., F⁷ 4710.
- 445 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], p.153-154.
- 446 Ces arguments sont les mêmes que ceux de Balme en fructidor an III (septembre 1795) : « Il n'a été commis dans la commune d'Auxerre aucun acte de violence et d'oppression ; on n'a imposé aucune taxe révolutionnaire ; les biens des détenus n'ont pas été séquestrés ; aucun des habitants n'a été condamné pendant le cours de la Révolution. », A.N., D^{III} 304.
- 447 Dossier Fourier, A.N., F⁷ 4710.
- 448 Bénéficiaire aussi de ces traitements : Balme, Degousse, perruquier, Degousse, cordonnier, Métral, Maire, Cabasson...
- 449 [J. Pimoule, 1989], p.72-73.
- 450 Lettre citée par [J. Pimoule, 1989], p.202.
- 451 [J. Pimoule, 1989], p.3.
- 452 Id., p.89-90.
- 453 Id., p.91.
- 454 A. Mathiez, *opus cité*, 1929, p.85.
- 455 « Qui peut me reprocher un acte qui ne soit point autorisé par les lois ? », « Je n'ai rien fait d'arbitraire et qui n'émane directement d'une loi », Lettre de Fourier à Bonard du 28 ventôse an III (18 mars 1795) [A. Challe, 1858], p.122 et 123.
456 [J. Dhombres et J.-B. Robert, 1998], 1998, p.62.
- 457 joseph.fourier.free.fr/homme.htm.